This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

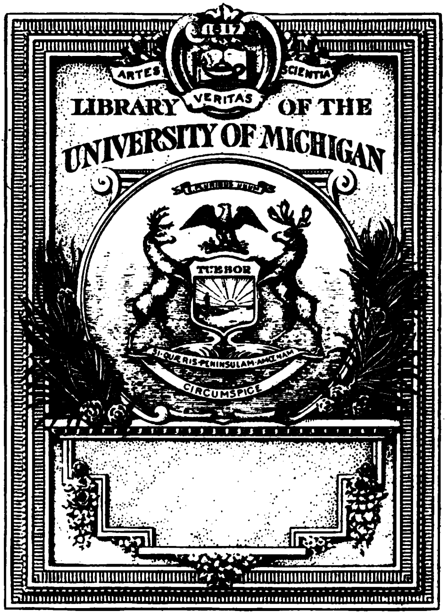

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MERCURE
DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

NOVEMBRE 1736.

A PARIS,

Chez { GUILLAUME CAVELIER, ruë S. Jacques.
La veuve PISSOT, Quay de Conty, à la descente du Pont Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXVI.

Avec Aprobation & Privilege du Roy.

Digitized by Google

840.6
M558
1736
Nov.

AVIS.

L'ADRESSE *generale est à Monsieur* MOREAU, *Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.*

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquéts par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toûjours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoyent, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.

Digitized by Google

Coll
Gottschalk
8.24.55
88594
1736-1818 scattered nos.
General

MERCURE DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

NOVEMBRE. 1736.

PIECES FUGITIVES, en Vers et en Prose.

ORIGINE DE LA POESIE.

TRADUCTION.

Dans le premier âge du Monde
Les hommes n'avoient point de loix;
Ils vivoient au milieu des bois
Dans une ignorance profonde;
La Langue dans ces premiers temps,
Sçavoit, sans être embarrassée,
Peindre simplement la pensée

Digitized by Google

Et déclarer les sentimens.
On ignoroit cette éloquence
Qui part de ces divins accens,
Dont l'harmonieuse cadence
Ravit, enchante tous les sens;
Quand tout à coup la Poësie
De mille graces embellie,
Vient se présenter aux Mortels;
On la reconnoît pour Déesse;
Chacun lui dresse des Autels.
Sur son front regne la noblesse;
Elle embrase tous les esprits;
D'une douce et charmante yvresse
Déja tous les cœurs sont épris.
Une aimable douceur tempere
Le feu qui brille dans ses yeux;
Elle a le port majestueux;
Sa démarche est vive et legere;
Elle s'éleve jusqu'aux Cieux;
C'est-là sa demeure éternelle,
Qu'elle se plaît à contempler;
Là, tout semble lui révéler
Que sa naissance est immortelle,
Les chaînes que portent ses pieds
Ne la rendent pas plus tardive;
Et sa course est d'autant plus vive,
Qu'ils sont étroitement liés.
Ces liens sont pour la Déesse
UN

Digitized by Google

Un ornement qu'elle chérit ;
Elle veut les porter sans cesse ;
Ils lui donnent cette justesse
Qui de sa beauté fait le prix.
Sur ses pas le jeune Zéphire
Parfume l'air qu'elle respire.
A son aspect tout s'embellit ;
Elle *rajeunit la* Nature ;
Déja la riante verdure
De naissantes fleurs s'enrichit.
Sur les arbres on voit éclore
Les plus rares présens de Flore.
Elle célebre dans ses chants
Les fruits dont Cérés se couronne ;
Les précieux dons de Pomone,
Les Fleuves, les Bois et les Champs.
Bien-tôt elle monte sa Lyre
Sur des tons plus audacieux ;
Pleine du beau feu qui l'inspire,
Alors elle chante les Dieux.
Ses accens pleins de mélodie,
Ravissent les Hôtes des Bois ;
Et pour entendre cette voix,
On voit le Dieu de l'Arcadie
Sortir de ses Antres secrets ;
Les Faunes quitter leurs Forêts,
Les Nymphes former mainte danse
Et marquer du pied la cadence.

Digitized by Google

L'Echo frapé de ses doux sons,
Les fait répéter aux Valons.
On voit aussi les Néréïdes,
Pour mieux entendre ses accords,
Quitter leurs demeures humides.
Lever la tête sur leurs bords;
Le Dieu du Fleuve, sur sa Rive,
Suspend son Onde fugitive.
Tout cede au pouvoir de ses chants;
Et prêt à foudroyer la Terre,
Jupiter suspend son Tonnerre,
Fléchi par ses tendres accens.

A Sens, par L. G. de Bleville.

OBSERVATIONS de Chirurgie, adressées à M. Quesnay, *de l'Académie des Arts, Chirurgien de M. le Duc de Villeroy, par le sieur* Delaisse, *Lieutenant de M. le Premier Chirurgien du Roy à Montfort-Lamaury.*

AU commencement du mois de Février dernier, le nommé Genisseau, de la Paroisse des Menuls, âgé de 73. ans, me consulta sur une Tumeur qu'il avoit à la marge de l'Anus, dont toute l'étenduë étoit occupée par la grosseur

Digitized by Google

grosseur de son volume ; il me dit que depuis quatre mois elle lui causoit des douleurs aussi vives que continuelles ; mais qu'elles devenoient excessives, lorsqu'il étoit obligé d'uriner ou d'aller à la selle ; qu'il ne pouvoit satisfaire au premier besoin, qu'en se mettant sur les genouils et apuyé sur les deux mains, et au second, qu'en dilatant le rectum avec son doigt.

L'ayant mis dans une situation convenable pour examiner cette tumeur, je trouvai qu'elle étoit adhérente à l'intestin du côté droit, et qu'elle ne l'étoit pas moins à toutes les chairs voisines ; je reconnus que sa baze faisoit un poids considérable sur la vessie, et qu'elle avoit de fortes adhérences assés proches de cette partie ; j'observai encore que cette excroissance étoit d'une consistance très-solide, et à l'exterieur d'une couleur de pourpre foncé, sa position étoit horizontale, ce qui faisoit que son extrémité en-dehors excedoit le niveau des deux fesses de deux bons travers de doigt.

Pour satisfaire aux vûës que j'eus d'abord, j'introduisis mon doigt assés avant dans l'intestin, que je trouvai ouvert jusque dans la tumeur. En sondant ainsi

cette profondeur, il sortit du pus très fétide par son extrémité saillante, un pareil écoulement se fit par l'Anus en le retirant; et ayant remarqué que la chemise du Malade étoit teinte en plusieurs endroits d'une matiere purulente, je lui demandai s'il y avoit long-temps qu'il s'apercevoit de cet écoulement, il me dit que depuis quatre mois il étoit habituel, et que souvent il perdoit beaucoup de sang par les mêmes endroits. Toute refléxion faite, je regardai cette maladie comme une Fistule complette, et je jugeai que le pus ayant rongé la plus grande partie des graisses qui environnoient l'intestin, sans détruire totalement les pellicules celluleuses qui les contenoient; des sucs propres à former, avec cet espece de raizeau, la trame de ce corps charnu, s'y étoient introduits, ensorte que par l'arrivée continuelle des mêmes sucs, ce sarcome s'étoit augmenté au point qu'il remplissoit tout l'espace où peut s'étendre une fistule très profonde.

Après avoir fait toutes ces observations, je n'aperçûs d'autre moyen de guérison que l'extirpation totale de cette excroissance, aussi bien que la partie de l'intestin qui lui étoit unie; je proposai au Malade cet unique remede qui ne

Digitized by Google

ne l'effraya point. Il avoit déja mis la chose au pis. Une aussi prompte résolution caracterise bien les souffrances des malades ; l'espoir de la guérison est un puissant contrepoids contre les terreurs dont leur esprit ne peut manquer d'être frapé, par l'idée de nos incisions, et que ces deux motifs nous donnent un grand ascendant sur l'esprit de ceux qui sont obligés de s'y soumettre, c'est à ces motifs que la Chirurgie est redevable de ses succès, n'est-ce point aussi aux succès de la Chirurgie que les Malades doivent leur courage et leur fermeté ?

Le jour de cette Opération fut fixé au Samedi 11. du même mois, je me rendis chés le Malade à deux heures après midy, et quoique j'eusse déja dans ma tête tout le plan de la manœuvre que je devois faire, j'examinai de nouveau l'exterieur de la tumeur, pour connoître avec précision l'endroit que je devois préferer pour l'attaquer, afin que cette extirpation se fit avec diligence et heureusement, ayant à me précautionner contre deux accidens qui méritoient d'être prévenus ; le voisinage de la vessie qu'il falloit éviter d'ouvrir, et l'hémoragie ; celui-ci d'autant plus inévitable, qu'il

entroit dans cette tumeur des branches d'arteres, dont les battemens se faisoient aisément sentir, sans compter les differents rameaux que reçoit le rectum (qu'il falloit comprendre dans la section) très-capable de fournir beaucoup de sang.

Pour éviter le premier, je fis une incision en demi-cercle, une ligne au-dessous du coccis, où s'élevoit la partie supérieure de la tumeur; je choisis cet endroit, parce qu'elle n'y avoit point d'adhérence; je me servis d'un bistoury courbe et bien tranchant, dont je portai la pointe assés avant pour la débrider entierement de ce côté là, ce qui me facilita infiniment tout le reste de l'opération, car par ce moyen la tumeur devint pendante et j'eus une prise commode pour l'attirer vers moi, ensorte que par ce mouvement j'allongeai les adhérences qu'elle avoit proche de la vessie, que je coupai à mesure que je l'en éloignois, et que je continuai jusqu'à ce que je l'eusse totalement détachée en dessous; cela s'exécuta assés vîte, quoique ce fût à travers beaucoup de sang, inconvénient souvent capable d'embarrasser l'Opérateur, s'il n'a pas dans l'esprit tout le plan de ce qu'il va faire; car le jugement doit ici diriger la main, les yeux étant alors presqu'in-

Digitized by Google

qu'inutiles : ensuite, et sans perdre un instant, en continuant de tirer tout le corps de la tumeur aussi bien que l'intestin qui étoit forcé de la suivre, j'achevai d'emporter la partie de l'un en la totalité de l'autre d'un seul coup du même instrument, de maniere que le Malade fut tout à la fois délivré de cette tumeur et d'une fistule.

A l'égard de l'hemoragie, deux choses me tassurerent ; je compris bien qu'elle seroit impétueuse dans le temps de l'opération et immédiatement après, parce que je suposai que les branches d'arteres qui en fournissoient à la tumeur devoient être fort tenduës, tant à cause de l'irritation qu'excitoit la douleur brûlante qui tourmentoit depuis longtemps le malade, que parce qu'à raison de cette irritation, le mouvement circulaire du sang étant extrémement gêné dans cette masse charnuë, devoit retarder l'arrivée de celui qui de ses branches principales venoit s'y distribuer. De ce raisonnement je tirai cette conséquence, que l'extirpation étant faite, ces vaisseaux depuis bien du temps en contraction se retireroient dans les chairs par un mouvement de détente d'autant plus subit, qu'ils se seroient dégorgés plus abondam-

 ment,

ment, et enfin que les chairs devenuës elles-mêmes plus lâches par les mêmes raisons, fermeroient en s'affaissant une partie de leurs ouvertures ; à ce mécanisme sur lequel je crus pouvoir compter, j'avois ajoûté le plan d'un apareil, que je crus très-capable de concourir à la sûreté du malade.

Dans cette vûë j'avois disposé avant l'opération, plusieurs tampons de charpie, de différentes grosseurs et quatre compresses fort épaisses, de la figure qui convenoit à celle de la partie, mais plus larges et plus longues l'une que l'autre, avec le bandage ordinaire je portai dabord un de ces tampons au fond de la playe, sur l'endroit d'où le sang sortoit avec le plus de vivacité ; j'en mis un second plus grand et plus épais pour apuyer le premier et les autres de suite jusqu'à ce qu'elle fût remplie et au-delà. Je plaçai les compresses dans le même ordre de gradation, ayant été attentif à former une épaisseur au-dehors, sur laquelle le bandage bien serré pût trouver un point d'apuy capable de porter la compression extérieure jusqu'au fond de la playe, ce qui ne pouvoit manquer d'arriver, chaque piéce de l'apareil se touchant si intimément, que l'une comprimoit

Digitized by Google

moit nécessairement l'autre. Après avoir achevé le pansement, je mesurai la tumeur, elle avoit dans l'étenduë de sa baze sept poûces de circonférence, et au moins trois poûces vers son extrémité, qui se terminoit par une espece de mamelon, à l'entour duquel l'extrémité de la peau froncée d'environ deux lignes, fermoit comme un prépuce.

Dans la crainte où j'étois que pendant la nuit le malade n'eût quelque besoin, qui fît sortir l'apareil, j'en tins un autre tout prêt, j'allai le voir le lendemain de très-grand matin, heureusement je trouvai tout en bon état, mais toutes les compresses et le bandage imbibés du sang qui avoit coulé depuis le pansement; les linges en étoient mastiqués, parce qu'il s'étoit séché, ce qui me fit juger qu'il avoit cessé de couler; je pris sur cela le parti de ne toucher à rien, pour ne pas risquer sans nécessité, d'exciter une nouvelle hémoragie; j'eus soin de recommander au malade de ne vivre que de boüillon fort léger et en petite quantité, et de rester tranquille jusqu'à l'immobilité autant que cela se pouvoit.

Je fus le revoir le jour suivant dans le dessein de lever seulement les piéces extérieures de l'apareil, qui pouvoient le blesser.

Digitized by Google

blesser à cause de leur dureté, mais quelques précautions que je prisse, les tampons vinrent avec le reste sans néanmoins qu'il parût une seule goute de sang. Je pansai mollement la playe avec des plumaceaux couverts d'un digestif, composé d'un tiers de Stirax sur le double de Baume d'Arceus; la suite de la guérison n'a été interrompuë par aucun accident, elle a été complette le quinze de ce mois.

Voici, M. encore une observation qui peut au moins donner lieu de croire que la matiere n'est pas épuisée au sujet de la génération de ces chairs.

Il y a environ quinze ans qu'une Couturiere de cette Ville, fut attaquée d'une maladie catharale fort opiniâtre, qui se termina par un dépôt assés subit dans toutes les glandes salivaires, qui se trouverent tellement gonflées, que sa bouche qui resta ouverte, étoit en cet état remplie par sa langue qui avoit acquis le double de son épaisseur naturelle, et comme le gonflement de ces glandes l'avoit poussée en devant, elle touchoit de tous côtés le dedans de la lévre inférieure, qui se trouvoit elle-même si fort enflée, qu'elle s'élevoit d'un travers de doigt au delà de sa hauteur ordinaire.

La

La malade resta dans cet état plus de quinze jours, quelque secours qu'on lui donnât, et dont le détail seroit ici inutile.

Pour la soutenir, on lui faisoit prendre du boüillon goute à goute, et l'on en vint jusqu'à le lui faire prendre en injection; on avoit soin d'arroser souvent le dedans de cette bouche béante, avec un linge imbibé d'un Gargarisme qu'on y portoit avec une plume, à l'extrémité de laquelle ce linge étoit attaché; il en sortoit continuellement une salive gluante et de mauvaise odeur. Malgré la violence de ces fâcheux symptômes, les principes de la vie ne furent point assés attaqués pour qu'on desesperât absolument de sa guérison; et dans le temps qu'on s'y attendoit le moins, tout le danger disparut, mais la langue ne reprit point sa place, et la machoire resta au même état. Je cherchai la cause de cet accident; en examinant ces parties, je trouvai que la langue étoit devenuë flexible, et qu'elle étoit beaucoup moins enflée: je voulus passer mon doigt dessous, ce qui me fut impossible, parce qu'il se trouva qu'elle étoit unie en dedans à toute la lévre inférieure jusqu'aux deux commissures des lévres par une chair fort solide.

Sur

Sur cette découverte, je pris le parti qui convenoit en pareil cas, qui fut de séparer la langue de la lévre par une opération aussi simple que facile ; voici comme je m'y pris. Je passai une sonde sous la langue d'une commissure à l'autre, j'en fis tenir une extrémité par un Serviteur, je lui fis lever celle qu'il tenoit en même temps que je levois l'autre, de son autre main je lui fis tirer la lévre en devant ; par cette manœuvre je me trouvai en état de séparer ses parties avec la pointe du bistoury : comme ces chairs étoient fort épaisses, il sortit beaucoup de sang de cette section ; la langue reprit aussi-tôt sa place, et la machoire inférieure son mouvement ordinaire. Je suis, &c.

A Monfort Lamaury ce 30. Mars 1736.

Extrait des Registres de l'Académie Royale de Chirurgie. Du 21. Août 1736.

Mrs Marsolan et Houstet, qui avoient été nommés par l'Académie Royale de Chirurgie, pour examiner deux Observations envoyées par M. *Delaisse*, Lieutenant du premier Chirurgien du Roy à Monfort-Lamaury, ayant fait leur Raport ; l'Académie a jugé que ces deux Obser-

Observations, l'une sur une Tumeur carcinomateuse à l'Anus, l'autre sur une Adhérence de la langue à la lévre inférieure guéries par opération, méritoient d'être insérées dans ses Mémoires. En foi de quoi j'ai donné le présent Certificat. Fait à Paris, ce 27. Août 1736.

Signé, MORAND, *Sécretaire*.

LETTRE de Cornélie, veuve de Pompée, à Jules César, pour l'engager à terminer les Guerres Civiles.

Tu triomphes, César, ta coupable victoire
Va couronner ton crime, et profaner ta gloire.
Rien ne s'opose plus à ta noire fureur;
Mon Epoux est sans vie, et Rome sans vengeur.
Sur les sanglans debris de notre République,
Barbare, cours fonder ton pouvoir tyrannique;
Du moins n'achete pas au prix de ton bonheur,
De ce vain nom de Roy le dangereux honneur.
Tu regneras, César, mais ta triste puissance
Ne verra qu'ennemis sous son obéïssance.
Peut-être esperes-tu que la faveur des Dieux
Secondera toûjours tes projets odieux :
Ton esperance, helas ! ne sera point trompée;
Ils ont pû, les cruels, abandonner Pompée !

Ils

Digitized by Google

Ils serviront le crime, et pourront quelque tems
Enchaîner la Fortune à tes pas triomphans ;
Cependant, crains pour toi cette faveur trompeuse,
Et de ce vain bonheur l'amorce dangereuse.
Si Rome dans son sein renferma des ingrats ;
Dont ton ambition suit les bruyans éclats,
Rome vit des Héros armés pour sa vengeance ;
Punir de ces ingrats la coupable arrogance ;
Mon cœur brûle aujourd'hui d'imiter leurs vertus,
Contre un nouveau Tarquin, crains un nouveau Brutus.
Crains le funeste sort de ces enfans rebelles,
Et ne suis qu'en tremblant leurs traces criminelles.
Tous Ennemis des Rois sont Romains à mes yeux,
Et le crime pour lors devient vertu dans eux.
Ne compte pas non plus sur l'apui mercenaire,
Que promit à tes vœux la faveur populaire ;
Le sort n'a pas encore épuisé son couroux ;
Crains les Romains vaincus, et Rome à tes genoux.
Quand même la victoire à tes Drapeaux fidelle ;
Voûroit à nos projets une haine éternelle,
Tu ne nous verrois pas, adorant tes exploits,
Etouffer dans nos cœurs la haine pour les Rois.

Rome

Digitized by Google

Rome de tes fureurs malheureuse victime,
Reproduira sans cesse un vengeur de ton crime;
Et te fera trouver, en ton affreux destin,
Encore un ennemi dans le dernier Romain.
Voilà les sentimens que Rome ose t'aprendre;
Voilà l'unique paix que tu dois en attendre,
Nous braverons la mort en vrais Républiquains.
La crainte du trépas peut toucher les Tarquins,
Pour nous, nous aimons mieux mourir dans Rome libre,
Et sceller en mourant la liberté du Tibre,
Tu ne me verras pas dans mon juste courroux;
Accuser tous les Dieux de la mort d'un Epoux;
Un plus juste sujet va consacrer mes larmes,
Et toutes je les dois aux publiques allarmes.
Un grand homme peut seul mépriser les grandeurs,
Et d'un état privé préferer les douceurs.
La carriere où tu cours; César, est resserrée;
Et la fortune en vain t'en aplanit l'entrée.
Si tu sçais cependant profiter des bienfaits,
Dont son prodigue amour a comblé tes forfaits;
César, tu peux encor faire oublier ton crime,
Et par ton repentir mériter notre estime.
Entre ton interêt et ta foi combattu,
Le vice trop longtemps fit ceder la vertu;
De ton cœur tu lui fis un entier sacrifice,
Qu'à son tour la vertu fasse ceder le vice.

Rends

Digitized by Google

Rends les Romains à Rome, et Rome aux Citoyens;
Domine dans leurs cœurs plutôt que sur leurs biens,
Cet Empire est le seul où peut tendre un grand homme,
Et c'est le seul enfin qui soit permis dans Rome.

Par Esprit J. B. J. Desforges.

OBSERVATIONS sur ce Passage de M. Pope, Poëte celebre d'Angleterre. Un double Déluge renversa toutes les Sciences. Les Moines acheverent ce que les Gots avoient commencé. *Essai de Critique, L. 3. p. 75. Traduction.*

IL étoit de l'interêt des Sectaires qui attaquerent l'Eglise dans le XVIe siecle, de décrier l'Etat Monastique. En Angleterre, sur tout, où les Moines avoient porté la foi; comment auroit-on réüssi à effacer dans l'esprit des Peuples la doctrine qu'ils y avoient prêchée, sans ruiner leur réputation et les faire passer pour ignorans? Mais il paroît plus étrange de voir quelques sçavans Catholiques donner en cela les mains aux ennemis de l'Eglise Romaine et parler de l'Ordre

Digitized by Google

l'Ordre Monastique avec encore plus de mépris que les Protestans les moins moderés.

En quel état étoit la Religion ? Quelles étoient les Etudes dans l'Eglise Romaine, lorsqu'attendrie sur l'aveuglement des Peuples de la Grande-Bretagne, elle détacha un essain de Missionnaires Benedictins pour aller travailler à sa conversion ? S. Grégoire occupoit alors le S. Siege. Ce saint Pontife avoit été Moine, et ce titre ne lui a pas enlevé l'estime et la vénération que l'Eglise Anglicane a toujours eûë pour sa memoire. Les plus judiceux parmi les prétendus Reformés conviennent que sous ce Pape, la Religion conservoit, à peu de choses près, la pureté des temps Apostoliques. Quant aux Etudes elles n'avoient plus ce goût éxquis qu'on admira dans le siecle d'Auguste et dont on aperçoit quelques vestiges dans les premiers Peres.

La premiere cause de leur décadence fut que les Chrétiens ne cultiverent presque plus que les Sciences qui avoient quelque raport à la Religion ; ils crurent que les moins corrompus d'entre les Auteurs Payens, pouvoient inspirer je ne sçai quoi de très-oposé à la simplicité chrétienne, ils en négligerent la lecture ;

la

la pureté du langage en souffrit, la bonne Critique tomba, le vrai goût commença à se corrompre ; mais l'irruption des Barbares lui porta le dernier coup.

On sçait que c'est dans ces temps funestes aux Sciences et aux Beaux-Arts, c'est-à-dire dans le sixiéme siecle que l'Ordre Monastique commença à éclore ou plutôt à s'étendre en Occident. Les Moines étudierent, mais ils formerent leur goût sur celui qui regnoit alors, et c'est par conséquent à tort qu'on les accuse d'avoir contribué à le corrompre ; mais ce qui rend cette accusation plus injuste, c'est que pour peu qu'on sçache l'Histoire, on sent que c'est aux Moines qu'on est redevable du plus grand nombre de ses connoissances ; que s'ils ne sont pas venus à bout d'extirper la barbarie des Pays où ils ont été reçûs, ils lui ont du moins oposé quelques barrieres.

Je parlerai dans la suite de cet Ecrit de differens Ouvrages qui sont sortis de leurs plumes, Ouvrages qui dans des siécles où les Ecrivains ne se trouvoient gueres que dans les Cloîtres, nous ont conservé une succession de Doctrine, et sans le secours desquels tous les Peuples de l'Europe ignoroient absolument leur Histoire, Ouvrages qui ont leurs défauts ;

Digitized by Google

fauts; mais si ce sont ceux du temps où les Auteurs ont vêcu, si ce sont ceux des climats où ils sont nés, enfin s'ils montrent plus de génie, plus de sçavoir que la plupart de leurs Contemporains; avoüons qu'on devroit être du moins aussi indulgent à l'égard de leurs Ecrits, que les Protestans le sont à l'égard des Ouvrages de Luther; (*Cave, Bibl. Eccl. sac. ref. pag.* 164.) en parlant des défauts qu'ils y remarquent eux-mêmes, ils lui sçavent gré de tous ceux qu'il a sçû éviter, n'imputant ses fautes qu'aux malheurs des temps, où ce fameux Hérésiarque écrivoit.

Laissons pour quelque temps leurs Ecrits, pour parler des services qu'ils ont rendus à la République des Lettres, par le moyen de leurs Bibliotheques et par le grand nombre de leurs Ecoles. On sçait que c'est des Monasteres que sont sortis tous ces excellens Manuscrits et tant de Monumens précieux de Litterature que l'on voit aujourd'hui en Europe, (*Praf. Angl. sacr.*) mais en même-temps on ne sçauroit dissimuler qu'ils y seroient beaucoup plus abondans sans la destruction et le pillage qu'on a fait des Monasteres dans les Pays qui se sont séparés de l'Eglise Romaine. Dans la né-

cessité

Digitized by Google

cessité où l'on est de prouver que les Moines étoient au moins de quelque utilité par raport aux Lettres, on ne sçauroit suprimer ici un trait d'Histoire qui montre qu'au moins en Angleterre il n'y avoit guéres qu'eux qui connussent le prix des Livres. Edoüard VI. avoit donné un Edit pour purger les Bibliotheques d'Angleterre de ce qu'il apelloit Livres superstitieux; mais l'ignorance étoit si grande qu'on ne peut en faire le discernement. Un Livre étoit-il marqué de rouge, il passoit pour Papiste, on le destinoit aux usages les plus honteux. Trouvoit-on dans quelques autres des cercles et d'autres figures mathématiques; c'étoient autant d'Ouvrages de magie; on les condamnoit au feu. On méprisa les Manuscrits jusqu'au point *(Bibl. Angloise, tom. 1. pag. 160.) de s'en servir pour écurer des chandeliers et frotter des bottes.* On vendit pour deux livres sterlings deux belles Bibliotheques à un Marchand qui se servit des Livres pendant plus de dix ans pour empaqueter ses Marchandises; faits honteux et qu'on auroit peine à croire, s'ils n'étoient attestés par Jean Bâle, grand ennemi du Monachisme, dans une Remontrance au Roy Edoüard VI.

Mais

Mais si ce sont les Moines qui ont conservé avec plus de soin les Ouvrages des Anciens, si ce sont eux qui en ont transcrit le plus grand nombre et avec le plus d'exactitude ; si ce sont eux, qui de l'aveu d'un autre sçavant Anglois (*ibid.*) et de tous ceux qui ont des yeux, qui en ont corrigé le Texte, lorsqu'il étoit corrompu par la négligence de quelque Copiste, qui en ont éclairci un grand nombre de Passages difficiles ; comment concilier ces traits avec cette ignorance crasse dont on prétend que les Moines ont inondé l'Europe ! Des Moines qui aimoient les Livres, qui formoient de nombreuses Bibliotheques, qui en faisoient l'usage dont on vient de parler, ne sçavoient donc ils rien ?

Qu'on remonte au quinziéme siecle, temps où se fit le renouvellement des Etudes. Qu'on consulte la Bibliotheque de Cave, Auteur non suspect, on y verra que le nombre des Moines parmi les Sçavans, égaloit du moins celui des Séculiers ; que c'est aux Moines, que l'irruption des Turcs chassa de Constantinople, qu'on doit en Occident (*Du Pin, Bibl. Eccl.*) la connoissance des Langues Grecque et Hébraïque ; qu'Ambroise le

B Camaldule

Digitized by Google

Camaldule étoit celui des Auteurs Latins de son temps qui possedoit mieux le Grec ; mais pour ne point sortir d'Angleterre, quels éloges Cave ne donne-t'il pas à Boston, Moine de S. Edmond d'Uske? Ce Religieux celebre par son érudition et plus encore par l'aplication qu'il eut toute la vie à rétablir le goût dans les Etudes, visita presque toutes les Bibliotheques des Monasteres d'Angleterre, il fit une Bibliotheque Historique des Auteurs qui lui tomberent entre les mains, Ouvrage que le sçavant Usserius avoit manuscrit ; l'estime singuliere qu'il témoignoit faire de cet Ouvrage, peut tenir lieu de cent autres éloges.

Quant aux Ecoles des Religieux, il semble que dans ces siecles ténebreux où tout conspiroit également et contre la pureté de la Religion et contre toute sorte de Litterature, (*Prosper, Chron. cit. in Monast. Angl. præf.*) les Monasteres en étoient devenus l'azile. En effet l'ignorance pouvoit bien être le partage de quelques Moines ou même de quelques Monasteres ; mais elle ne pouvoit guéres infecter tout l'Ordre Monastique, par l'attention que toutes les Regles anciennes avoient eû de destiner chaque jour un temps considerable pour la lecture.

Cette

Digitized by Google

Cette lecture consistoit dans l'Ecriture Sainte, (*Cod. Reg. Fortunat. Bibl. C I.*) dans les Peres de l'Eglise Grecs et Latins, (les Moines étudioient conséquemment le Grec) dans les Historiens Ecclesiastiques, dans les Poëtes Chrétiens; elle embrassoit même la Philosophie, comme il est aisé de le prouver par l'exemple et les Ecrits de Cassiodore. Or cette lecture suffisoit pour former un certain nombre de Moines sçavans et capables d'instruire les autres. Aussi y avoit-il dans un grand nombre de Maisons Religieuses des Ecoles reglées où on élevoit la jeunesse et où les Ecclesiastiques eux-mêmes venoient étudier. (*Soli Ecol. L. I. C. 2. Mabillon, Act. B. tom. 3. n. 40.*) Ecoles néanmoins que je ne prétens pas égaler à celles des premiers siecles; elles conserverent les Lettres dans le temps de leur plus grand obscurcissement; sans le secours qu'on en tira, on auroit en vain entrepris dans le quinziéme siecle de leur rendre leur premier lustre.

Ce n'est point dans les embarras de la Préfecture de Rome; ce fut dans le repos du Cloître (*Mabill. Trait. des Etudes Monast. pag. 179.*) que S. Grégoire puisa, se remplit de ces lumieres admirables dont il éclaira toute l'Eglise, et qui lui

Digitized by Google

servirent à former tant d'illustres Disciples, un S Augustin, Apôtre d'Angleterre et quantité d'autres. Chaque Royaume a dans son sein plusieurs Monasteres où les Etudes ont été brillantes. La France compte ceux de Luxeu, de Bobio, de Lerins, de Fontenelles, du Bec, de Corbie, de Fleury, de S. Victor de Marseille, &c. L'Allemagne convertie à la Foy par le Moine Boniface, compte les Abbayes de Fuldes, de S. Gal, de Fritislar, Académies estimées pendant plusieurs siecles. L'Angleterre en a eû un très-grand nombre, et si cette Nation fut redevable à deux Moines François (*Mabill. an. Bened. tom. 3. in Præfat.*) du rétablissement des Etudes et de la fondation de l'Université d'Oxford sur la fin du neuviéme siecle, la France avoit aussi quelque obligation à la Grande-Bretagne ; Charlemagne avoit (*Idem Etud. Mon. pag. 189.*) attiré dans ses Etats Alcuin, Moine Anglois, et c'est de l'Ecole de ce grand homme et de ses Disciples, que sont sortis presque tous les habiles gens qui se sont depuis distingués. » C'est le premier canal par lequel les » Lettres se sont répanduës et rétablies en » France et en Allemagne dans le neuvié- » me et dixiéme siecle,

Disons

Digitized by Google

Disons-le sans ostentation et uniquement dans le dessein de combattre les injustes préventions qu'on a contre le Monachisme. Pourquoi pendant plusieurs siecles sont-ce les Moines qui ont été promus à la meilleure partie des Evêchés de l'Europe? C'est qu'on remarquoit en eux plus de pieté et plus de lumieres.

Pour donner quelque idée de tant de grands Hommes qui ont été chargés du Gouvernement de l'Eglise, en nommerai-je un petit nombre des plus célebres? Un S. Césaire d'Arles, dont le goût et le sçavoir sont au-dessus de la plûpart des Auteurs de son siecle; ses Contemporains lui ont rendu justice, et il n'a rien perdu de sa réputation dans les siecles suivans.

Remontons plus haut. Que penser d'un S. Epiphane, d'un S. Bazile, d'un S Serapion, d'un S. Jean Chrisostôme, de S. Grégoire de Nazianze, de S. Martin, de Théodoret, de S. Fulgence, de S. Hilaire d'Arles? &c. On ne parle point pour abreger, d'une infinité qui ont vécu dans les siecles suivans; mais ce n'est point, on l'ose dire, trop les flater que de faire à l'égard d'un très-grand nombre le même jugement qu'un Auteur An-

glican (*De Antiq. Britan. Eccles. Praef.*) a porté des anciens Archevêques de Cantorbery. qui presque tous ont été tirés de l'Etat Monastique. A l'exception de quelques défauts qui leur étoient communs avec tout leur siecle. (*Il parle des prétenduës superstitions de l'Eglise Romaine.*) On ne pouvoit gueres imaginer rien de plus parfait, soit par raport à la solidité du jugement, et à la sagacité, soit par raport à la temperance, à une sage œconomie, et à la charité envers les pauvres. Si plusieurs d'entre eux furent apellés au Ministere, s'ils furent les dépositaires de l'autorité des Rois, ils ne la firent jamais servir qu'à la félicité des Peuples.

Toutes les fois que les Hérétiques sont venus troubler la paix de l'Eglise, à qui lisons-nous qu'elle ait été redevable de leur défaite et de ses victoires? Si ce n'est aux Moines, à ces hommes qu'une science au-dessus du vulgaire avoit rendu maîtres des Esprits. Je ne remonte plus jusques aux siecles les plus reculés, et je trouve un Pascase Radbert à la tête des Défenseurs du Dogme de l'Eucharistie, les Lanfrancs, les Anselmes, les Hincmars, les Alcuins, les Loups de Ferrieres, les Rabans Maurs, les Bernards, les Ildefonses,

Digitized by Google

defonses, &c. tous ont la plume à la main contre differens Ennemis de l'Eglise. Les Lettres Saintes leur fournissent des armes, et les Lettres Humaines leur aprennent la maniere de s'en servir.

Citons encore en preuve quelques exemples. Je trouve d'abord sous ma main un Anglois à qui un autre Anglois, mais dans des sentimens bien oposés aux siens, donne des Eloges. C'est le vénerable Bede à qui on est redevable de l'Histoire du Pays où il a vécu, et de beaucoup d'autres Ouvrages qui lui donnent un grand nom dans l'Eglise et dans la République des Lettres. Cave, après avoir raporté les témoignages honorables qu'on a rendus à son érudition dans differens temps, dit : *Anno circiter septingentesimo secundo Presbyter factus est et lautissimâ jam omnifariæ doctrinæ suppellectile ac penitiore utriusque linguæ, optimarumque scientiarum cognitione instructus ad scribendum se accinxit.* (Cave, Sæc. Eicon. pag. 404. et seq.)

On ne sçauroit nommer S. Thomas d'Aquin et l'Abbé Trithéme sans en avoir une grande idée ; le premier encore plus admirable par la solidité de ses Ecrits, que par leur nombre, a

Digitized by Google

toujours été regardé dans l'Eglise comme une de ses colomnes. Il a mis les preuves de la Religion dans un si haut dégré d'évidence, que la seule lecture de ses Ouvrages convertit un Juif nommé Paul, (*Ibid.*) distingué parmi les Restaurateurs des Lettres dans le quinziéme siecle. Le second avoit une érudition immense, que peu de Sçavans de son temps égalerent, que personne ne surpassa. C'est encore le témoignage de Cave.

Quels titres donner au fameux Erasme? Les éloges que M. Pope lui prodigue, (*Essay de Critique.*) rendroient les miens moins suspects; mais on ne voit point à quel dessein ce sçavant Anglois l'introduit *sur la Scene de la Litterature*, comme assés heureux pour en chasser *les Vandales Cloîtrés.* Quoi! point d'Arts, point de Sciences, point de goût, si Erasme n'eût parû? Sans lui *les Vandales Cloîtrés* achevoient de renverser *ce que les Goths*, aidés des mêmes Moines, *avoient commencé.* L'oüanges outrées pour Erasme; mais censure encore plus injuste à l'égard des Moines de son temps. Il l'étoit lui-même (c'est un fait incontestable.) Or si ce génie sublime séleva, comme on n'en sçauroit disconvenir, bien

Digitized by Google

bien au-dessus de ses Contemporains, en doit-on conclure qu'il fût le seul homme de Lettres et de goût dans le Cloître? Ou plutôt croira-t'on qu'il ne dût rien du tout aux bonnes Etudes qu'il fit pendant l'espace de vingt ans qu'il resta dans son état? Heureux s'il y eût perséveré. Heureux si moins volage, (*Sponde, an.* 1518. 1536. *Huet, in Origenem.*) moins plein de lui-même, Ecrivain plus circonspect et meilleur Critique, il n'eût point par ses jeux, ses railleries, ses décisions hardies sur l'Ecriture et les Saints Peres, fourni des Armes aux Hérétiques mêmes qu'il combattit, et à tous les séditieux, le prétexte de leur révolte!

On sent qu'on pouroit beaucoup plus multiplier les exemples. Il faudroit sur tout copier une bonne partie des Bibliotheques Historiques, si l'on vouloit placer ici les Historiens que l'Ordre Monastique a donnés en differens temps. M. Pope les connoît, sans doute, et il en est quelques-uns à qui je crois qu'il ne sçauroit refuser son estime.

Quittons ce celebre Ecrivain et remontons aux sources des préventions que bien d'autres que lui ont contre les anciens Ouvrages des Moines. La pre-

Digitized by Google

miere est qu'on se sent naturellement porté à raporter tout aux mœurs et aux usages du temps où l'on vit, au goût et aux idées de sa Nation. La seconde est que trouvant dans un grand nombre d'Auteurs qui ont écrit depuis le 7e siecle jusqu'au 17e des opinions singulieres ou bizares, on est d'abord révolté et hors d'état par conséquent de rendre justice à ce qu'il y a de judicieux et d'utile dans leurs Ecrits. Or voici, ce semble, le remede contre ces jugemens faux et précipités; c'est de poser d'abord pour principe qu'il n'est point d'Ouvrage (je parle de ceux qui sont le plus generalement estimés) qui n'ait des défauts. Et en second lieu de faire attention que toutes les opinions ne sont gueres moins sujetes aux révolutions des modes que les habits, et que comme toutes les choses humaines, elles ont leurs progrès et leur décadence. En peut-on donner un exemple plus sensible que celui-ci? Le Cartésianisme dont le triomphe a été si brillant, dont les systêmes ont été reçus avec un aplaudissement qui sembloit devoir toujours durer; le Cartésianisme lui-même ne commence-t'il pas à tomber? On s'en dégoûte, on paroît le combattre avec succès dans plusieurs points;
et

Digitized by Google

et que sçait-on si les erreurs qu'on croit y remarquer, ne sont point déja remplacées par d'autres erreurs qui paroîtront un jour encore moins suportables ?

Finissons, mais convenons auparavant que tous les siecles n'ont pas été également heureux pour les Lettres dans les Monasteres, qu'on a accusé, et c'est avec raison, plusieurs de leurs Ecrivains d'avoir eû un penchant démesuré pour le merveilleux et de s'être trop attaché à de vaines subtilités; que ce n'est les disculper qu'en partie que de dire qu'ils ont suivi le torrent, que c'étoit le goût de leur siecle; que d'ailleurs la licence occasionnée par les guerres, le relâchement dans la discipline, et l'oisiveté qui en est une suite, ont plongé beaucoup de Maisons Religieuses dans l'ignorance la plus crasse; mais le mal n'a jamais été géneral, je crois l'avoir démontré par des exemples et par le témoignage de leurs Ennemis mêmes; en un mot, si le mauvais goût s'est quelquefois montré dans leurs Ecrits, c'étoit alors un mal épidémique; qu'on fasse voir que beaucoup de leurs Contemporains s'en soient garantis, avant que de leur en faire un crime particulier. (*De Antiq. Brit. Ecclesiæ Præf.*) *Uni hominum generi præ-*

 cipuè

cipuè vitio verti non debet quod perindè omnes occupavit, nec privatim singulis, sed communiter accidit universis. C'est la remarque judicieuse d'un Auteur Protestant déja cité.

On n'ose presque parler ici du succès que les Religieux ont eû dans leurs Etudes dans le dernier siecle et dans celui-ci. C'est au Public à en juger. Il n'est point de genre de Litterature sur lequel ils n'ayent écrit. Le bon goût qui domine dans le siecle où ils vivent, éclate dans le plus grand nombre de leurs Ouvrages. L'ardeur avec laquelle on continuë d'etudier dans quelques Congrégations, tandis que l'amour des Lettres commence à s'éteindre en beaucoup d'Endroits, donne lieu d'esperer qu'ils ne contribueront point les premiers à ramener la barbarie dans la République des Lettres.

ODE

Tirée du Pseaume LXXVIII.

Deus venerunt gentes, &c.

ARme toi, Dieu vengeur des crimes de la Terre,

Tes plus fiers ennemis défiant ton Tonnerre,

Dan

Dans les Murs de Sion osent porter leurs pas;
Ton nom à leur fureur ne met aucun obstacle,
Israël prosterné dans ton saint Tabernacle
Reclame-t'il en vain le secours de ton bras?

Jérusalem n'est plus qu'un funeste assemblage
De Palais renversés, de meurtre, de carnage.
Un Déluge de sang inonde ses Remparts;
Et les Corps de tes Saints privés de sépulture,
Sont par leur soin cruel devenus la pature
Que disputent entre eux les avides Renards.

Echapés au tranchant de leur glaive homicide;
Victimes de l'orgueil d'un Tyran parricide,
Nous servons de trophée à ses noirs attentats;
Nos plus vaillans guerriers que ton bras invincible
Sembloit avoir armés de la foudre terrible,
Sont le triste joüet d'un Peuple de Soldats.

Jusques à quand, Seigneur, victime de ta haine,
Israël gémira sous le poids de sa chaîne?
Poursuivras-tu ses jours jusques dans le tombeau?
Verras-tu sans pitié sa honte et sa misere?
N'est-ce que dans son sang que ta juste colere
Attend pour s'apaiser d'éteindre son flambeau?

Israël

Israël a peché, mais parmi les coupables
Israël compte encor dans ses murs redoutables
Des Elus dont les pleurs s'oposent à tes coups.
Le Tonnerre s'aprête à châtier nos crimes,
Il va partir... Seigneur, cherche lui des victimes
Plus dignes qu'Israël de ton juste courroux.

Guide ses feux brulans dans ces climats sauvages,
Où l'orgueilleux Baal te ravit les hommages
Que te rendroient sans lui les aveugles Mortels;
Que la foudre sur eux au loin se fasse entendre,
Qu'elle éclate, et soudain qu'elle réduise en cendre
Les Prêtres de Baal, son Temple et ses Autels.

Flatés du fol espoir de ternir ta mémoire,
Ces vils Adorateurs du Bronze et de l'Yvoire,
Sont entrés dans tes murs la vengeance à la main.
La mort étoit le prix dont ce Peuple infidele
Toujours couvert de sang, récompensoit le zele
De ceux qui s'oposoient à ce cruel dessein.

Ta Justice leur doit une prompte vengeance;
Que le seul Israël éprouvant ta clémence,
Dans ses murs désolés ressente tes bienfaits.
Que nos fiers Ennemis de notre sang avides,

Saisis

Saisis d'étonnement, d'eux-mêmes homicides,
Sçachent qu'il est un Dieu vengeur de leurs forfaits.

N'écoute plus, Seigneur, la voix de ta Justice;
Elle demande en vain que ton Peuple périsse,
La force de ton nom s'interesse pour lui.
Ta gloire en sa faveur désarme ta colere.
Es-tu sourd à ses cris, est-ce envain qu'il espere,
Ton bras dédaigne-t'il de lui servir d'apui ?

Tu dors, et cependant notre Ennemi blaspheme;
Il ose défier ta puissance suprême;
Israël, nous dit-il, qu'as-tu fait de ton Dieu?
Sont-ce là les sermens qu'il fit de te défendre,
N'est-il plus tout-puissant, n'ose-t'il l'entreprendre?
Ignore-t'il les maux que tu souffre en ce lieu?

Eveille-toi, confonds sa superbe arrogance;
Fais à ses yeux surpris, éclater la vengeance
Du sang de tes Sujets dont il soüille sa main;
Ce sang fumant encor, rejaillit sur ton Trône,
Et lorsqu'en sa faveur ta bonté nous pardonne,
Il force ta Justice à punir l'Assassin.

Digitized by Google

Brise nos fers honteux, ranime notre audace....
Sion, ton Dieu prévient le coup qui te menace,
Tes Ennemis vaincus vont tomber dans tes fers.
Il vole à ton secours, leve ta tête altiere,
Voi sortir tes remparts du sein de la poussiere,
C'est l'Ouvrage du Dieu qui régit l'Univers.

L'Airain se ramolit, le Marbre plus docile,
Obéït au ciseau de l'Artisan habile.
L'Or brille d'un éclat que rien ne peut ternir.
Je vois d'un nouveau Temple élever les Portiques,
Seigneur, ton nom sacré chanté dans nos Cantiques,
Assure ta mémoire aux siecles à venir.

H. Billard de Marseille.

A Mrs les Editeurs du Mercure Suisse, à Neufchatel, sur les Pilules Mercurielles.

VOus ne devez pas douter, Messieurs, que parmi le grand nombre des personnes qui fournissent des Mémoires pour être imprimés dans votre Mercure, il n'y en ait de temps en temps quelqu'un qui surprenne votre bonne foi et la crédulité du Public, en publiant des

des Ouvrages, et annonçant des Remedes, auxquels ils ne font que prêter leur nom, sans en être les Auteurs.

L'Extrait de Dissertation de M. Bianchi, premier Professeur d'Anatomie à Turin, sur l'usage du Mercure dans la Medecine, inséré dans votre Mercure du mois de May 1736. en est une preuve trop convaincante.

Si ce célebre Professeur s'étoit apliqué à copier quelque Auteur, dont les Ouvrages enterrés dans la poussiere, se fussent, par la longueur du temps, ou pour être écrits dans une Langue morte, dérobés à la connoissance du Public, ou effacés entierement de la mémoire des Sçavans; encore auroit-on pû recevoir un tel Ouvrage pour original: mais piller en plein un Auteur mort seulement depuis quelques années, et dont les Ouvrages sont traduits dans presque toutes les Langues de l'Europe, c'est agir, sans contredit, contre les regles du bon sens et de la raison.

Le caractere, dites-vous, *franc et sincere de M. le Professeur Bianchi; le Poste qu'il occupe si dignement, et la réputation qu'il s'est acquise par sa pratique, ne nous laisse soupçonner aucun artifice dans ce qu'il dit.* Pour prouver toutes ces belles

qualités

qualités, et les mettre dans tout leur jour, il est bon de raporter ici quelques traits de la Préface du Livre intitulé: *Joannis-Baptista Morgagni Primarii Professoris Patavini, et Regia Londinensis Societatis Sodalis Epistola Anatomica dua.* Cette Préface est adressée à M. Bianchi comme Auteur de l'*Histoire Hépatique.* On y voit que ce n'est pas d'aujourd'hui que ce célebre Professeur s'en prend à la gloire des Hommes illustres après leur mort. *Tunc enim verò*, disent-ils, *tua ista nobis confidentia visa est esse frangenda, et publico scripto comprimenda; ut magis inposterum consideratum, minus inconstantem esse disceres, et sin minus viventes, at mortuos saltem celeberrimos viros ea qua par est fide ac reverentiâ prosequereris.* La réputation qu'il s'est acquise est assés connuë de tous les Sçavans, et les Auteurs de cette Préface n'ont pas obmis d'en parler. *Quicumque Anatomicam*, poursuivent-ils, *ac Medicam cujuscumque partis Historiam mandare litteris perfectam instituat, hunc oportet in utriusque Facultatis Scriptoribus, ne quid fortè eorum qua jam tradita sunt pratermittat, diligentissimè esse versatum: deindè verò ipsum egregium Anatomicum ac Medicum esse, ut qua adhuc desiderantur addere, atque absolvere de*

suo

tuo possit: novissimè iis, quæ in Historiis omnibus communiter requiruntur, scribendi facultate, memoria, diligentia, judicio, fide, pollere. In te verò, Blance, quid tandem horum esse dicemus? Num (ut à levioribus incipiamus) scribendi aliquam facultatem? Hac quidem quanta sit demonstrabunt doctorales Orationes tuæ, &c. Memoria vero ea parte animi quæ, *ut præclarè ait M. Tullius*, custos est cæterarum ingenii partium *quam debilis sis atque infirmus eadem II. Epistola ostendit, &c. Quamquam negligentiæ tuæ nullum gravius quæri testimonium potest quam tui ipsius confitentis te ad ea pernegandà quæ nobiles Anatomici certè docuerant tuæ* uni aut alteri observationi impensius fisum fuisse, *tua verò* properanter scripsisse, *quæ confessiones tuæ Art. 28. et 29. ejusd. Epistolæ II. ac 53. I. notata sunt. Judicio autem ut sis acri et intelligente, etsi loca alia plura commonstrant, ex Epistolâ tamen I. Art. 78. 79. et II. Art. 33. 69. 82. et sequentibus apertissimè cognoscetur. Restat fides, qua sublata dempta, quid tandem est quod in Historia quæramus? Ipse autem quam verax sis, quam ea scribere metuas, in quibus deprehendi manifesto ac teneri possis, satis superque monstrat II. Epistola Art. 19. &c.*

Et certes jamais *M. Bianchi* n'auroit entre-

entrepris d'écrire sa *Dissertation* sur le Mercure ; ni de publier ses Pilules, s'il s'étoit attendu qu'on eût pris la résolution de lui reprocher publiquement le vol qu'il a fait de l'un et de l'autre dans les Ouvrages de *M. Bellöste* : mais il devoit bien se figurer que *si viventem illum amavimus, mortuum non deseremus.* Nous pouvons donc lui dire avec Mrs les Editeurs : *Respice te aliquando Blance : quid speraveris, quid consecutus sis, vide. Tibi plurimum, nihil ei obfuisti ; imo ut probatissimis utilissimisque editis scriptis magis magisque clareret occasionem præbuisti.*

Après ces remarques qui nous ont paru nécessaires, nous allons découvrir l'*artifice* que vous n'avez pas crû devoir *soupçonner dans ce qu'il dit :* il est même assés grossier, puisqu'il ne faut que sçavoir lire pour être pleinement convaincu qu'il y a des *gens qui font trafic de leurs tromperies*, sans se promener *de contrée en contrée pour trouver des dupes.* Car non seulement ce fameux Professeur donne au jour sous des termes à peine changés une *Dissertation* sur le Mercure qui n'est pas de lui ; mais il fait en même temps annoncer des Pilules contrefaites, dont la véritable composition est du même Auteur du *Traité du Mercure*, en leur donnant le

titre

Digitized by Google

titre *pompeux et métaphorique* de Pilules *alexipharmaques* ; gros mot qui remplit l'oreille, mais qui n'est pas à la portée du Public.

Un des amis, dites-vous, *de M. le Professeur Bianchi, homme très célebre dans sa profession, et qui avoit beaucoup de sçavoir et d'experience*, faisoit un grand secret de la composition de ces Pilules. Cet *ami* étoit *M. Augustin Belloste*, Premier Chirurgien de feuë Madame Royale de Savoye, Auteur du *Chirurgien d'Hôpital*, Ouvrage en deux Tomes *in* 12. qui a mérité l'aprobation universelle. C'est dans le second Tome de ce même Ouvrage que l'on trouve le *Traité du Mercure*, dont M. Bianchi prétend nous faire un présent, sous le titre de *Dissertation.*

C'est faire véritablement un bel usage de l'amitié que de se parer des Ouvrages de son *ami*, et s'aproprier, dans la composition de son remede, un bien qui n'appartient qu'à sa famille.

Il est plus aisé de croire que cette Dissertation a été traduite du françois qu'autrement, vû qu'en plusieurs endroits M. Bianchi ne s'est pas seulement donné la peine de changer les termes, ni de varier les expressions qu'il a trouvé dans l'original françois de son ami. Ce célebre

Digitized by Google

bre Professeur trop occupé à ses leçons ; et à ses Démonstrations Anatomiques, n'en avoit sans doute pas le loisir.

On peut assûrer, dit-il en parlant du Mercure, *que ce Fossile précieux est le plus salutaire présent que la Providence ait pû faire à l'homme.* Avant lui *M. Belloste* avoit dit pag. 5. *Le Mercure dont je publie ici les vertus est un miracle de la nature ; et parmi les remedes, le plus rare présent de la Providence.*

Si quelque drogue, dit M. Bianchi, *pouvoit avoir ce caractere* (d'universelle) *ce seroit sans doute le Mercure.* Et *M. Belloste* pag. 114. *Ce qui me fait croire que dans le Mercure crud on peut trouver un remede universel, s'il est possible d'en trouver.*

Les Voyageurs nous raportent, dit ailleurs l'Auteur de la Dissertation, *que les femmes du Levant s'en servent avec succès pour entretenir la fraîcheur et la vivacité de leur teint, pour se procurer de l'embonpoint, et cet air de jeunesse qui semble embellir la beauté même.* On doit sçavoir bon gré à M. Bianchi d'avoir orné en cet endroit le stile laconique de son Original, où il est dit tout simplement p. 75. *M. le Duc, que nous avons cité ci-dessus, a vû à Smirne que la plupart des femmes qui veulent paroître belles et fraîches, et acquerir de l'embonpoint ; avalent*

Digitized by Google

avalent souvent deux dragmes de Mercure crud sans aucun mélange.

Après nous avoir fait part de ce que *M. Belloste* a dit en général sur le Mercure, M. Bianchi entre dans le détail de ses Pilules de nouvelle fabrique, auxquelles il attribuë les vertus que ce fameux Chirurgien a publié des siennes, de guérir *les sciatiques, les rhumatismes, les écroüelles, les fistules, les polypes récens, les palpitations de cœur, les maladies vénériennes, les difficultés d'uriner, les douleurs intestinales, la galle, les dartres, la lépre, les vertiges, les pâles couleurs, de tuer les vers et les chasser du corps. On ose même dire*, ajoûte-il, *qu'elles dissipent presque à vûë d'œil des tumeurs d'une grosseur considerable et assés opiniâtres. On a vû des tumeurs schirreuses les plus dures se résoudre insensiblement par les selles ou par les urines, et parvenir quelquefois, à l'aide de ce remede, à une heureuse et très-salutaire supuration.* On l'a vû, il est vrai : mais qui l'a vû? C'est *M. Belloste*, ainsi qu'on peut le voir p. 15. où il dit : *L'an 1687. étant Chirurgien-Major de l'Hôpital de Luserne dans la premiere Guerre des Barbets, je m'en servis avec succès dans plusieurs tumeurs dures et schirreuses : je trouvai que celles qui étoient d'une médiocre grosseur*

grosseur, et peu inveterées se dissipoient à vûë d'œil sans supurer; que les grosses et anciennes venoient à supuration. Dans les pages suivantes cet Auteur détaille toute la méchanique du Mercure et la maniere d'operer de ce mineral dans le corps humain; comme il divise les globules du sang, et détruit les acides par ses frotemens continuels et successifs, laquelle M. Bianchi n'a pas oublié de transcrire dans sa *Dissertation.* On voit aussi p. 60. que *le mouvement du sang et de la limphe, à laquelle il se joint, fait que ces petits globules se heurtent les uns contre les autres; par ce choc rëiteré, tous ces globules tant du sang que du Mercure se brisent à l'infini en se multipliant &c.* Voilà l'Original qui a fait dire à M. Bianchi, *il secouë tous ces sels, et les heurtant avec violence, il brise leurs pointes, &c.*

Il n'a pas manqué non plus d'y inserer de quelle maniere le Mercure *produit quelquefois de grands desordres lorsqu'on le fait entrer par force à travers des pores de la peau.* Le raisonnement qu'il fait sur ce sujet ne lui a pas coûté beaucoup d'aplication, puisqu'en continuant à lire le même Auteur qu'il a pris pour modele, il a dû y trouver p. 71. que *le Mercure que l'on fait entrer dans le corps par les frictions,*

Digitized by Google

frictions, prend une partie des liqueurs à contre-sens : ce coup de rétrogradation qui pousse de la circonférence au centre, subtilise la limphe, l'éleve en haut, lui donne un mouvement violent et rapide, le porte vers la tête et la gorge, &c.

On ne veut point tomber ici dans le même inconvenient que l'on reproche à M. Bianchi, de transcrire tout l'Ouvrage de *M. Belloste*; mais on compare seulement quelques échantillons de l'Original avec la Copie, pour soutenir l'honneur de ce vieil Praticien, qui a travaillé toute sa vie pour le bien public, auquel la Chirurgie a des obligations infinies, et dont la mémoire nous est très-précieuse : renvoyant les Curieux à la lecture du second Tome du *Chirurgien d'Hôpital*, pour leur plus ample et plus parfaite satisfaction.

Je puis attester, dit M. Bianchi, *que depuis 40. ans d'une pratique assiduë, je n'ai jamais remarqué que ces Pilules ayent produit aucun effet mauvais et sinistre.* Rien n'est si aisé que de démontrer la fausseté de ce qu'il avance dans cet Article, par les remarques suivantes.

Premierement, après la mort de son *Ami*, M. Bianchi a jugé à propos, à ce qu'il dit, *de faire quelques changemens à*

Digitized by Google

cette composition. Il substitua au *purgatif âcre et violent* dont son ami se servoit, un *purgatif plus doux et plus sûr.* Cet ami est mort le 15. Juillet 1730. où sont donc les 40. *ans d'une pratique assiduë ?* à moins qu'il ne veüille nous dire qu'il a lû dans *le Chirurgien d'Hôpital* Tome 2. p. 121. que *M. Belloste* avoit éprouvé ce Remede pendant *plus de* 43. *ans*, toujours avec succès, et sans qu'il ait produit le moindre accident.

Secondement, si M. Bianchi avoit éprouvé pendant 40. ans ce Remede sans *aucun effet sinistre et mauvais*, pourquoi y faire *quelques changemens* depuis 6. ans seulement ?

Troisiémement, pour y faire les prétendus *changemens*, il faut suposer que son *ami* lui en a communiqué la composition ; et c'est ce que M. Bianchi même n'ose avancer, pour plusieurs raisons. 1°. Il se détruiroit lui-même, en disant, comme il fait, que son *ami* faisoit un grand secret de sa composition. 2°. *M. Belloste* dit p. 129. *Mon âge de 70. années qui rend tous les jours de ma vie critiques, et toutes mes années climateriques, me devroit porter à ne pas faire un secret de la préparation et composition de ce Remede, vû d'ailleurs que dans mon premier Ouvrage,*

j'avois

j'avois flaté le Public de le donner un jour en lumiere : ce jour n'est pas encore venu ; la rigueur des tems l'a reculé, par les pertes considerables que j'ai faites dans ma patrie. Ma famille peut trouver dans son usage une ressource qui la console et la dédommage en même temps de l'injustice qui l'a privée de plusieurs années de mon travail et de mes fatigues ; c'est à eux à qui je laisse le soin de tenir ma parole quand ils le jugeront à propos : je n'en prive pas le Public. Tout ceci ne veut pas dire que *M. Belloste* ait communiqué son secret à M. Bianchi. Bien loin de là, il l'a légué par son Testament à son fils aîné, Docteur en Médecine à Turin, qui est à présent le seul dépositaire, et véritable possesseur du secret de ce Remede, à l'exclusion même de son propre frere, et de son second fils.

Quatriémement : Enfin pour substituer un Purgatif *plus doux et plus sûr*, au Purgatif *âcre et violent*, n'ayant pas le secret de la composition de ce Remede, ainsi qu'on vient de le prouver ; il faudroit du moins que M. Bianchi aportât des preuves de l'*âcreté* et de la *violence* du Purgatif dont son *Ami* se servoit, et des bons effets de ses Pilules, depuis la prétenduë substitution du Purgatif *plus doux et plus sûr* : c'est ce qu'il n'est pas en état de faire.

 Que

Que devons-nous conclure de-là ? Que M. *Bianchi* a voulu mettre une Affiche dans votre Mercure du Mois de May dernier, pour faire sçavoir au Public qu'il fait vendre à Genêve les Pilules contrefaites de *M. Belloste* ;

Sic vos, non vobis, fertis aratra boves.

Je suis très-parfaitement, &c.

A Turin ce 20. Septembre 1736.

LA CONSULTATION MAGIQUE.

EPITRE à Mlle De Ve... Par le Sr Bouys *de Nevers.*

QUoique j'eusse promis de quitter le Permesse,
D'abandonner Phebus, Pegase et les neuf Sœurs,
Philis, je viens pour vous de rompre ma promesse ;
Mais que ne fait-on pas pour la Reine des cœurs ?
Et peut-on refuser une rime au mérite ?
Le jour que je jurois par les Dieux du Cocyte,
Qu'on ne me verroit plus dans le sacré vallon,
Mandier avec peine un regard d'Apollon,
Je ne prévoyois pas, Philis, je vous le jure,

Qu'Amour

Qu'Amour se serviroit pour me rendre parjure ;
Des beaux yeux dont ce Dieu fut lui-même
jaloux,
Lorsque pour m'immoler à son juste courroux ;
Et pour mieux s'assurer une pleine victoire,
Sur un cœur aujourd'hui victime de sa gloire ;
Philis, il eut recours à vos tendres apas,
A ces traits enchantés qui ne cederoit pas ?
Ma Muse vous voilà dans le train de bien dire ;
Courage, l'on ne peut épuiser ce sujet.
Sçavez-vous cependant si ce charmant objet,
Pour qui sans consulter, vous hazardez d'é-
crire,
Pour votre favori fait voir quelque retour ;
Je crains qu'à ses desirs, Philis ne soit rebelle.
Pour calmer les soupçons de cet Amant fidelle ;
C'est toi, puissant Merlin, que j'invoque en ce
jour,
Décide de mon sort, et sois moi favorable,
Toi qui connois le cœur de Philis trop aimable,
Dis-moi si de l'Amour elle a subi les loix,
Et l'Amant fortuné dont elle a fait le choix.
Dis-moi, puis-je esperer de toucher l'inhu-
maine,
Et de voir en plaisirs bientôt changer ma peine ?
Merlin entend ma voix ; du manoir ténébreux
Ce grand magicien vient seconder mes vœux ;
Il cede à ma priere... il paroît... il s'avance ;

Digitized by Google

En vain pour l'écarter je garde le silence,
Il se taît sur mon sort... dans ses yeux égarés,
Je ne lis que trop bien, mes malheurs assurés.
Non, Philis n'a pour moi que de l'indifference;
Mon tendre aveu la choque, et mon amour l'offense.

Ma Muse cessez donc à présent de rimer,
Pour plaire c'est l'Amour qui doit vous animer.
Ovide n'auroit point avec délicatesse
Exprimé de l'amour les sentimens parfaits,
Si lui-même n'eût sçû faire usage des traits
De ce Dieu pour fixer le cœur de sa (*a*) maitresse;
Et du siécle présent le tendre Anacreon (*b*)
Seroit-il devenu du Dieu de l'Helicon
Le docte favori, si ce rare génie,
Ne l'eût jamais été de la belle Uranie?

(a) *Julie.* (b) *Rousseau.*

(c) *Sous le nom d'Uranie l'Auteur comprend Venus, parce que les Habitans de Delos avoient élevé un Temple en l'honneur de cette Déesse, sous le nom de* Venus Uranie.

LETTRE

Digitized by Google

*LETTRE de M. *** à M.* Beneton *de* Perrin, *où l'on réfute un endroit de sa Dissertation sur les Hôtelleries, concernant l'Eglise de S. Jacques de l'Hôpital.*

J'Ai lû, M. votre Dissertation sur l'origine et l'antiquité des Hôtelleries, &c. inserée dans les Mercures de cette année, et j'y ai vû de nouvelles preuves de votre érudition qui m'étoit déja connuë. Mais, permettez-moi de vous le dire, j'ai été surpris de l'espece d'épisode que vous y avez fait entrer, au sujet de l'Eglise de S. Jacques de l'Hôpital. Outre que cela n'apartenoit pas trop, ce semble, à votre sujet, tout ce que vous en dites est hazardé et sans fondement: je me flate que les observations suivantes vous en convaincront.

Voici votre début: après avoir parlé en peu de mots de quelques Sociétés séculieres qui exerçoient l'hospitalité, vous dites: » Les biens qui avoient été mis » dans ces Sociétés séculieres, ont passé » à des Ecclésiastiques que ces Bourgeois » avoient introduits parmi eux pour être

» leurs Aumôniers et leur conseil ; et ces » Ecclésiastiques prenant le rang au dessus de leurs Bienfaiteurs, se sont apliqués les biens de ces Sociétés à leur » propre usage. « Pour prouver votre proposition vous n'aportez qu'un exemple ; c'est celui de S. Jacques de l'Hôpital. D'où il suit nécessairement, afin que cet exemple prouve, et que votre raisonnement soit complet, 1°. que, selon vous, les Ecclésiastiques de S. Jacques de l'Hôpital n'ont point eu dès leur origine, ni de titre, ni de biens fondés. 2°. Qu'ils ont été seulement introduits par les Confreres Pelerins, *pour être leurs Aumôniers et leur conseil*. 3°. Que dans la suite ces Ecclésiastiques *ont pris rang au dessus de leurs Bienfaiteurs*. 4°. Enfin qu'ils en sont venus jusqu'à s'aproprier des biens qui ne leur avoient pas été destinés. Tout ce que vous ajoutez, lorsque vous venez à entrer dans le détail de ce qui regarde l'Eglise et l'Hôpital de S. Jacques, prouve évidemment que tel est votre systême, que telles sont les idées que vous avez d'une compagnie de vingt Ecclésiastiques qui ne se reconnoissent nullement dans un tel portrait. Je ne vous impute pas de vous être trompé volontairement : mais êtes vous excusable d'avoir adopté de

Digitized by Google

de faux Mémoires, sans les avoir examiné? Ne deviez-vous pas consulter vous-même les titres de l'érection de l'Eglise et de l'Hôpital dont vous parlez? Ces titres sont publics, ils sont clairs, et vous y auriez apris

1°. Que l'Eglise et l'Hôpital de S. Jacques doivent leur naissance à une Confrairie que plusieurs personnes pieuses formerent à Paris sur la fin du xiije. Siécle, et qui eut pour premier objet les Pélerinages alors très-fréquens, et que ce fut par cette raison qu'elle se mit sous la protection de l'Apôtre S. Jacques. 2°. Que dans la vûë d'exercer l'hospitalité envers les passans, et en particulier ceux qui iroient en pélerinage à S. Jacques en Galice, ou qui en reviendroient, les Confreres acheterent vers l'an 1319. quelques places, maisons et héritages situés dans la ruë S. Denys, près la porte aux Peintres: c'est ce que vous pouvez voir dans les Lettres de l'Official de Paris de l'an 1319. données à l'occasion de cet établissement. 3°. Que sur les opositions que lesdits Confreres trouverent de la part du Chapitre de S. Germain l'Auxerrois, et du Curé de S. Eustache, ils prirent le parti de s'adresser au Pape Jean XXII. par une suplique

dont tous les termes sont remarquables. Qu'y demandent-ils en effet ? Deux choses. La premiére, d'achever la construction de l'Hôpital qu'ils avoient commencé : la seconde, *de fonder dans le même lieu une Chapelle et des Bénéfices*. La suplique admise, le Pape adressa le 18. de Juillet 1321. un Bref delégatoire à Jean, Evêque de Beauvais, et à Geoffroi Duplessis, Notaire Apostolique. Pésez les termes de ce Bref, ou de cette Bulle, vous y verrez, que le Pape après avoir fait le précis de la suplique des Confreres, ne prononce réellement que sur la Chapelle qu'ils devoient fonder, et sur les Bénéficiers qu'ils désiroient doter, pour y celebrer un Office canonial, public et solemnel. Il loüe, j'en conviens, le zele des Suplians pour l'exercice de l'hospitalité, mais l'établissement et la dotation des quatre Titulaires, que les Confreres désiroient fonder, fixe presque toute son attention. Ce Pape veut que ses Commissaires examinent avec soin s'il y a des fonds suffisans, non pour l'entretien de l'Hospice, mais pour celui des Bénéficiers, et ce n'est qu'à cette condition, et qu'après ce mûr examen, que les Commissaires apliquerent pour la dotation des quatre Titulaires, les 170. liv.

liv. de rente auxquels montoient tous les fonds qui furent représentés : et cette somme fut réellement partagée entre les quatre Titulaires, du consentement des Confreres Pelerins, et autres Associés à cette œuvre, qui obligerent pour le payement de ladite somme, leurs propres biens, au cas que ceux qui avoient été exhibés ne pussent pas en répondre. Vous me demanderez quels furent donc les fonds de l'Hôpital ? La même Bulle, et la fulmination de cette Bulle, vont vous répondre. Il y est dit que lorsqu'il fut question d'examiner sur quoi on vouloit l'établir, les Confreres et leurs Associés convinrent qu'ils n'avoient aucun fonds, et qu'ils n'aportoient pour former cet établissement, *que les Oblations et les Aumônes journalieres des Fideles*; et que ce fut sur l'assurance que ces Confreres donnerent, que ces Aumônes seroient suffisantes pour en suporter les charges, que les Commissaires consentirent qu'il fût fait. Comme les Confreres Pelerins s'étoient rendus garands des fonds assignés pour les Bénéficiers, ils se réserverent l'administration de ces fonds, et obtinrent de plus à titre de Fondateurs, la présentation des Bénéfices, sçavoir, de la Trésorerie à l'Evêque, et des Chapel-

 lenies

lenies au Trésorier. Ce droit de présentation qui fut confirmé dans la suite par une seconde Bulle de Jean XXII. de l'an 1326. et par une autre du Pape Clement VI. de l'an 1342. montre encore évidemment qu'il s'agissoit de vrais Titres, et de vrais Bénéficiers.

Vous voyez donc ici deux objets distincts, deux Etablissemens differens entre-eux : l'un d'une Eglise où l'on fonde à perpetuité des Ministres pour y célebrer l'Office divin ; Ministres Titulaires, obligés à une résidence personnelle et perpetuelle, chargés d'un Office canonial, public et solemnel. L'autre, d'un Hospice pour lequel la Confrairie ne concede aucun fonds, mais se repose uniquement sur la charité et la dévotion des Fideles. Pour le premier Etablissement, les Confreres donnent tous les fonds qui étoient acquis, les partagent entre les quatre Titulaires, dont l'un étoit Trésorier et en étoit tiré, et engagent leurs propres biens et ceux de leurs heritiers et successeurs pour en assurer à perpetuité le payement en faveur des Bénéficiers. Pour le deuxiéme, ils ne promettent que ce qu'ils esperent des Aumônes des Fideles. Les quatre Bénéficiers ont donc été dès l'instant de la

Fonda-

Digitized by Google

Fondation de vrais Titulaires ; la propriété des fonds concedés à l'Eglise, ou acquis de quelque maniere que ce fût, n'a apartenu qu'à eux. Il n'est donc pas vrai qu'ils pussent être regardés comme de simples Aumôniers, ni comme des Ecclesiastiques destinés simplement à donner des conseils : il n'est pas vrai qu'*ils se soient introduits eux-mêmes*. Loin *d'avoir pris rang au-dessus de leurs Bienfaiteurs*, comme vous le dites ; ils l'ont toûjours eu, non seulement par leur qualité de Prêtres, mais aussi par leur titre : ce ne sont point eux qui ont *pris rang*; c'est leur titre qui le leur a donné dès l'instant de leur entrée : ce qu'il faut dire aussi des autres Bénéficiers qui ont été fondés depuis les quatre premiers. Examinez la Fondation de chacun, vous trouverez que dans l'intervalle depuis 1343. jusqu'en 1403. on dota et fonda encore, d'abord deux Chapelains à l'*instar* des quatre premiers, chargés comme ceux-ci de faire et célebrer un Office canonial ; et ensuite dans le même intervalle, 14. autres Chapelains, qui furent chargés par leur Fondation de dire certain nombre de Messes par semaine ; obligés, non de célebrer l'Office du Chœur, mais d'y assister, et de loger dans le Cloître ;

Digitized by Google

Cloître ; que ce nombre fut peu après réduit à 12. parce qu'on en tira deux pour les unir aux six premiers ; et les charger avec eux de la célébration de l'Office : que tous ces Bénéficiers, tant ceux qui devoient par eux-mêmes célébrer l'Office, que ceux qui étoient seulement obligés d'y assister, n'étoient point de simples Aumôniers, de simples Ecclesiastiques amovibles ; mais de vrais et réels Titulaires, qui avoient chacun un revenu propre qui ne pouvoit ni être aliené ni être engagé ; qui recevoient de vraies et réelles Provisions selon la forme requise pour tous les Bénéfices ; que tel a toûjours été depuis leur état, excepté que tous sont depuis plusieurs années également chargés de célebrer l'Office : qu'il y eut encore un autre établissement de neuf Chapelains, mais qui n'avoient point de logement dans le Cloître, ni de séance au Chœur, et qui furent suprimés en 1482. par un Rescrit du Cardinal Julien, Légat en France : qu'enfin longtemps avant 1482. et depuis jusqu'aujourd'hui il y a toûjours eu dans l'Eglise de S. Jacques, vingt Titulaires, dont chacun est réellement fondé et doté.

2°. Il est vrai que dans les trois Bulles dont j'ai parlé plus haut, il n'est fait mention

Digitized by Google

mention que de Chapelains et de Chapellenies mais on voit par plusieurs Actes autentiques, passés environ 30. ans après la derniere, que les quatre premiers Titulaires prenoient déja la qualité de Chanoines, parce qu'ils en faisoient l'office et qu'ils en portoient l'habit, et dans les Titres de la Fondation du 5e et du 6e Titulaire en 1377. et en 1403. on trouve expressément les Titres de Chanoines, et les dénominations de Prébendes et de Chanoinies répetées un grand nombre de fois. Je conviens que la qualité de Chanoines prise par les huit premiers Titulaires, a donné lieu à plusieurs instances commencées en differens temps par les Confreres Pelerins, sous prétexte que lesdites Bulles et quelques Actes posterieurs, ne leur donnent que celle de Chapelains, et ne nomment leurs Bénéfices que sous le titre de Chapellenies. C'est, sans doute, M. ce qui vous a donné lieu de dire de tous les Bénéficiers de S. Jacques que *dans la suite ils s'érigerent en Chanoines*; mais quoiqu'on ne voye aucun jugement définitif sur cette contestation, il n'est pas moins vrai que ces Titulaires n'ont jamais cessé de prendre cette qualité de Chanoines dans presque tous les Arrêts, toutes les Sentences

et

et transactions et dans tous les autres Actes qui ont paru jusqu'à présent, comme il est aisé de vous en assurer par l'inspection des Pieces. Ces mêmes Pieces, dont un grand nombre a été imprimé, vous aprendront aussi que depuis la Fondation de l'Eglise, l'administration des biens n'a jamais été entre les mains des Bénéficiers, et que c'est sans aucun fondement que vous avez avancé *qu'ils se sont rendus les maîtres de l'Hôpital, pour avoir un plus juste prétexte de se faire des Prébendes de son revenu.* Comment l'auroient-pû faire, puisque non-seulement ils n'ont jamais géré ce qui pouvoit regarder l'Hôpital ni lui apartenir, mais même qu'ils n'ont jamais eû l'administration de leurs propres biens? Que les Confreres ont toujours gouverné l'un et l'autre à leur gré; et qu'à l'égard des biens de l'Eglise les Bénéficiers se sont trouvé une infinité de fois obligés de se récrier contre la mauvaise administration qu'ils en faisoient, et d'en porter leurs plaintes. Vous ne vous êtes pas moins trompé en disant qu'après s'être rendus les maîtres de l'Hôpital, *ils continuerent, quoique foiblement, la pratique de l'hospitalité.* On n'exerce ni foiblement ni avec zele, ce qu'on

qu'on n'a point. Si l'on vous demandoit l'époque de ce fait, combien a duré cette pratique de l'Hospitalité exercée par les Bénéficiers de S. Jacques, quand elle a commencé et fini, vous seriez assurément bien embarrassé de répondre; comment en effet constater des faits chimériques qui n'ont jamais été? Vous êtes même le premier qui avez avancé celui-ci, et quoique les Bénéficiers de S. Jacques n'ayent eû que trop d'adversaires à combattre, vous ne trouverez point qu'on leur ait jamais reproché de s'être rendus les maîtres de l'Hôpital, d'y avoir foiblement exercé l'hospitalité, d'avoir voulu se faire des Prébendes du revenu dudit Hôpital. Depuis leur fondation jusqu'en 1672. que le feu Roy unit l'Hôpital de S. Jacques à l'Ordre de Saint Lazare, les Confreres Pelerins avoient seuls geré ce qui regardoit l'Hospitalité, et jamais l'hospitalité n'y fut exercée par les Bénéficiers qui n'en ont jamais été chargés. Pendant tout le temps que cet Arrêt de 1672. eut son effet, l'hospitalité et l'administration des biens de l'Eglise, furent exercés par les Membres dudit Ordre de S. Lazare. Il est vrai que ceux-ci qui étoient entré dans la gestion d'un bien qui avoit

déja

Digitized by Google

déja dépéri entre les mains de leurs prédécesseurs, et qui fut assés mal géré par eux-mêmes, se virent obligés d'admettre par une Transaction du 30. d'Août 1686. le Trésorier, deux Chanoines et deux Chapelains pour faire, conjointement avec eux, ladite administration. Mais les Bénéficiers ne se mêlerent nullement de l'hospitalité, et si par leurs soins et leur attention, ils remirent les revenus de l'Eglise en meilleur état, il est constant qu'ils n'en profiterent pas pour eux-mêmes, comme l'extrême modicité de leur revenu particulier en a toujours été une preuve. Il faut dire la même chose depuis que le feu Roy, par l'Edit du mois de Mars 1693. eut désuni l'Ordre de S. Lazare d'avec l'Eglise de S. Jacques. Car après plusieurs contestations, formées entre les Parties respectives au sujet de l'administration, Sa Majesté ordonna par son Arrêt du 3. de Septembre 1698. qu'elle seroit continuée par provision par le Trésorier, un Chanoine et un Chapelain, trois Confreres Pelerins et trois Créanciers, et que les déliberations seroient faites à la pluralité des voix. Ce qui montre évidemment que les Bénéficiers ne pouvoient nullement en de telles circonstances, s'aproprier ce

que

que vous apellez *le revenu de l'Hôpital*, ni *pour se faire des Prébendes*, dont ils n'avoient pas besoin, puisque chacun avoit la sienne, et l'avoit toujours eû dès l'instant de la Fondation, ni pour en former de nouvelles qui n'ont jamais existé, ni pour augmenter le revenu de celles qu'ils avoient, ce que ni les Confreres ni les Créanciers n'auroient point souffert. Les Bénéficiers ne firent pas même sur cela la moindre tentative; ils ne travaillerent que pour le bien de l'Eglise en géneral, sans s'occuper de leurs interêts particuliers; et quoique les revenus fussent augmentés de plus de vingt mille livres de rente, et les Charges diminuées de cinq mille liv. par an en 1720. le revenu de chaque Prébende n'en a pas été plus considerable.

Cependant, comme si le contraire de ce que je viens de dire, et qui est fondé sur les Actes les plus autentiques qu'il ne tiendra qu'à vous d'examiner, étoit certain, vous ajoûtez que *cela*, c'est-à-dire, tout ce que vous imputez gratuitement aux Bénéficiers de l'Eglise de S. Jacques, *a duré jusqu'à ces derniers temps, que ces Chanoines*, dites-vous, *se sont faits unir à l'Ordre de S. Lazare*. Mais c'est encore ici une nouvelle erreur de

votre

Digitized by Google

votre part. Jamais les Chanoines de saint Jacques *ne se sont fait unir* à l'Ordre de S. Lazare. La premiere union en 1672. fut faite du propre mouvement du Roy, et fut défaite de-même. La seconde, faite au mois d'Avril 1722. par un Edit du Roy, à présent regnant, fut si peu demandée par les Chanoines, qu'elle étoit directement contraire à leurs vûës et à leurs démarches, que depuis long-temps ils travailloient à se faire donner un Reglement fixe et durable; que dès le premier de Septembre 1721 le Parlement, en renvoyant les Parties à l'Audience pour leur être fait droit sur les Requêtes, avoit ordonné que tout ce qui concernoit le Spirituel dans ces Requêtes, seroit jugé par l'Archevêque de Paris; qu'en conséquence feu M. le Cardinal de Noailles avoit fait dans l'Eglise de S. Jacques une visite qu'ils avoient souhaitée et demandée, et de laquelle ils avoient tout lieu d'attendre un arrangement convenable; qu'enfin ce Prélat étoit prêt de terminer cette visite, ce qu'ils attendent de son Successeur, qui est dans la disposition de la clôre, lorsque l'Edit de 1722. vint déranger tous leurs projets et dissiper leurs esperances. Lisez d'ailleurs cet Edit et vous verrez

si

Digitized by Google

si les Chanoines ont pû demander cette union, et s'ils avoient lieu de fonder sur elle des esperances bien avantageuses. Vous ajoûtez vous-même *qu'ils n'en furent pas contens*, et vous avez raison; mais c'est à tort que vous dites en finissant *qu'ils veulent aujourd'hui la rompre* et que *cela fait présentement la matiere d'un procès.* Sa Majesté a révoqué d'elle-même cette union par l'Arrêt rendu en son Conseil le 26. de Septembre 1733. et depuis ce temps-là il n'y a eû aucun procès sur ce sujet.

Voilà, M. comme vous voyez, un récit bien different du vôtre; mais le mien est fondé sur les Actes les plus certains, sur les Pieces les plus autentiques, que vous examinerez quand il vous plaira. Si les Bénedictins, Auteurs de l'Histoire de la Ville de Paris en 5. volumes *in folio*, et leur Abréviateur, qui a donné depuis peu cette Histoire en 5. volumes *in* 12. se fussent donnés la peine de les examiner, ils eussent eux-mêmes parlé plus exactement sur le sujet, qui fait la matiere de cette Lettre, et leur récit eût pû vous guider. Mais il ne paroît pas même que vous ayez profité de ce qu'ils ont dit, puisque vous êtes encore beaucoup moins exact qu'eux. Ce que je dis,

au reste, de ces deux Ouvrages, n'est pas pour en diminuer le mérite. L'Abregé, sur tout, me paroît mieux Fait, et en géneral plus exact que la grande Histoire, et augmenté même de Faits importans qui ne se trouvent point dans celle-ci. Mais pour revenir à l'Eglise de S. Jacques de l'Hôpital, ceux qui ont travaillé à cet Abregé se sont trompés dans plusieurs dates et dans un assés grand nombre de Faits qui méritoient plus d'exactitude et qu'il leur auroit été facile de rendre plus exacts, outre qu'ils parlent deux fois d'un Ordre de S. Jacques, qui est imaginaire, peut-être n'est-ce qu'une faute d'impression.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, &c.

A Paris ce premier Octobre 1736.

O D E.

DEpuis le temps que je t'offense,
Grand Dieu, par mon iniquité,
Pourquoi suspens-tu ta vengeance,
Aux dépens de ton équité.
Frape, et des éclats de ta foudre
Réduis ce miserable en poudre,

Mais

Digitized by Google

Mais qui peut de tes traits vengeurs,
Arrêter l'effet redoutable,
T'attendris-tu pour un coupable
Qui connoît enfin ses erreurs?

✠

Méprisant de ma conscience
Les salutaires mouvemens,
J'ai fatigué ta patience
Par mes affreux égaremens.
Mon cœur endurci par le crime,
T'apelle aujourd'hui de l'abîme
Où je me suis précipité;
Hélas, je sçai que ta Justice
N'envisage que mon suplice,
Mais n'écoute que ta bonté.

✠

Le Berger quitte la Prairie
Et la conduite du Troupeau,
Pour s'oposer à la furie
Du Loup qui ravit un Agneau.
Je suis la Brebis égarée,
Sur le point d'être dévorée;
Si tu ne vole à mon secours;
Hâte-toi donc, Dieu de clémence;
Je brûle dans l'impatience
De briser mes fers pour toujours.

Sens

Digitized by Google

Sans blesser ta délicatesse,
Puis-je lever les yeux vers toi ?
Malgré mes crimes ta tendresse
Te parle-t'elle encor pour moi ?
Mon cœur charmé de l'aparence,
Ne doute plus que ta clémence
Ne fasse céder ta rigueur ;
Grand Dieu, si ta main vengeresse
S'aprête à punir ma foiblesse,
Mon espoir est dans ta douceur.

✱

Que vois-je, quelle est cette nuë
Qui s'évanoüit à mes yeux ?
A présent, au gré de ma vûë,
Je puis parcourir tous les Cieux.
Quel bonheur, pour moi, quelle gloire,
Sur le Démon j'ai la victoire,
Je vois les Anges tour à tour
Pousser mille cris d'allegresse,
Et dans de transports de tendresse,
Se réjouir de mon retour.

✱

Fuis loin de moi, plaisir profane,
Cause de mon plus vif remord,
Lorsque l'Eternel te condamne,
Pourai-je te chérir encor ?
Dans mon cœur je sens que la Grace

Te

Digitized by Google

Te dispute aujourd'hui la place,
Cede, et laisse mon ame en paix.
Source en iniquités féconde,
Poison chéri de tout le monde,
Tu n'auras plus pour moi d'attraits.

✻

O Dieu tout puissant, tendre Pere,
Espoir unique des pécheurs,
Puisque tu suspens ta colere,
Laisse-toi fléchir par mes pleurs.
Pour te servir, Dieu de clémence,
Avec plus de persévérance,
Mon cœur va tout abandonner.
Pécheurs, redoutez sa colere;
Mais revenez, ce Dieu sévére
Est toujours prêt à pardonner.

Par M. J. T. de Marseille.

PLAINTE de la Ville de Moulins, Lieu de la Naissance de M. le Maréchal Duc de Villars.

CEtte Plainte fait le sujet d'une Lettre que M. Amonnin des Granges, Avocat en Parlement et premier Echevin de Moulins, nous a fait l'honneur de

D nous

nous écrire au nom de la Ville, pour réfuter publiquement une erreur qu'il a remarquée dans un Livre nouveau, intitulé: *Memoires de M. le Maréchal de Villars.* L'Auteur de ces Memoires a écrit dans le IIIe Tome que *le Maréchal de Villars étoit né et mort à Turin* ; erreur, dit M. Amonnin, qui interesse trop la Ville de Moulins pour ne pas la relever. Il ne pouvoit guéres le faire plus solidement qu'en nous envoyant, comme il a fait, avec sa Lettre, l'Extrait Baptistaire de ce grand Homme, bien et dûëment légalisé et dans toutes les formes, par lequel il paroît qu'il a été baptisé à Moulins le 21. May 1653. ayant eû pour Parrain le Comte de S. Géran, Sénéchal et Gouverneur du Bourbonnois, &c. et pour Maraine Mademoiselle de Ventadour, fille du Duc de Ventadour, qui le nommerent *Claude-Louis-Hector.* L'Acte porte que l'Enfant, lors du Baptême, avoit atteint l'âge de trois semaines.

Le Lieu de la Naissance d'un Héros, ajoûte M. le premier Echevin, dans sa Lettre, n'étoit pas une circonstance assés peu considérable dans son Histoire, pour qu'elle dût paroître indifférente à l'Auteur des Mémoires, qui portent son nom. Si sept Villes, continuë-t'il, se disputerent

puterent autrefois l'avantage d'avoir donné la naissance à Homere, la Ville de Moulins ne doit pas, sans se plaindre, se laisser enlever l'honneur d'avoir été l'Orient * de ce bel Astre, &c.

M. Amonnin nous a aussi envoyé des Vers de sa façon, adressés à l'Auteur des *Memoires de M. le Maréchal de Villars*, sur ce qu'il a écrit par erreur du Lieu de sa mort et de sa naissance. Nos bornes, qui ne nous permettent pas d'imprimer ici tout du long l'Extrait Baptistaire et les Actes qui en dépendent, nous permettent seulement de finir par les quatre derniers Vers de la Piece de Poësie dont nous venons de parler.

C'est Moulins qui fut son Berceau;
Moulins ne porte point envie
A Turin qui fut son Tombeau;
Son destin lui paroît plus beau
D'avoir ouvert le cours d'une si belle vie.

* *Expression de M. l'Abbé Seguy dans l'Oraison Funebre de M. de Villars.*

Digitized by Google

*EXTRAIT d'une Lettre de Jean de Montreüil, contenant une Description de l'Abbaye de Chaalis, Ordre de Cîteaux, adressée à M. * * *.*

VOus m'avez parû, Monsieur, estimer la Description Latine que Jean de Montreüil, Sécretaire du Roy Charles VI. et Prévôt de l'Isle, a faite de l'Abbaye de Chaalis, proche Senlis, dans la quarantiéme de ses Lettres Choisies, *(a)* à l'occasion d'un voyage qu'il y fit. J'ai entrevû que vous ne seriez pas fâché que les Dames qui visitent quelquefois cette célebre Maison, connussent l'état où elle étoit il y a trois cent cinquante ans, en même temps que les Sçavans jugeront du génie singulier et du stile de l'Auteur. Cet Ecrivain passa pour un des beaux Esprits de son temps. Il étoit grand ami de Nicolas de Clamenges, fameux Docteur de Paris.

(a) Ampliss. Collect. Edmundi Martenne, T. 2. pag. 1388. *Ce Religieux dit à la page 1311. qu'il a tiré ces Lettres d'un Manuscrit de la Reine de Suede, et d'un autre de M. Chauvelin, Président, &c.*

Digitized by Google

La Description dont je vais faire un Extrait, est adressée à un Evêque de ses amis.

Vous êtes plus en état que moi de juger si ce ne seroit point Michel de Cre-nay, Evêque d'Auxerre, que je vous ai oüi dire avoir été un homme de Lettres sous le Regne de Charles V I. dont il avoit été Confesseur. Il est sûr que c'é-toit à un Evêque plus jeune que lui.

J'aurois traduit en entier les cinq pa-ges *in-folio* qui la contiennent, si je n'a-vois aprêhendé d'être trop long. On ne se lasse point de préconiser les endroits que l'on a vûs, et où l'on a été bien reçû. Si Jean de Montreüil a été dans ce cas vers l'an 1300. Je puis dire que tout jeune que je suis, et bien inférieur en tout à ce grand Personnage, j'ai eû le même avantage cette présente année. C'est pour en marquer ma reconnois-sance à M. le Prieur et à M. votre Pa-rent, que je n'oublierai aucune des cir-constances notables de cette ancienne Description ; et pour rendre le Lecteur plus attentif au stile de l'Auteur, bien different de celui de nos jours, je me servirai, autant que faire se poura, de ses propres termes.

L'Abbaye de Chaalis, dit-il, est une

Digitized by Google

espece de Paradis Terrestre, habité par des Saints. Elle est entourée de Fontaines, de Ruisseaux et de petits Torrens, dont l'eau, qui est très claire, coule avec un doux murmure pour subvenir aux besoins de la Maison. On y voit dix grands Etangs d'un très-bon revenu, remplis d'un nombre infini de Poissons d'un goût si exquis, que je ne crois pas en avoir jamais mangé de pareils. Que dirai-je, ajoûte-t'il, de ces belles Forêts qui nourrissent une si grande quantité de Sangliers, de Cerfs, de Lievres et de Lapins, qui sortent en foule de leurs terriers, et semblent par leurs bondissemens et par leurs sauts, vouloir s'élancer dans les mains de ceux qui se promenent le soir, ou les poursuivre après qu'ils sont passés. Après avoir parlé des fossés et des murs de l'Abbaye, il vient à la description de l'Eglise, sans obmettre même le Portique par où l'on passe avant que d'y arriver, auquel dans une espece d'enthousiasme il aplique ces beaux Vers d'Ovide.

Regia solis erat sublimibus, &c.

De ce Portique, dit-il, on entre dans l'Eglise, laquelle paroît avoir environ 300 pieds de longueur, avec une hauteur

Digitized by Google

teur et une largeur proportionnée. Elle est soutenuë de très-belles colomnes, et si bien parée et éclairée, qu'elle efface toutes celles que je me souviens d'avoir vû. Ce qui en releve encore le beauté, c'est qu'elle est environnée de 25. Chapelles où l'on célebre tous les jours beaucoup de Messes avec une grande dévotion. Notre Auteur n'oublie pas de parler de ces beaux Apartemens qu'il apelle Hôtelleries *quæ Hostellariæ dicuntur*, où l'on reçoit encore à présent les Etrangers. Il donne une grande idée de la Maison de l'Abbé, en disant que, s'il en faisoit la description on s'imagineroit voir le Palais de quelque Prince du Sang Royal. Il louë ensuite une Statuë répréсentant la sainte Vierge, placée contre la Chapelle Abbatiale, et il ne fait pas difficulté de la comparer aux plus beaux Ouvrages d'Apelles, de Lysippe et de Praxiteles. Il parle après cela d'une Vigne voisine, dont le vin, selon lui, étoit aussi bon que celui deBeaune et de S.Gengou. Notre Historien s'égaye quelquefois en raportant des passages des Auteurs anciens. Je vous en ai déja fait voir un trait dans un passage d'Ovide, en voici encore quelques-uns. Je ne vous entretiendrai pas, dit-il, de ceux qui ont soin des

Troupeaux à qui un grand Poëte donne ces avantages :

Dulces sub arbore somnos, &c.

On croit être avec notre Historien sur quelque endroit élevé et apercevoir avec lui les belles vûës du Monastere, lorsqu'il en fait la description en ces termes : On voit au loin, dit-il, des Collines, des Vallées, des Prés, des Fleuves, des Montagnes, non pas de celles dont parle Bocace, dont la hauteur effraye ; mais de ces Montagnes médiocres, dont la pente douce et facile, est bien exposée au Soleil, dont la vûë égaye l'esprit et les yeux et dont l'air est aussi pur qu'agréable. Non, je ne crois pas, ajoûte-t'il, qu'il y ait sous notre Hémisphere un lieu aussi propre à l'étude et à la refléxion, ensorte qu'on pouroit croire que les Muses ont fixé leur demeure dans un Endroit que j'ai remarqué, et qu'elles y ont plusieurs fois tenu leurs divines Assemblées ; sous la conduite de celui qui dit : *Aonias deduxi vertice Musas.* Vous voyez, M. que notre Ecrivain aime les Passages des Anciens. En voici encore deux qu'il aplique à des Réservoirs bien garnis de Poissons. Il tire le premier du Pseaume 143. *Promptuaria eorum plena eructantia*

eructantia ex hoc in illud. Et l'autre de Virgile :

Superabunt horrea messes.

En parlant du travail des Religieux, il leur donne ces avantages,

Sunt nobis mitia poma ;
Castanea molles, et pressi copia lactis.

Les Prunes de Chaalis, continuë nôtre Auteur, sont égales à celles de Damas ; puis il ajoûte : *Si je ne disois la* même chose du pain, du bœuf, du mouton, des pois, des féves, des choux, et des autres légumes de Chaalis, on auroit raison de m'accuser de taire la verité. Le Jardinier de cette Abbaye ayant conduit à son ordinaire à Paris dans des voitures, de l'ail, des oignons, des poreaux, des choux et autres légumes pareilles, nous a assuré en avoir vendu en un seul voyage dans une seule Place, en une heure pour 12. écus d'or. Ce Jardinier a toutes sortes de mets exquis : ensorte que je pourois le comparer à ce Vieillard de Virgile, qui, (Voici encore un passage)

Regum æquabat opes animis, serâque reversus
Nocte domum, dapibus mensas onerabat inemptis. (a)

(a) *L'Editeur donne à ce Vieillard le nom de*

Il est agréable, continuë-t il, d'entendre raconter aux Vieillards combien de sortes de Moulins à Eau possedoit l'Abbaye; et surtout comment un Moulin à Bled, par certains ressorts, jettoit tout à la fois trois sortes de farines toutes differentes. Il y avoit un Moulin pour fouler les Draps, un autre pour faire differentes Boissons lorsqu'il n'y avoit point de Vin et que l'année avoit été mauvaise; un pour faire de la Moutarde, un pour le Tan, un pour faire de l'Huile, et un autre pour fendre du Bois propre à bâtir. Ces mêmes Religieux, ajoûte-t-il, sont aussi curieux d'élever des Abeilles, que Virgile a été attentif à prescrire des Regles pour leur gouvernement; se conformant aussi au conseil du même Poëte, qui ne veut pas qu'on méprise les chiens parce qu'ils sont utiles, ils en ont de très-beaux pour la chasse, et c'est un plaisir pour ceux qui aiment cet exercice, de les voir courir après le gibier, et d'entendre le concert que forme la confusion de leurs abboyemens. Pour moi, continuë-t'il toûjours, j'ai trouvé en ce Lieu un homme selon mon cœur, et qui sans avoir aucun grade, étoit très versé

Corinthius; *c'est une faute, car dans Virgile* Geor. IV. v. 127. *il y a* Corycium vidisse senem.

dans

dans toutes sortes de Sciences. C'étoit un homme doux et complaisant ; ensorte que, si l'on mettoit à la place de la jeunesse de Pamphile la gravité de ce venerable Religieux (ce sont ses termes) il seroit celui dont parle Terence :

Sic vita erat facile omnes perferre ac pati
Cum quibus erat, cumque unà his se dedere,
Eorum obsequi studiis adversùs nemini.

Vous voyez en passant que notre Auteur avoit aussi lû les Comiques. Parlant de la Bibliotheque, il dit qu'en entrant il croïoit voir les Docteurs de l'Eglise accompagnés de leurs Ouvrages, inviter à la lecture ceux qui entroient, et les obliger à l'étude bon gré malgré qu'ils en eussent ; semblables, dit-il, à ces Marchandes du Palais ou des Charniers des Innocens, qui prennent les Passans par les habits et par les bras, pour les forcer à entrer dans leurs Boutiques et à voir leurs marchandises. (*a*) A ce sujet et sur la diversité des Livres, il cite, pour faire l'éloge

(*a*) Cette idée est originale. *Au reste, on peut par là remarquer que l'installation des Marchands au Palais et sous les Charniers des Innocens n'est pas nouvelle. Il donne à ce dernier endroit le nom de* Campelli, *qui étoit l'ancien nom de tout le Quartier.*

de la Bibliotheque de Chaalis, un endroit du Phormion de Terence qu'il corrompt un peu, mais dans lequel on entrevoit qu'il en veut à celui-ci :

Cana dubia apponitur
Ubi tu dubites quid sumas potissimum.

Lorsqu'il vient aux Ornemens sacerdotaux, il ne peut s'empêcher de s'exprimer poëtiquement après Virgile :

Tyrio splendebat murice lana
Aurea purpuream subnectit fibula vestem.

Il y a, dit il encore, à Chaalis un Lieu qu'on apelle *le Trésor*, non pas comme celui dont parle Virgile :

Ignotum argenti pondus et auri.

Mais il renferme des Ornemens précieux et des Vases sacrés dont je ne suis pas capable de décrire le travail et la beauté, puisque Carneade et Pindare lui-même, ces génies sublimes, pouroient à peine y suffire. Pour achever l'éloge des Religieux (c'est toûjours Jean de Montreüil qui parle) je dirai qu'ils chantent les Loüanges de Dieu à haute voix et avec les intervalles convenables tous les jours à sept differentes reprises. Vous ne devineriez peut-être pas, Mr. pourquoi

Digitized by Google

pourquoi ce nombre de sept? un endroit de Virgile cité ici par Jean de Montreüil vous en instruira ; voici la raison qu'il en donne avec son Poëte favori :

Numero Deus impare gaudet.

Il est beau, poursuit-il, et édifiant de voir les Religieux de ce Monastere entrer au Chapitre deux à deux comme des colombes ; et là tous à genoux, le corps prosterné, et le visage contre terre confesser leurs fautes les uns aux autres ; et ensuite les yeux baissés et dans un silence profond, s'aprocher de l'Autel avec une dévotion, telle que l'éloquence de Ciceron même ne pouroit assés dignement la représenter.

Un beau passage tiré de S. Jerôme, et que Jean de Montreüil aplique aux Religieux dont il fait l'éloge, achevera de vous en donner une grande idée. *In Christi villa tuta rusticitas, extra Psalmos silentium est, quocumque te verteris arator stivam retinens* Alleluia *decantat, sudans messor Psalmis se avocat, et curvam attondens vitem falce vinitor aliquod Davidicum canit : hæc sunt in hâc Provinciâ carmina, ut vulgo dicuntur amatoria cantationes.*

J'oubliois, continuë notre Auteur, de parler d'une grande Salle très-ancienne, d'un

d'une hauteur prodigieuse, et qui n'est habitée que par des hiboux et par de semblables oiseaux nocturnes, qui servent de compagnie à un pauvre Vieillard séculier plus qu'octogenaire, qui méprisant une bonne chambre, où il y a une chéminée, et où il pouroit habiter à son aise, ne veut cependant pas sortir de cette Salle, toute incommode qu'elle est, et même pendant l'hyver, lorsque la neige, comme dit Virgile :

——— Septem assurgit in ulnas,

Æraque dissiliunt vulgo vestesque rigescunt

Induta....

qui n'ayant pour habit qu'une méchante tunique de laine, ne l'ôte jamais de dessus son corps ; et qui après être revenu de l'Eglise, où il ne manque pas d'aller prier tous les jours, vit du travail de ses mains, suivant le conseil de l'Apôtre.

Pour derniere piéce de bâtiment, il parle du Réfectoire long de 74. pas, qu'il croit mériter plûtôt le nom de *irrefrigerium permaximum* que celui de *Refectorium.* Les mets, dit-il, que l'on porte au Réfectoire, ont beau être tout brûlans quand ils sortent de la cuisine, on peut les manger aussi-tôt qu'ils sont posés sur la table. On pouroit douter, ajoûte encore

notre

notre Auteur, si c'est pour la nourriture des oiseaux ou pour celle des Moines, que le Roy de France a fondé des revenus : car à l'heure du dîner, le Réfectoire est rempli d'une infinité d'oiseaux qui mangent familierement avec les Religieux. Il y a entr'autres un Roitelet (oiseau si petit, que si on lui ôtoit ses plumes, il ne seroit pas plus gros que le petit doigt), qui accompagne toûjours les Moines dans le Cloître. J'étois ravi de le voir voltiger autour de nous, aller du Cloître à l'Eglise et voler tout autour comme pour faire la quête, et se reposer ensuite sur la plus haute Stale du Chœur. Là, par le battement de ses aîles, et par son petit ramage, il paroissoit vouloir entonner le chant; semblable à ce Berger qui disoit à un autre Berger :

Numeros memini, si verba tenerem.

Permettez-moi de ne pas achever ce qu'il dit sur les mouvemens de ce Roitelet dans l'Eglise de Chaalis, de crainte de donner une idée trop desavantageuse ou des Religieux de ce temps-là, ou de l'Historien. Les Curieux peuvent se contenter à la colonne 1396. de l'Imprimé. Ils y verront en même temps une description de la Musique des oiseaux de la vaste Forest de Chaalis.

Je

Digitized by Google

Je ne puis passer sous silence, ajoûte encore Jean de Montreüil, un Vieillard (a) *non magna corpulentia*, et qui est prêt d'entrer dans sa 80e. année : il a déja 60. ans de Profession ; il est très-droit de corps, et très-vif. C'est un homme doux, complaisant, aimé de tout le monde, et tel, qu'on diroit qu'il veut démentir celui qui a écrit que la vieillesse n'étoit que dégoût et ennui, et Ciceron même, qui a dit : *At sunt morosi senes, et anxii, et iracundi, et difficiles, et avari* ; car si quelqu'un le mettoit sur cette matiere, voici ce qu'avoit coûtume de répondre notre sage Vieillard : *Vitia sunt hæc morum*, dit le même Ciceron, *non senectutis.* Ce qui augmente le mérite de ce parfait Religieux, c'est que quoiqu'il soit dispensé de la Regle, il l'observe cependant à la lettre ; il dit la Messe, il vient au Chœur tous les jours, il chante, il entonne quelquefois les Antiennes et les Pseaumes, et il ne se distingue des autres que par une plus grande régularité, sans rien accorder à son âge, et sans prétexter sa vieillesse.

J'ai l'honneur de connoître dans la même Abbaye un Vieillard même plus âgé, tout semblable à celui que Jean de Mon-

(a) P. 1390.

Digitized by Google

Montreüil vient de dépeindre, et qui peut être apellé la copie parfaite de l'original que je viens de vous exposer.

Je ne finirai pas cet Extrait sans vous faire remarquer avec notre Historien que le Roy Charles V. dit le Sage, venoit souvent dans cette Maison ; qu'on y voit dans le mur à côté de l'Autel les Tombeaux de neuf Evêques, dont l'un a été Archevêque d'Apamée, et deux ont été Chanceliers de France ; que S. Guillaume Archevêque de Bourges avoit été tiré de cette Maison, et qu'il est sorti de la plume d'un Religieux un Livre intitulé, *Des trois Pelerinages*, qui est, dit-il, entre les mains de tout le monde. Le fait de l'Archevêque d'Apamée mérite d'être éxaminé ; car étant dans le Lieu, je n'ai point entendu parler de sa sépulture, mais seulement de celle de huit ou neuf Evêques de Senlis.

Je me suis pressé, M. de rendre Françoise cette Description de Chaalis, avec d'autant plus de raison, que je viens d'aprendre qu'on commence actuellement à abbattre tous les Edifices de cette magnifique Abbaye pour les refaire à neuf, n'en réservant que l'Eglise seulement. Je vous exhorte de les aller voir pour la derniere fois, et de vous hâter. Ce sera

un

Digitized by Google

un régal pour les Curieux et pour les Amateurs de l'Antiquité, si on prend le soin de copier les plus anciennes et les plus courtes Epitaphes du Cloître, et de dessiner le grand Réfectoire, le Dortoir, la Chapelle de l'Infirmerie, le Cloître, le Chapitre, qui sont les principales Pieces, de la beauté et délicatesse desquelles je puis assurer par avance, que tout ce qu'on bâtira à la moderne, n'aprochera pas, ainsi que je l'ai oüi dire à de bons Connoisseurs. Je suis, &c. *N. A.*

A Paris, ce 1. Septembre 1736.

LE HIBOU ET LA FAUVETTE.

FABLE.

UN vieil Hibou, mari d'une Fauvette,
La desoloit par ses soins rebutans ;
Ses lugubres discours fatiguoient la pauvrette ;
Elle aimoit les douceurs des plus tendres Amans ;
Comme un Argus jour et nuit auprès d'elle,
Il épioit ses moindres mouvemens,
Et pour autoriser cette guerre cruelle,
Toûjours il alléguoit les plus sots complimens.
L'Oiseau craintif, fatigué d'ainsi vivre,

Eût

Digitized by Google

Eût voulu seul se percher dans un Bois ;
Mais serviteur, il vouloit toûjours suivre ;
Et par tout promener son affligeant minois ;
Aprehendant toûjours pour l'honneur de sa tête
De plausibles raisons coloroit ses desseins,
Tantôt il redoutoit une maligne bête ;
N'allez-pas, disoit-il, affronter les destins.
Trop de leçon aigrissoit la Fauvette ;
(Car la jeunesse hait tant de raisonnemens)
Ja connoissant Cipris elle aimoit la fleurette,
Joyeux propos et tendres sentimens ;
Le triste Oiseau réduit sous la tutelle,
Ne mangeant point, maigrissoit chaque jour.
Les assauts redoublés que souffroit cette Belle,
En affligeant son cœur irritoient son amour.
Ce n'étoit plus cette aimable Fauvette,
Dont les charmans accords formés par la douceur,
Faisoient oublier sur l'herbette,
D'une ingrate beauté la constante rigueur.
Dans ce sombre réduit nourissant sa tristesse,
Cet Oiseau malheureux mouroit à tout instant.
Quand un Dieu protecteur de l'aimable jeunesse,
A ses yeux presque éteints fit briller un Amant.
(L'œil le plus obscurci par l'excès de ses larmes,
Sçait emprunter l'éclat d'un Astre si puissant)
La Fauvette aussi-tôt oubliant ses allarmes,

Prit

Pria le Dieu d'Amour de le rendre constant.
Un Rossignol fait au doux badinage
Chés le Hibou se trouva d'un repas,
En gazoüillant il se mit sur la cage
Qui renfermoit l'Oiseau plein des plus doux apas.
Ja déplorant le sort de la triste Fauvette,
Il ordonne à ses yeux de lui parler d'amour.
Car il n'osoit jazer sornette,
Sous les yeux du cruel Vautour.
Entendant de l'amour l'énergique langage,
La Fauvette écoutoit, feignant de le chasser;
Soyez, disoit-elle, très sage,
Il faut être prudent afin d'en imposer.
Le Rossignol brûlant d'amour extrême,
Pour cacher ses ardeurs,
Joüoit le stratagême
Qu'Amour aprend aux jeunes cœurs.
Le convive prudent pétri de politesse,
Se prétoit aux humeurs du Hibou vigilant;
Toûjours le comblant de caresse,
Pour pallier le nom d'Amant.
La follette à son tour instruite à la malice;
Pour tromper son argus inventoit des raisons;
Mais l'implacable Oiseau démêloit l'artifice.
Pour un mari jaloux tout est pures chansons,
Ainsi tous deux cédoient à d'injustes caprices.
Quand arriva le temps de leur félicité,
Tous

Digitized by Google

Tout étoit épuisé, tours, feintes, artifices;
Un heureux contre-temps les mit en liberté.
Un Moineau pourchassé volant avec vitesse,
Pour prolonger ses jours se sauva dans un trou.
Un esprit allarmé craint toûjours la finesse;
Ce gîte étoit bien près de celui du Hibou.
Le vieil Oiseau prompt aux allarmes,
Entend crier sur son réduit.
Aussi-tôt aiguisant ses dévorantes armes,
Ecoute, ouvre les yeux, bat de l'aîle, et poursuit;
Le beau couple d'Amans charmé de sa retraite,
S'enyvra des transports si violens, si doux;
Que l'ardent Rossignol possedant la Fauvette,
Fit payer à l'Amour les rigueurs du jaloux.
A travers les soupçons, les fureurs, le caprice,
Un Amant aux abois, se fait un heureux jour;
Le forfait médité sous le nom de justice,
Punissant le jaloux, satisfait mieux l'Amour.
Cette Fable doit vous aprendre,
Peres cruels, Maris jaloux,
Que l'Amour sçait tout entreprendre;
Qu'il force grilles et verroux.
Il est un art divin pour former la jeunesse,
Dont un Pere, un Mari ne peuvent s'écarter;
Toûjours les contre-temps irritent la sagesse.
Sans brusquer un penchant, il faut le surmonter;
Trop de Leçon attriste le bel âge;

Les

Digitized by Google

Les jeux, les ris sont pour de jeunes cœurs,
Sans vouloir se prêter au criminel usage,
Il faut obéir aux erreurs.
Il est des loix pour l'aimable prudence,
On triomphe de tout par les ménagemens ;
Un sourire, un coup d'œil, marquent la déference;
Un avis déplacé blesse les sentimens.

J. B. C. C. de Figniers.

LETTRE de M. l'Abbé M..... à M. l'Abbé.... Docteur de Sorbonne, au sujet d'une Instruction Pastorale de M. l'Evêque de Marseille du 29 Juin 1736.

Le digne Prélat, Monsieur, qui secourut autrefois tant de personnes, et sauvatant d'ames à J.C. au milieu du feu dévorant de la peste, dont on éprouvoit les cruels ravages dans la Ville de Marseille, vient de nous donner une nouvelle preuve de son zele & du soin qu'il prend du Troupeau que Dieu lui a confié.

Il craint aujourd'hui plus que la peste pour ce cher Troupeau l'hérésie semée dans deux Ecrits imprimés à Genève; elle fait

Digitized by Google

fait le sujet de ses inquiétudes et de ses allarmes.

L'un de ces Ecrits est sous le titre de *Sermon sur le Jubilé de la Réformation établie il y a deux cens ans dans l'Eglise de Genève, prononcé à Genève le 21. Août 1735. jour solemnel d'Actions de graces, par Jean-Alphonse Turretin, Pasteur et Professeur en Théologie et en Histoire Ecclésiastique.* L'autre de *Sermon sur le Jubilé de la Réformation de la République de Genève, prononcé à S. Pierre le Dimanche 21. Août 1735. par Antoine-Maurice, Pasteur & Professeur en Théologie à Genève, &c.*

L'esprit d'orgueil et de révolte, le libertinage de créance, l'irréligion et l'impieté où elle conduit, qui se font sentir dans ces deux Ecrits, font craindre avec raison à M. l'Evêque de Marseille que les nouveaux convertis de son Diocèse ne se laissent séduire par des Ecrits si dangereux, et que l'hérésie ne reprenne racine dans leurs cœurs. Pour prévenir de si grands maux, il leur adresse une Instruction Pastorale, où tout se ressent de sa vigilance pour la conservation de ses oüailles, et de son zéle pour la conversion de ceux qui sont assis dans les ténebres et les ombres de la mort.

Les

Digitized by Google

Les principaux traits qui caracterisent les hérésies de *Luther* et de *Calvin*, sont, comme vous le sçavez, Monsieur, la fausseté dans les principes et dans les maximes, la noirceur des impostures et des calomnies qui les deshonorent, et la force des aveux qui les renversent; trois caracteres qui dominent dans les deux Ecrits en question, et que M. l'Evêque de Marseille traite sçavamment dans son Instruction Pastorale, qu'il divise pour cet effet en trois parties.

Dans la premiere il sape les fondemens de l'erreur, et détruit sans ressource les faux principes sur lesquels elle s'apuye. Je me bornerai à vous en raporter les principaux endroits. M. de *Belsunce* commence par faire voir aux Hérétiques que *le droit de commander aux consciences* n'est point *une Tyrannie*, puisque l'Eglise peut faire des Loix qui obligent *en conscience*; ce qu'il prouve par l'Ecriture, qui abonde en passages sur cette matiere. Il leur montre ensuite l'absurdité de cette autre maxime: *Qu'en fait de Religion la voïe d'examen est permise à tout le monde*. Il démontre que ce n'est point une *liberté adorable*, mais une vaine ombre, inventée par les Séducteurs, propre à flater l'orgüeil des Sectaires, incapable de les éclairer,

rer, puisque peu sont en état de s'en servir, dangereuse d'ailleurs, comme il parut autrefois par les divisions de *Gomar et d'Arminius*, qui exciterent une cruelle persécution entre les deux Partis, par le jugement des Magistrats de Genève, qui bannirent *Calvin* et *Farel*, pour n'avoir pas voulu souscrire au Synode de *Berne*; enfin par la conduite de Calvin lui même, Chef de cette Hérésie, qui en 1553. fit brûler le malheureux *Michel Servet*, qui, croyant pouvoir user de la *Liberté* prétenduë *adorable*, débitoit une doctrine contraire au mystere de l'adorable Trinité. C'est ainsi que les Hérétiques s'accordoient avec eux mêmes. Mais il est beau d'entendre avec quelle force M. de Belsunce fait voir combien peu l'Hérésie de Calvin est conforme à la parole de Dieu, autre principe des Ministres de Genève. Je vais vous raporter ses propres paroles; *Est-ce donc la parole de Dieu*, dit-t'il, *qui se détruit elle même, qui ordonne de respecter et d'écouter les Apôtres et leurs successeurs, comme J. C. même, et qui aprend à les mépriser? Qui assûre l'infallibilité de leur enseignement commun, et qui veut qu'on le rejette? qui donne à Pierre les clefs du Royaume des Cieux, et qui les brise? Qui établit les Evêques pour*

 gouverne

Digitized by Google

gouverner l'Eglise de Dieu, & qui reprouve leur autorité comme une tyrannie? Qui veut que l'on écoute l'Eglise sous peine d'être regardé comme un Payen et comme un Publicain, et qui veut que l'on s'en tienne à la voye de l'examen, c'est-à-dire, à soi même? Qui promet à l'Eglise une infaillibilité éternelle, contre laquelle les portes de l'Enfer ne sçauroient prévaloir, et qui nous découvre qu'avant Luther et Calvin les portes de l'Enfer avoient prévalu contre elle, et les promesses avoient manqué? Qui donne au Chef des Apôtres: premierement à lui seul; et ensuite à tous les Apôtres le pouvoir de lier et de délier, et qui inspire de l'horreur pour ceux qui sont revêtus de ce pouvoir, jusqu'à vouloir que l'on donne à leur Chef le nom d'Ante-Christ? C'est ainsi qu'en peu de mots, et en comparant la parole de Dieu avec les dogmes des Hérétiques, cet habile Prélat en fait voir toute la fausseté, et leur peu de conformité avec cette divine parole.

Le reste de cette premiere Partie n'est pas traité avec moins d'énergie; mais comme je ne doute pas que je ne vous aïe donné envie de la lire, je passe aux autres Parties, dont je ne vous raporterai que succinctement le contenu, crainte de passer les bornes que prescrit une Lettre.

Les

Digitized by Google

Les calomnies sont nécessaires aux Hérétiques pour répandre des nuages sur la vérité, prévenir les peuples contr'elle, rendre odieux ceux qui l'enseignent, et la faire haïr elle même en lui prêtant les couleurs du mensonge. C'est le moyen dont se sont servis les Hérétiques de tous les temps; et M. l'Evêque de Marseille, après avoir remarqué que ceux de nos jours n'ont pas oublié de le mettre en pratique, fait voir la noirceur de leurs calomnies.

Les Papes, disent-ils, *s'arrogent le droit de faire des articles de foi qu'on est obligé de recevoir sous peine de damnation*; M. l'Evêque de Marseille répond que ni le Pape, ni les Conciles, ni les Evêques ne font pas de *nouveaux articles de foi*; mais que leur attention est seulement de maintenir les articles de notre foi dans leur pureté, et de proscrire les erreurs qui pourroient y donner atteinte, comme celles de Luther et de Calvin, telle a toujours été la conduite de l'Eglise Catholique; mais l'Assemblée des Hérétiques n'en agit pas de même. C'est elle qui *s'est arrogé le droit de faire des articles* que sa haine a fabriqués, et qui démentent les oracles les plus formels de l'Ecriture; tel est entre les autres celui du Sy-

E ij node

Digitized by Google

node National de *Gap*, renouvellé dans celui de la *Rochelle*, où le Souverain Pontife, à qui dans la personne de S. Pierre, J. C. a fait de si magnifiques promesses, est traité d'*Ante-Christ*, d'*Homme de péché*, qualifications si injustes et si horribles, que j'ai honte de vous les raporter ; mais cette animosité contre le Pape, si ordinaire aux Hérétiques de tous les temps, suffit pour faire connoître ceux qu'on réfute ici.

On continuë de faire voir à Messieurs les Ministres de Genève que l'obéissance des Catholiques aux décisions des Pasteurs légitimes, n'est point une obéissance *aveugle* ; mais qu'elle est éclairée des lumieres de la foi, et fondée sur l'ordre de J. C. même. On leur montre, que de même qu'ils employent auprès des Princes mortels des intercessions, *sans être esclaves*, de même aussi les Catholiques, *sans tomber dans l'esclavage* ; ont recours à l'intercession des Saints auprès de Dieu, dont les Princes mortels sont l'image ; ensuite on leur prouve que J. C. est le pain des Anges, et qu'il est réellement au S. Sacrement de l'Autel ; qu'en ne faisant pas l'Office divin *en Langue vulgaire*, on suit plûtôt *le bon sens* qu'eux qui déshonorent l'Ecriture, en le mettant en

Langu

Digitized by Google

Langue vraiment vulgaire, et l'altérant en mille endroits, comme on en peut juger surtout par la version bizare des Pseaumes en Vers, qu'ils reçoivent : après quoi on les prie de remarquer qu'on ne défend pas parmi les Catholiques de lire l'Ecriture Sainte ; mais de la lire autrement qu'elle ne doit être lûë : que nos Légendes authorisées, loin *d'être impertinentes*, ne nous proposent à imiter que des exemples saints et édifians : qu'on doit plûtôt s'en tenir à la vénération que toute l'antiquité a eue pour les Martyrs, Héros du Christianisme qu'ils ont scellée de leur sang, qu'au sentiment des Hérétiques qui traitent leur ferveur *d'excessive et de mal réglée* : que l'Eglise Romaine ordonne à la vérité à ses Ministres de garder *le Célibat* pour honorer le Sacerdoce ; mais qu'elle ne force personne d'y entrer, qu'au contraire elle éprouve longtemps et avec grand soin ceux qui y aspirent : que, regardant le Mariage comme un grand Sacrement, elle honore aussi le Célibat si recommandé dans la nouvelle Loi : qu'on ne peut concevoir comment *la retraite, la pénitence, l'humble aveu de ses crimes, favorisent le libertinage*, comme ils n'ont pas honte de l'avancer : qu'il n'est pas surprenant qu'ils regardent com-

me des *usages frivoles ce qui fatigue le corps, ce qui abat et humilie l'esprit*, eux qui n'ont jamais respiré que l'orgüeil et la révolte; qui sont ennemis du jeûne, de la continence, et de tout ce qui mortifie la chair; pratiques cependant qui ont toujours été le chemin qui conduit au Ciel. Ce qui est de plus surprenant, c'est de voir les Novateurs nous reprocher faussement, comme on le leur fait voir, *des dogmes absurdes et des divisions éclatantes*, eux qui ont défiguré la Religion par leurs dogmes impies, et y ont semé de tout temps le trouble et la division. Je passe le reste de cette seconde Partie, afin de pouvoir vous entretenir un moment de la troisiéme.

C'est le propre des Hérétiques de rendre toujours, même malgré eux, quelqu'hommage à la vérité dont ils s'écartent; telle est sa force, que ses ennemis même ne peuvent s'empêcher de la reconnoître. Les Hérétiques de Genève l'ont fait sans y penser, et M. l'Evêque de Marseille releve jusqu'à dix-huit de leurs aveux en sa faveur. Ils reconnoissent qu'ils ont tort de donner à leurs Adversaires d'odieuses qualifications, et de prêcher avec aigreur; que leur cœur est livré à des mouvemens trop vifs; que leur Eglise n'est pas celle de J. C. puisque, la disant

réformée

Digitized by Google

réformée, ils suposent que les portes de l'Enfer ont prévalu contre elle, ce qui est contraire aux promesses de notre divin Législateur. Ils avouënt que *Farel et Calvin* ont fondé leurs Eglises, preuve de sa nouveauté, puisqu'ils ne sçauroient montrer la trace par laquelle une Eglise fondée par de tels hommes, est venuë des Apôtres jusqu'à eux; ils adoptent les dogmes *des Vaudois et des Albigeois*: or ces peuples reconnoissoient, aussi bien que nous, la présence réelle, ils la reconnoissènt donc parmi eux, et ne la condamnent que parmi nous; quelle contradiction! *Les Genevois*, disent ils, *lors de la Réforme, étoient des peuples grossiers, ignorans et superstitieux*; il ne fut donc pas difficile de les séduire. Mais à quoi a servi la Prétenduë Réforme, puisque les Prédicateurs, dans les Sermons dont il s'agit, reprochent aux mêmes Genevois toutes sortes de vices? Ils avouënt que leur Eglise ne sçauroit subsister sans *des ménagemens humains*; si elle étoit fondée *sur la Pierre*, elle subsisteroit d'elle même par le secours de Dieu, et rien ne seroit capable *de prévaloir contre elle*. Voilà, Monsieur, une partie des aveux des Hérétiques: c'est ainsi qu'ils se détruisent eux mêmes.

Digitized by Google

M. l'Evêque de Marseille finit en exhortant ses oüailles avec une charité digne des Pasteurs des premiers temps, à demeurer fermes dans la voye du salut où Dieu les conduit par sa grace, et sur tout il avertit les nouveaux Convertis, qu'après être sortis d'un précipice par la grace et par la misericorde de Dieu, ils prennent garde de ne pas retomber dans un autre par un aveugle indocilité, j'ai l'honneur d'être, &c.

A Paris ce 28. Octobre 1736.

AIR DE JOCONDE.

Nouveaux Couplets.

Lisette est faite pour Colin,
Et Colin pour Lisette,
Il est volage, il est badin,
Elle est vive et coquete;
Colin tolere ses rivaux,
Lisette ses rivales;
Il prime parmi ses égaux,
Elle entre ses égales.

Lisette

Digitized by Google

Lisette amuse mille Amans,
Colin toutes les Belles,
Tous deux en Amour sont contens,
Et tous-deux infideles;
Il est le plus beau du Hameau,
Comme elle est la plus belle;
Colin ressemble au franc Moineau,
Lisette à l'Hirondelle.

Sans soupirer et sans languir,
Ils amusent l'absence,
Par les plaisirs du souvenir,
Et ceux de l'esperance;
Où s'ils dissipent leur chagrin
Par quelqu'autre amourette,
Lisette revient à Colin,
Et Colin à Lisette.

S'il naît quelque dispute entr'eux,
C'est un léger orage,
Qui bien loin de briser leurs nœuds,
Les serre davantage.
Quel tort pouroient-t'ils se donner
Egalement coupables?
Ah! pour ne pas se pardonner,
Tous deux sont trop aimables.

Exempts de crainte et de soupirs,
Ils cherissent leurs chaînes;
D'Amour ils goûtent les plaisirs,
Sans en sentir les peines;
Amans, qui voulez être heureux;
Prenez-les pour modele,
Et n'imitez plus dans vos feux
La triste Tourterelle.

VERA GRAVITATIS CAUSA;

Veraque figura terræ Gallis dicata.

A. A. E. A. A. S. P. D. E. G. C.

Celeberrimus Hermannus *de causâ gravitatis nondùm inventâ* Librum egregium et nimis verum edidit. Galli, summo duce Cartesio, Causæ illi eruendæ soli fermè, nec sine subtilis solertisque ingenii laude collaborarunt. Adeò ut primos *Veri* nascentis radios Gallicæ Genti affulgere par sit. Propè illud attigerat Cartesius. Viam certè inveniendi monstrarat quasi parallelam, seu veriùs asymptoticam; sed asymptoticam à *Vero* in infinitum, quamvis finitè, obverso tramite abeuntem. Vorticis leges secundarias, planas, circulares, ad summum cylindricas et *axipetas*, primævis naturæ legibus, solidis, sphæricis, verèque *centripetis* planè confuderat. Oblitus in condendo Mundo prima esse Sphærarum centra; secunda, centra vel axes potiùs vorticum; et quamvis Terra, aliæque non

non gyrarent Cælestia Corpora, fore tamen partes illorum graves, centroque ad conservationem totius, conspirantes et remeabiles. Propositio unica et quidem simplicissima deliacum tandem Problema, necnon celebre illud de figurâ Terræ absolvet. Favete Galli, viri ingenio et sublimioribus ausis totâ Europâ, toto orbe notissimi.

Propositio.

In spatio quocumque solidis fluidisque corporibus, corpusculis-ve permixtim pleno, fluida sponte tendunt à centro quoquoversùm ad superficiem sphæricam, revocantque solida undecumque ab hâc superficie ad centrum unicum, etiam et præcipuè ante omnem motum vorticis.

Demonstratio.

1°. Lex est certa, corpora angusto loco mota, tendere in omnem partem à centro ad superficiem spatii et mundi totius; scilicet ut sphæram sui motus amplificent. Porrò ad movendum, corpora solida plus requirunt spatii quam ad quiescendum. Quiescunt illa quidem in eodem semper spatio, arctè unita, seseque ultrò contingentia. Moventia autem spatium amant liberum; mutuò impingunt, et se continuò extrorsùs pellunt ac repellunt. Pulvis certè è mediis proterentium equorum pedibus ebulliens, fumus è camino eructans, aqua subjecto igne exæstuans, vapor exhalans, sphæram affectant continuò ampliorem. Atque in hoc gravitas tota fundatur, aut ego fallor.

2°. Primo intuitu viderat Cartesius crassa corpora esse ad motum inertia, et ad quietem

Digitized by Google

prona. Fluida verò corpora et subtilia, quò fluida, quò subtilia magis, magis eò esse mobilia. Hoc etiam viderat lynceus vir, motum quasi sponte transire à solidis ad fluida, tandemque, semper moventibus istis, illa quiescere. Nec manifestâ causâ caret quotidiana hæc experientia. Corpora crassa mutuò sibi sunt impedimento nè moveantur. Pars illorum una dum sistitur, hærent reliquæ; mutuos formant anfractus, mutuos causant circuitus, mutuos opponunt obices. Nullum autem superant obicem, nullam patiuntur vim, nullam faciunt sine motûs sui dispendio. Fluida divisibilia sunt, penetrantia et penetrabilia sunt, labilia sunt, fluxilia sunt. Proteus est nulli spatio, nulli figuræ, nulli certæ dimensioni addictus: fluida cedunt facilè, cedentibusque accrescit motus. Sistuntur à fronte, fluunt ad latera. Spatium fit angustius, mole in velocitatem conversâ motum accelerant. Pars una retardatur, reliquæ illi vale dicunt, ac prorsùm eunt. Ubi partes negant, pori viam aperiunt. Uno verbo fluida mobilia sunt, atque ad movendum aptissima: solida non item.

3°. Constat itaque hic syllogismus simplicissimus. *Corpora mobilia tendunt ex se ad superficiem sphæricam spatii quo continentur* En majorem dicti syllogismi. *Atqui fluida mobilia sunt, solida inertia.* En minorem. *Ergo fluida ex se tendunt in quâlibet sphærâ ad illius superficiem. Ergo solida in centro relinquunt, imò et ad centrum repellunt.* Dùm enim ad superficiem conituntur fluida, nec contranituntur solida, manifestum est patere ista illorum actioni; pati ista, illa agere et reagere.

4° Uno verbo nullum mobili corpori sufficit spatium: inerti suum satis est. Mobilitatem flui-

di

dis subtilibusque convenire corporibus, inertiam solidis et crassis certum est. Existere autem materiam quamdam fluidissimam subtilissimamque, ideòque mobilissimam, et, ut ita dicam, *motissimam*, seu semper motam; non minùs certum, Gallis saltem et verè Cartesianis, verèque Philosophis; materiamque illam totâ sphærâ terrestri, toto, quantus est, orbe regnare, moveri scilicet, suumque adeò in quâlibet sphærâ solidorum, terrestriumque corporum exerere nisum à centro ad circumferentiam, ad superficiem; quo nisu, non Cartesiano quidem, sed effectivo et actuali solida hæc terrestriaque corpora centro adhærent et positivè revocantur.

5°. Atque hoc ipsum nonne interspexerat Cartesius? Sed vorticis motus aliò illum abripuerat. Perturbatus siquidem fluiditatis motus in omnem sensum, totum illius systema perturbarat; explicandæ nimirum gravitati motum sic perturbatum inutilem esse planè intellexerat. Ex illo tamen motu unico repetendam illam esse doctissimus senserat *Varignonus*: felix nimium certè, si Cartesio bis vale dicens magistro, fluiditatem ex alio aliquo veriori motu, v. g. circulari, sicut post *Malebranchium* ingeniosissimus *Moliarus*, repetiisset; vel potius, quicumque ille sit fluiditatis motus, si vim verè centrifugam animadvertisset ex illo quocumque motu fluentem, gravitatemque ex illâ vi non ultimo minus dimanantem.

6°. Nec minus felix *Moliarus* ille, in aliis benè multis felicissimus Philosophus, si vorticibus nimium adhuc serviens, gravitatem specifico vorticis motui minus addixisset; ex quo motu apprimè constituto vis quidem aliqua emergit centrifuga, sed vaga ab axe ad circumferentiam

circuli

circuli, vel ad superficiem cylindri, nunquam autem à centro unico ad sphæræ superficiem, tamque ad polos magni Vorticis quam ad Æquatorem.

7°. Nec tamen vim illam vorticis dicamus omninò inutilem gravitati explicandæ inutilis, alterum de figurâ Terræ Problema celeberrimum hodiè resolvet. Vis enim axifuga vorticis, ad Æquatorem maxima, ad Tropicos mediocris, nulla ad Polos, vi centrifugæ gravitatis ex simplici quocumque motu regnante exsurgenti adjuncta, vim totam quâ ad Terram corpora solida reflectuntur, faciet maximam ad Æquatorem, minorem ad Tropicos, minimam ad Polos, Terramque ad Æquatorem depressam, ad Polos exuberantem, *Ovo Ellipsoïdico* assimilabit, et, quod miror non vidisse ipsum celeberrimum *Newtonum*, graviora ad Æquatorem efficiet Pendula, adeòque lentiora et consequenter decurtanda. Verum enim systema veritatem omnem complectitur et conciliat facilè. Vestrum, Galli, tuum præcipuè, *Moliere*, expecto judicium. Valete.

Quæstio.

Quæro in Pendulis, nùm idem sit diminuere filum an Pendulum ?

Les mots de l'Enigme et des Logogryphes du Mercure d'Octobre sont, *Chenets*, *Pavot*, *Laboureur*, *Rave*, et *Chardon*. On trouve dans le premier Logogryphe, *Tau*, *Tu*, *Va*, *Pot*, *Pau*, *Pô*,

dans

Digitized by Google

dans le second, *La*, *Labour*, *Boure*, et *Ur*; et dans le troisiéme, *Charon*, *Char*, et *Don*.

ENIGME.

JE suis de taille réguliére,
Je n'ai, ni pieds, ni mains, ni devant, ni derriere;
Mais changeant presqu'à chaque instant,
D'assiette ainsi que de visage,
Je rends joyeux ou mécontent,
Celui qui me met en usage.
On me met dans une prison,
On m'y maltraite sans raison;
Après de grands cris j'obtiens grace;
J'en sors, ou plûtôt on m'en chasse;
Alors j'attire les regards
Des Courtisans, d'une Volage,
Qui par moi régle le partage
De ses faveurs, et sans avoir d'égards
Au mérite, au rang de personne,
Ce qu'elle ôte de l'un, à l'autre elle le donne.

LOGOGRYPHE.

DIx membres font de moi le plus charmant séjour, Que

Que la Machine ronde enferme en son contour.
Sans les quatre premiers on n'écriroit qu'en Prose.
Au reste je compose
Deux des quatre Elemens;
Les légers instrumens
Qui soutiennent l'Oiseau dans sa vaste carriere;
Une Plante, une Riviere.
Si ce n'est pas assés : Lecteur, pense à ton Roy;
Tu penseras à moy.

AUTRE.

En Bouquet à une Dame qui l'avoit demandé à l'Auteur.

VOus ne voulez pour votre Fête,
Iris, ni Rose, ni Muguet;
Les Fleurs vous portent à la tête,
L'Amour, ce petit Dieu coquet,
En vain voudroit faire votre conquête:
Si bien que pour votre Bouquet,
Un Logogryphe est votre fait.
Vous l'ordonnez, il suffit, je m'aprête....
Que dis-je, Iris? j'en avois un tout fait:
Heureux si de vous plaire il trouve le secret.

Mon nom ne peut servir qu'aux Femmes;
Et quoiqu'on voye bien des Dames
Qui n'exercent pas mon emploi....

Nature,

Nature, hélas ! dis-moi pourquoi
Il en est pourtant une en cet emploi, qui brille ;
Qui s'est acquis un grand renom,
Faisant l'apuy de toute sa famille,
Et dont les qualités se fondent sur mon nom ;
Enfin ce nom qui n'est pas rare,
De sept membres est composé,
Iris, vous voulez qu'on sépare
Le quatriéme, il est aisé ;
Mais pourquoi donc cette sincope ?
Ah ! j'entends, le tour est rusé :
De la vertu ce nom est l'envelope,
Il est aussi l'apui de la pudeur ;
La remarque à bon droit, Iris, vous fait honneur.
Mais par un contraste elle biffe,
Et renverse le Logogryphe.
N'importe, Iris, ce dernier mot trouvé
Nous va donner bien autre chose :
Deux Lettres bas, le reste conservé,
La charmante métamorphose !
Agnés avec l'air réservé,
Sourit lorsqu'on le lui propose.
Mais raprochant tous mes membres épars ;
Combien de mots s'offrent à mes regards !
En les subdivisant, je vois dans la Provence
Ville qui n'est au Roy de France ;
L'épithete qu'on donne au cœur d'une Beauté,
Qui résiste à l'Amour, et fuit la Volupté ;
D'un

Digitized by Google

D'un Bucephale on trouve la parure ;
Ce qui déplaît à l'ame pure ;
De l'Abeille on y voit la moitié du labeur ;
Matiere unie à la douceur.
J'en pourois dire davantage ;
Mais, cher Lecteur, en ce moment ;
Iris, pour qui j'ai fait l'ouvrage,
L'abrége d'un commandement.

J.... de Paris.

NOUVELLES LITTERAIRES,

DES BEAUX ARTS, &c.

TRAITE' DOGMATIQUE ET HISTORIQUE, touchant l'obligation de faire l'Aumône. Par *Dom de Lisle*, Abbé de S. Leopold de Nanci. *A Nanci*, chés *Rouark*, 1736, *in* 8.

TRAITE' DU RETRAIT FEODAL, dans lequel sont agitées les matieres les plus curieuses du Retrait Lignager, et plusieurs autres Questions importantes sur différens sujets qui y ont raport. Par M. *François-Xavier Breyé*, Avocat en la Cour Souveraine de Lorraine et Barrois.

Digitized by Google

A Nanci, chés *Lefevre*, 1736. *in-4.* 2 vol.

CATALOGUE des plus excellens Fruits, les plus rares, et les plus estimés, qui se cultivent dans les Pépinieres des RR. PP. Chartreux de Paris; avec leur description, et le temps le plus ordinaire de leur maturité. Brochure *in-12.* de 40. pp. *A Paris*, chés J. B. *Delespine*, ruë S. Jacques, à S. Paul, M. DCC. XXXVI.

DICTIONNAIRE CHRONOLOGIQUE, Historique et Critique, sur l'origine de l'Idolâtrie, des Sectes des Samaritains, des Juifs, des Hérésies, des Schismes, des Anti-Papes, et de tous les principaux Hérétiques et Fanatiques qui ont causé quelque trouble dans l'Eglise. Chés *Pralard*, Cloître S. Julien le Pauvre, à l'Occasion. *Didot*, Quay des Augustins. *Quillau*, Imprimeur Juré Libraire de l'Université, ruë Galande. Par le P. Barthelemy Pinchinat, Cordelier de l'Ordre de S. François, de la Province de S. Loüis, Prédicateur du Roy, Docteur en Theologie, Lecteur Jubilé, et Ecrivain de son Ordre. Volume *in-4.*

OEUVRES D'HORACE en Latin, tradui-

tes

Digitized by Google

tes en François par M. Dacier et le Pere Sanadon, avec les Remarques Critiques, Historiques, et Géographiques de l'un et l'autre. Huit volumes, grand *in*-12. *A Amsterdam*, chés *Vestein* et *Smith*. 1736.

Recueil de Jurisprudence du Pays du Droit Ecrit et Coûtumier, par ordre Alphabetique. Par M. Guy *du Rousseaud de la Combe*, Avocat au Parlement. *A Paris*, chés *Mesnier*, Libraire Imprimeur, ruë S. Severin, et Jean *de Nully*, Grande Salle du Palais, 1736.

Cet Ouvrage contient en abregé les Décisions des Ordonnances, Edits et Déclarations de nos Rois. Celles des Loix Romaines, des Coûtumes; et celles des Arrêts et Reglemens raportés dans les Arrêtistes anciens et nouveaux du Parlement de Paris, sur le Droit Ecrit et Coûtumier. Il rassemble de plus les differens sentimens des plus célebres Interpretes des Loix et des Coûtumes, et ceux des Auteurs qui ont traité chaque Matiere *ex professo*. Non seulement tous les Principes y sont avec leur aplication aux Pays de Droit Ecrit du Parlement de Paris, et aux Pays Coûtumiers, mais aussi les exceptions des Principes; et l'on y trouvera plus de Décisions que dans une infinité de plus gros Volumes.

LA

Digitized by Google

La Vie de M. Gilles Marie, Curé de S. Saturnin de Chartres, et Supérieur des Religieuses de la Visitation de la même Ville. *A Chartres*, chés Nicolas *Besnard*, Imprimeur-Libraire, ruë des trois Maillets, au Soleil d'Or, 1736. *in-12.*

Traité des Benefices Ecclesiastiques, dans lequel on concilie la Discipline de l'Eglise avec les Usages du Royaume de France; et le Recüeil des Edits, Ordonnances et Arrêts de Reglement concernant les Matieres Bénéficiales, et autres qui y ont raport. Nouvelle Edition revûë, corrigée et augmentée d'un très-grand nombre de Piéces qui n'avoient point encore paru; avec la Table Chronologique de leurs dates et de leurs enregistremens dans les Cours Souveraines. Par M. *P.... G....* trois vol. *in* 4. Prix 24. liv. *A Paris*, chés *Langlois*, Imprimeur-Libraire, ruë S. Etienne des Grès, au bon Pasteur, et chés la Veuve *Mazieres*, et J. B. *Garnier*, Imprimeurs-Libraires de la Reine, ruë S. Jacques, à la Providence. 1736.

De l'usage *et du choix des Livres pour l'Etude des Belles-Lettres. Avec des Cata-*

logues

Digitized by Google

logues raisonnés des Auteurs utiles ou nécessaires, pour se former dans les diverses Parties de la Litterature. Par M. l'Abbé Lenglet du Fresnoy. *Brochure in-12. de 22. pages. A Paris*, chés *Musier*, *Rolin* et *de Bure*, Quay des Augustins. M.DCC.XXXVI.

M. l'Abbé Lenglet, connu dans la République Litteraire par plusieurs beaux et utiles Ouvrages, présente ici au Public le Plan de ce qu'il a travaillé avec soin sur les Belles Lettres. On ne peut qu'aplaudir à une entreprise si digne de son Auteur, et dont on ne sçauroit trop tôt voir l'execution.

L'Heureuse Foiblesse, *ou l'Entretien des Tuilleries. Nouvelle Galante. Par M. Coustelier. Brochure in-12. de 72. pages. A la Haye*, chés Jean *Neaulme* 1736.

Reflexions sur les Ouvrages de Litterature, nouvelle Feüille Hebdomadaire, qui se distribuëra tous les Lundis de chaque Semaine chés Pierre Gissey, ruë de la vieille Boucleríe, à l'Arbre de Jessé 1736.

Cours d'Opérations de Chirurgie, démontrées au Jardin Royal par M. Dionis, Premier Chirurgien de feuës Mesdames les Dauphines, et Chirurgien Juré à

à Paris. Troisiéme Edition revûë et augmentée de Remarques importantes. Par *M*.... Chirurgien Juré à Paris. *A Paris*, chés *D'Houry*, seul Imprimeur du Duc d'Orleans, ruë S. Severin 1736. *in*-8. de 252. pages pour les Operations, et de 132. pour les Remarques.

Memoires pour servir à l'Histoire des Insectes par M. *de Reaumur*, de l'Académie Royale des Sciences. Tome II. contenant la suite de l'Histoire des Chenilles et des Papillons, et l'Histoire des Insectes ennemis des Chenilles. Vol. in-4. d'environ 600. pages avec un grand nombre de Planches. *A Paris de l'Imprimerie Royale*. 1736.

Nouvelle Methode pour aprendre facilement la Langue Latine, contenant les Régles des Genres, des Déclinaisons, des Prétérits, de la Syntaxe, de la Quantité, et des Accens Latins; mises en François avec un ordre très-clair et très-abregé. Présentée au Roy. Augmentée d'un grand nombre de Remarques très-solides, et non moins nécessaire pour la parfaite connoissance de la Langue Latine, que pour l'intelligence des bons Auteurs: tirées de tous ceux qui ont tra-

vaillé

vaillé sur cette Langue avec plus de soin et de lumiere. Avec un Traité de la Poësie Latine, et une bréve Instruction sur les Régles de la Poësie Françoise. Onziéme Edition, revûë, corrigée, et augmentée de nouveau. Vol. *in*-8. *A Paris*, ruë S. Jacques, chés la veuve *Delaulne*, à l'Empereur, et Fr. *Matthey*, vis-à-vis S. Yves, à S. Augustin.

Les mêmes Libraires donneront incessamment une nouvelle Edition de la Méthode Grecque du même Auteur.

Histoire du Concile de Trente par *Fra-Paolo Sarpi*, traduite en François, avec des Notes Critiques, Historiques, et Théologiques, par le P. Pierre François *Courayer*, 2. vol. *in*-4. *A Amsterdam*, chés *Westein* et *Smith*. 1735.

Histoire du Prince Titi. A. R. Tome second, *A Paris*, *Quay de Conty*, chés *la veuve Pissot*, in-12. de 387. pages.

La lecture de ce Livre, qui est bien écrit et bien imprimé, est fort amusante.

Abrege' Chronologique et Historique de l'Origine, du Progrès, et de l'Etat actuel de la Maison du Roy, et de toutes les

Digitized by Google

les Troupes de France, tant d'Infanterie que de Cavalerie et Dragons, avec des Instructions pour servir à leur Histoire; et un Journal Historique des Siéges, Batailles, Combats et Attaques où ces Corps se sont trouvés depuis leurs institutions : le tout tiré des Livres des Gages de la Chambre des Comptes, Extraordinaire des Guerres, Manuscrits, tant de la Bibliotheque du Roy que des Particuliers. Par M. Simon *Lamoral le Pippre de la Neufville*, Chanoine de la Collégiale de Notre-Dame à Huy, Aumônier de l'Ordre de S. Michel de S. A. S. E. de Cologne Joseph Clement. Tome I. contenant les Gardes du Corps et Gendarmes de la Garde. Tome II. contenant les Chevau-Legers de la Garde, les deux Compagnies des Mousquetaires, les Grenadiers à Cheval, et toute la Gendarmerie. *A Liege*, chés *Everard Kintz*, Libraire et Imprimeur, présentement à la nouvelle Imprimerie, en Souverain Pont. 1734. in-4. Le I. vol. de 546. pag. sans compter la Préface et la Table. Le II. vol. de 643. pages sans la Table.

MEMOIRES *pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres dans la République des Lettres, &c.* A Paris, *chés* Briasson, *rue*

S. Jacques, à la Science, M. DCC. XXXVII. *Tomes XXXIII. et XXXIV.*

Après la Table Alphabétique des Auteurs dont il est parlé dans les trente trois volumes de ces Memoires, suit une Table particuliere qui contient les noms des Sçavans dont l'Histoire se trouve dans le XXXIIIe Tome. Ces Sçavans sont :

J. Abbadie, C. Achillini, H. Albi, V. Aldrovandus, A. d'Amboise, F. d'Amboise, J. d'Amboise, M. d'Amboise, J. Boccace, H. Doneau, A. F. Doni, G. Fournier, F. Habert, J. Hoornbeek, J. B. Lalli, A. de Lebrixa, C. Leschassier, B. Mallinkrot, M. Mersenne, C. du Moulin, G. Paradin, C. Paradin, J. Paradin, Cl. Perrault, Ch. Perrault, C. Plumier, D. de Priezac, S. de Priezac, P. Quinault, A. Rivinus, G. Rondelet, J. Rosin, J. V. Rossi, F. Ruysch, G. C. Schelhammer, A. M. de Schurman, A. Sennert, B. Tagliacarne, Je. de la Taille, Ja. de la Taille, N. Vedelius, et *N. Vernulaeus.*

Entre ces Sçavans nous avons choisi le P. Plumier, dont l'Article nous a paru curieux et convenir en même-temps aux bornes que nous sommes obligés de nous prescrire.

Charles Plumier naquit à Marseille le

20,

Digitized by Google

20. Avril 1646. d'une famille obscure. Après avoir fini ses Etudes d'Humanités, il entra dans l'Ordre des Minimes l'an 1662. à l'âge de 16. ans.

Pendant qu'il étudioit en Philosophie, il reconnut qu'on ne pouvoit acquérir une connoissance parfaite de cette Science sans les Mathématiques, et demanda à ses Supérieurs d'être envoyé à Toulouse, pour s'y apliquer sous le P. Maignan, qui les y enseignoit; demande qui lui fut accordée.

Lorsqu'il y eut fait assés de progrès, il fut envoyé à Rome, où il s'adonna particulierement aux Méchaniques, et se rendit fort habile dans l'Optique, la Peinture, la Sculpture et l'Art de tourner.

François de Onuphriis et *Silvio Bocconi*, grands Botanistes Italiens, avec qui il fit alors connoissance, lui inspirerent du goût pour l'étude des Plantes. Ainsi lorsqu'il fut de retour en Provence, il accompagna souvent *Tournefort*, qui revenoit alors de visiter les Alpes, *Garidel*, Professeur en Botanique à Aix, et les freres *Bertier*, Médecins de la même Ville, dans les differentes courses qu'ils faisoient dans la Provence, pour découvrir de nouvelles Plantes.

L'ardeur qu'il témoignoit pour la per-

fection de la Botanique, engagea *Surian*, Médecin Chimiste de Marseille, qui alloit par ordre de la Cour, dans nos Isles de l'Amérique, pour y faire l'Analyse des Plantes qui leur étoient particulieres, à le prendre pour compagnon de son voyage et de ses recherches.

Le Roy LOUIS XIV. à qui il offrit à son retour le premier fruit de ses travaux, l'en récompensa par une pension, et par le titre de son Botaniste et le renvoya deux autres fois dans l'Amérique. Le séjour qu'il y fit à ces differentes reprises, lui fournit les occasions de satisfaire sa curiosité, et d'acquérir une grande connoissance des Plantes de ce Pays.

M. Fagon, persuadé de son habileté, l'envoya au Pérou avec le Marquis de *Los Rios*, qui en avoit été nommé Viceroy, pour s'instruire à fond des particularités qui regardent le *Quinquina*; mais pendant qu'il attendoit au Port Sainte-Marie en Espagne le départ de la Flotte, et qu'il employoit son loisir à parcourir les campagnes voisines, il fut attaqué d'une pleurésie dont il mourut dans le Convent de son Ordre, l'an 1704. âgé de 58. ans.

Catalogue

Digitized by Google

Catalogue de ses Ouvrages.

1. *Description des Plantes de l'Amérique, avec leurs figures. Paris, Imprim. Royale, 1693. in-folio.* Le P. Plumier présente ici près de 600. Plantes, qu'il a dessinées et gravées lui-même dans leur grandeur naturelle, et en donne une Description suffisante pour les faire connoître.

2. *Réponse du P. Plumier à M. Pomet, Marchand Droguiste de Paris, sur la Cochenille, dans le Journal des Sçavans, du 19. Avril.* 1694. Il fait voir dans cette Lettre, qui est curieuse, que la Cochenille est un animal; ce qu'il confirme dans la suivante, qui l'est encore davantage.

3. *Réponse du P. Plumier à M. Frideric Richter, Docteur en Médecine à Leipsic, sur la Cochenille. Dans les Memoires de Trévoux du mois de Sept.* 1703. *p.* 1671.

L'Art de tourner, ou de faire en perfection toutes sortes d'Ouvrages au Tour. En Latin et en François. Ouvrage enrichi de près de 80. *Planches. Lyon*, 1701. *in-folio.* Le P. Plumier avoit reçû dans sa jeunesse les premieres leçons de cet Art de son Pere, et il s'y apliqua toujours depuis, autant que ses autres occupations le lui permirent. Son Ouvrage est curieux et singulier, et l'on n'avoit avant lui sur

cette matiere rien que d'imparfait.

5. *Réponse du P. Plumier à une Lettre de M. Baulot, sur l'Organe de l'oüie de la grande Tortuë de Mer. Dans les Memoires de Trévoux des mois de Novembre et Décembre* 1702. p. 112.

6. *Nova Plantarum Americanarum genera.* Paris 1703. *in* 4. pp. 73. Le P. Plumier donne ici les Descriptions et les Figures de 106. nouveaux genres de Plantes qu'il a vûës dans les Isles de l'Amérique. Il y a joint un Catalogue de toutes les especes de Plantes qu'il a dessinées dans ces Isles, et dont les genres sont déja marqués dans les Institutions Botaniques de M. *Tournefort.*

7. *Réponse du P. Plumier à diverses questions d'un Curieux sur le Crocodile, sur le Colubri et sur la Tortuë. Dans les Memoires de Trévoux du mois de Janvier* 1704. p. 165.

8. *Traité de Fougeres de l'Amérique. En François et en Latin.* Paris, 1705. *in-folio.* L'Auteur a rassemblé ici sous le nom de Fougeres, toutes les Plantes qui ne poussent point de fleurs.

Tome XXXIV. Ce Volume contient l'Histoire de 43. Sçavans, dont voici les noms. *V. Alcidalius, P. Alegambe, P. Allix, S. Amama, Arnaud*

de

de Villeneuve, *M. Beroald*, *F. Beroald de Verville*, *C. Besolde*, *P. Briet*, *J. C. Capactio*, *A. Catharin*, *R. Choppin*, *F. Chrétien*, *G. Chrétien*, *J. Clarius*, *R. Dodonée*, *A. Fusi*, *H. Goltzius*, *J. O. de Gombauld*, *R. de Graaf*, *P. Gringore*, *G. Gualdo*, *J. Hessels*, *C. Malingre*, *P. Monet*, *R. Moreau*, *A. Morel*, *J. Murmellius*, *R. Nanni*, *V. Obrecht*, *A. d'Ossat*, *B. des Periers*, *G. du F. de Pibrac*, *J. Pic*, *J. F. Pic*, *J. Picot*, *C. de Pontoux*, *T. Porcacchi*, *H. Sedulius*, *J. Tabureau*, *J. Vetus*, *A. Vieyra*, et *B. Vulcanius*.

L'Article d'André Morel, que nous raporterons ici dans son entier, est travaillé avec soin, et sera, sans doute, du goût de tous ceux qui cultivent l'étude des Médailles antiques.

André Morel naquit à *Berne* en Suisse. Jamais homme n'eut une passion plus forte pour l'étude des Médailles, et il reconnoît lui-même que cette inclination lui étoit naturelle. Aussi ne manqua-t'elle pas à se découvrir de bonne heure. Il doit avoir fait d'assés bonnes études d'Humanités, et l'ardeur même avec laquelle il recherchoit la connoissance des Médailles, auroit suffi pour l'engager à lire avec soin les anciens Auteurs Grecs et Latins. Car il raportoit,

sans doute, toutes ses lectures aux Médailles dont il fit ses délices dès sa premiere jeunesse.

Ce fut la même passion qui l'engagea aparamment à aprendre le dessein, dans lequel il se rendit fort habile. Tout jeune encore il ramassoit des Médailles autant qu'il pouvoit ; il les dessinoit et redressoit sur les Originaux les copies qui s'en voyoient dans les Livres. Il trouva par là le moyen de grossir peu à peu ses Recueils. Il acquit de nouvelles richesses dans quelques voyages, y ayant trouvé des Médailles très-rares, dont il emporta des Desseins.

Les progrès qu'il faisoit dans cette étude, augmenterent dans la suite, par l'occasion qu'il eut de connoître particulierement le fameux Antiquaire *Charles Patin*, qui étoit en 1673. à *Basle*, et demeura quelque temps en Suisse. Il aprit de lui bien des choses sur ce qui regarde la Science qui faisoit l'objet de leur attachement commun. Patin lui communiqua aussi des Médailles très-rares, et un grand Recueil de Desseins qu'il avoit ramassés. Il lui envoya depuis d'Italie un grand nombre d'Empreintes et lui rendit d'autres semblables services, dont Morel témoigna publiquement sa reconnoissance.

Mais

Digitized by Google

Mais ce fut à Paris qu'il trouva la plus riche moisson, et en même-temps l'occasion la plus favorable pour executer le grand dessein qu'il avoit conçû. Il eut un libre accès au Cabinet des Médailles du Roy, et il lui fut permis de dessiner tout ce qu'il y avoit de plus rare et de plus curieux. L'entrée des autres Cabinets et des Bibliotheques publiques et particulieres, lui fut aussi ouverte. Il profita si bien de cet avantage, qu'il augmenta sa Collection de plusieurs milliers de Desseins, et qu'il corrigea sur les Originaux un grand nombre de ceux qui étoient déja dans ses papiers.

Il se tenoit alors dans l'Hôtel du Duc d'Aumont des Conférences entre quelques Sçavans, qui travailloient à éclaircir par les Médailles l'Histoire des Empereurs Romains, et Morel y fut admis. On l'exhorta fort à ne point envier au Public tant de richesses litteraires, dont il étoit en partie redevable à l'honnêteté qu'on avoit eûë de les lui laisser recueillir, et on fut secondé par le Baron de Spanheim, qui étoit alors à Paris. De l'humeur dont étoit Morel, il n'eut point de peine à se rendre à ces sollicitations. Il résolut donc de rassembler en un corps toutes les Médailles antiques, ou déja

publiées dans les Livres, ou renfermées dans sa Collection particuliere.

Il se trouva cependant un peu arrêté d'abord par la difficulté qu'il prévoyoit à graver les Médailles, vû le grand travail qu'il lui avoit fallu essuyer pour les dessiner seulement. Mais ses amis lui ayant conseillé de s'essayer dans cet Art, il s'y apliqua et s'y perfectionna peu à peu, tellement qu'il fut en état de donner au Public en 1683. un Essai de son Ouvrage.

Peu de temps après que cet Essai eut paru, il fut retardé dans l'execution de son dessein par une Commission honorable que LOUIS XIV. lui donna, mais qui lui coûta bien cher dans la suite.

Rainssant, Directeur du Cabinet des Antiques du Roy, eut besoin d'un aide, pour le mettre en ordre et faciliter la connoissance des raretés qu'il renfermoit. Comme il étoit ami de Morel, et convaincu de son habileté en ce genre d'étude, il se l'associa et obtint aisément pour cela l'agrément du Roy. Morel fut chargé alors de dessiner toutes les Médailles antiques, auxquelles Rainssant devoit ajoûter ensuite des explications qui vérifiassent leur raport à l'Histoire ancienne. Morel s'acquitta de cet employ avec

une

Digitized by Google

une assiduité et une exactitude merveilleuse, travaillant quelquefois sous les yeux mêmes du Roy. Un jour qu'en présence de ce Prince, il témoignoit une attention particuliere à considerer quelques Médailles, le Roy lui en demanda la raison. Morel la lui dit, et lui fit en même temps le plan du grand Ouvrage qu'il projettoit. Ce Prince parut l'écouter avec plaisir, et lui ordonna de faire entrer dans ce Recüeil toutes les Médailles de son Cabinet.

Lorsque Morel eut achevé sa tâche, il eut le malheur de déplaire à M. de Louvois; soit qu'il eût parlé trop librement à ce Ministre, sur ce qu'il lui avoit refusé le salaire dû à son travail, comme il le dit lui-même, soit pour quelqu'autre raison qu'on ignore, il fut mis à la Bastille, où il demeura trois ans. Il n'eut sa liberté qu'après la mort de M. de Louvois, arrivée le 16. Juillet 1691. Encore fallut-il que le Canton de Berne sollicitât en sa faveur.

Le Roi reconnut qu'on lui avoit fait une injustice, et lui donna audience plusieurs fois depuis d'une maniere gracieuse, et cela fut suivi de marques réelles de sa liberalité que Morel en reçut, depuis même qu'il fut retourné

Digitized by Google

dans sa Patrie. Aussi a-t-il eu soin de publier qu'il n'avoit, ni ne devoit avoir aucun ressentiment contre Louis XIV. puisqu'il n'avoit aucune part aux mauvais traitemens qu'il avoit soufferts.

Lorsqu'il fut arrêté, on enleva tous ses Papiers, ce qui lui fit perdre la Description des Médailles, qu'il avoit achevée pour son grand Ouvrage, et tous les Desseins qui se trouverent chés lui; mais par bonheur il avoit eu la précaution d'envoyer dans sa Patrie les Desseins des plus belles, qui furent ainsi sauvées pour lui.

Lorsqu'il fut retourné en Suisse, et qu'il s'y vit tranquile, il songea à reprendre son premier dessein. Cependant ses pertes passées, et les grandes dépenses qu'il y avoit encore à faire pour l'executer, l'embarrassoient, lorsque, contre toute attente, il reçut en 1693. des Lettres qui releverent ses esperances. Le Comte de Schwartzburg-Arnstad aimoit beaucoup les Médailles, et s'y connoissoit; et il en avoit un beau Cabinet, qu'il enrichissoit tous les jours. Il apella Morel auprès de lui, en qualité de son Antiquaire, et lui offrit les secours nécessaires pour le mettre en état de publier le grand Ouvrage dont il avoit vû le projet.

Morel

Morel ne balança point à accepter ces propositions. Il partit de Berne en 1694. pour se rendre à Arnstad, lieu de la résidence du Comte.

Le Baron de Spanheim étoit retourné à la Cour de Berlin depuis le commencement de la guerre de 1689. Il n'eut pas plutôt apris l'établissement de Morel dans une Cour si peu éloignée, qu'il souhaita de le revoir, et lui fournit lui-même une occasion des plus favorables pour avancer ses affaires.

L'Electeur de Brandebourg, depuis premier Roy de Prusse, avoit résolu de fonder une nouvelle Université à Hall en Saxe, et il devoit se rendre dans cette Ville avec toute sa Cour, pour la solemnité de cet Etablissement, qu'il fixa au premier Juillet, jour de sa naissance. Spanheim écrivit à Morel pour lui donner rendez-vous à Hall dans ce temps là, et celui-ci s'y rendit à point nommé.

Dans leur premiere entrevûë, après le détail que Morel fit de ses malheurs passés, et de son changement de fortune, à un Ami qui paroissoit s'y interesser beaucoup, Spanheim lui demanda des nouvelles de son ancien Projet, et fut ravi d'aprendre qu'il se sentoit encore en état de l'exécuter. Frederic Benedict Carpzovius,

vius, Senateur de Leipsic, qui étoit présent, lui offrit d'abord ses services pour lui procurer dans cette Ville un Libraire qui imprimât son Ouvrage. Tout cela ranima de plus en plus le courage de Morel.

Mais Spanheim avoit des vûës encore plus utiles en faveur de son ami. Tout Ministre d'Etat qu'il étoit, et estimé de son Prince, ses recommandations ne suffisoient pas pour obtenir tout ce qu'il auroit souhaité. M. Eberard Danckelman gouvernoit alors toutes les affaires, et il falloit s'adresser à lui, ou ne rien attendre. Spanheim lui présenta Morel, et lui parla si avantageusement de son mérite, et de l'Ouvrage auquel il vouloit travailler, que ce Ministre Favori lui promit sa protection et ses bons offices auprès de l'Electeur. Il lui tint parole. Morel fut admis à l'audience du Prince, qui témoigna beaucoup de plaisir de voir les desseins de Médailles que notre Antiquaire lui montra; et il s'en retourna plein de grandes esperances, après être convenu avec Spanheim qu'il demanderoit permission au Comte de Schwartzburg, d'aller dans un ou deux mois à Berlin, pour visiter le Cabinet de l'Electeur, et sçavoir les mesures que l'on auroit prises sur son sujet.

Morel

Morel ne manqua pas de partir vers le temps marqué. En passant à Leipsic, il régla presque tout avec le Libraire, pour l'impression de son grand Recüeil ; et quand il fut arrivé à Berlin, l'Electeur instruit plus au long de son Projet, lui fit esperer des effets de sa liberalité, et consentit que l'Ouvrage lui fût dédié, quand il paroîtroit.

Il reçut quelque argent, et il esperoit en toucher davantage, lorsque M. Danckelman vint à être disgracié de son Prince. Ce fut un coup de foudre pour notre Auteur. Destitué des secours, sur lesquels il comptoit, et souffrant une grande perte par les dépenses qu'il avoit déja faites, il perdit courage, et se relâcha de plus en plus dans son travail. Accablé de tristesse, il fut par surcroît bientôt après attaqué d'une paralysie du côté droit, et par-là hors d'état d'écrire, et moins encore de dessiner. Ainsi l'Ouvrage demeura entierement interrompu. Cependant comme Morel se remit peu à peu, sans recouvrer néanmoins l'usage des membres que la paralysie avoit affectés, le Comte de Schwartzburg lui donna pour adjoint un habile homme, nommé Marc Chrétien Schlegel, à qui il dictoit tout ce qu'il vouloit.

Avec

Digitized by Google

Avec ce secours il reprit courage, et recommença à travailler de la maniere que son état le permettoit, mais il n'eût point la consolation de finir son Ouvrage. Une attaque d'apoplexie l'enleva à Arnstad le 10. Avril 1703. jour auquel il fut trouvé mort dans son lit. Il laissa un fils qui a été fait Ministre à Berne.

Tous ceux qui ont parlé de ce sçavant Antiquaire, l'ont fait avec de grands éloges. Il n'y a eu que Jean-Foy Vaillant, qui par une jalousie d'Auteur, s'est déchaîné contre lui après sa mort, sous prétexte que Morel ne lui avoit pas fait honneur de l'explication de quelques Médailles, qu'il tenoit de lui, à ce qu'il prétendoit. Il n'est pas cependant probable que Morel se soit avisé de s'attribuer une chose qui apartenoit à Vaillant, puisque dans une Lettre à Perizonius, écrite en 1701. il se reconnoît inferieur à cet Antiquaire, et dit que personne ne le surpasse dans la connoissance des Médailles antiques.

Au reste Morel, malgré tout son amour pour les Médailles, sçavoit donner un juste prix à cette Etude, et ne se laissoit point aller aux travers d'esprit de quelques Sçavans, qui méprisent toute autre connoissance, que celle qui fait

l'objet

l'objet de leur attachement. C'est ce qui paroît pat une de ses Lettres où il parle ainsi : » J'ai un désir ardent de m'instrui-
» re, et je me suis toujours gardé des il-
» lusions de l'amour propre, ne cher-
» chant dans l'étude des Médailles qu'à
» m'occuper agréablement, et qu'à apren-
» dre l'Histoire. Les Médailles ne sont
» que des monumens de la vanité des An-
» ciens. Quand je les entendrois parfaite-
» ment, je n'en serois ni plus grand, ni
» plus honnête homme : au lieu que si je
» m'enorgüeillissois de la connoissance
» que j'en ai, je serois un sot et une
» bête.

Catalogue de ses Ouvrages.

1. *Specimen universæ Rei Nummariæ Antiquæ, quod Litteratorum Reipublicæ proponit Andreas Morellus, Helvetiis. Paris.* 1683. *in*-8. C'est un projet du grand Ouvrage qu'il avoit entrepris, et qui devoit contenir en dix volumes toutes les Médailles anciennes. Il en avoit alors déja 20000. exactement dessinées. It. *Lipsiæ.* 1695. *in*-8. Cette seconde Edition est retouchée, augmentée, et accommodée aux nouvelles vûës, sur lesquelles Morel avoit reglé son plan. Au lieu de 20000. Médailles qu'il promettoit dans

Digitized by Google

la premiere, il déclare dans celle-ci qu'il en donnera un quart de plus. Il a joint à cet essai quelques Lettres de Spanheim. La premiere Edition n'en a que deux qui ont reparu dans la seconde fort augmentées, avec trois autres, qui roulent presqu'entierement sur l'explication de quelques Médailles.

2. *Epistola ad Jacobum Perizonium de Nummis Consularibus* 1701. *in*-4. Perizonius a fait réimprimer cette Lettre avec une autre que Morel lui avoit écrite un peu auparavant, à la suite de sa dissertation *de Ære gravi. Lugd. Bat.* 1713. *in*-12. Elle se trouve aussi dans les *Electa Rei Nummariæ*, imprimés à Hambourg en 1709.

3. *Lettre écrite à M. le Chevalier Fontaine, par André Morel, pour servir de Réponse à un Extrait de Lettre que le Journal de Paris dit avoir été écrite audit Morel, par M. Galland, Antiquaire de M. Foucault, Intendant du Roy en Normandie.* 1703. *in* 4. Cette Lettre, que je ne connois que par les *Nova Litteraria Germaniæ anni* 1703. *p.* 69. tend à réfuter celle de M. Galland à Morel, touchant les Médailles Consulaires, qui se trouve, non point dans le Journal des Sçavans de Paris, comme le titre que je viens de raporter

porter pouroit le faire croire, mais dans les *Mémoires de Trevoux*, *année* 1701. *Fevrier p.* 102. *et Juin p.* 87. Morel prétend qu'elle est suposée, et raporte à sa place celle que M. Galland lui a effectivement écrite.

4. *Thesaurus Morellianus*; *sive Familiarum Romanarum Numismata omnia, diligentissimè undique conquisita, ad ipsorum Nummorum fidem accuratissimè delineata, et juxta ordinem Fulvii Ursini, et Caroli Patini disposita à celeberrimò Antiquario Andreâ Morello. Accedunt Nummi Miscellanei Urbis Romæ, Hispanici, et Goltziani, dubiæ fidei omnes. Nunc primum edidit, et Commentario perpetuo illustravit Sigebertus Havercampus. Amstelodami*, 1734. *in-fol.* 2. vol. C'est un précieux reste du vaste Recüeil que Morel avoit entrepris. On y trouve 3539. Médailles, gravées avec leurs revers, et accompagnées des explications de *M. Havercamp.*

Montalant, Libraire, Quay des Augustins, donne avis au Public qu'il distribuë le second Volume de l'Histoire universelle de *Dom Calmet*, Bénédictin de la Congrégation de S. Vannes, vol. *in*-4. Que l'on trouve encore chés lui le Tome 6. des *Cérémonies Religieuses*, gravées par *Picart*, en grand et petit Papier. Ce Volume renferme les Cérémonies des Anglicans, des Anabaptistes et des Quaquers. Il a aussi des

Exemplaires

Exemplaires de l'Ouvrage des deux grandeurs, complets. Il vend encore le Traité de la Coupe des Pierres et des Bois pour la construction des Voutes et autres parties des Bâtimens Civils et Militaires. Par M. *Frezier*. vol. *in-4*.

Theologia universa, *speculativa et dogmatica*, *complectens omnia Dogmata et singulas Quæstiones Theologicas quæ in Scholis tractari solent à R. P. Paulo-Gabriele Antoine, Societatis Jesu*, *in-12*. 7. Vol. *A Paris*, chés *Ganeau*, Fils, Libraire ruë S. Jacques, vis-à-vis S. Yves, à S. Louis.

L'accueil favorable que le Public a fait à la Théologie Morale du même Auteur, nous est un sur garant pour sa Theologie dogmatique. Le nombre de Prélats qui ont engagé les Séminaires de leurs dépendances à s'en servir, nous y confirme davantage. Nous n'avons rien de plus interressant que d'aprendre notre Religion, et de nous mettre en état de la soûtenir, contre les diverses sortes d'Hérétiques répandus dans le monde; plus nous aurons d'Auteurs qui travailleront sur la Theologie, plus nous serons instruits. Le R. P. Antoine est un de ceux qui est le plus goûté; sans être abregé, il est concis. Les belles Lettres auxquelles nous sommes principalement adonnés, ne nous permettent pas d'entrer dans un détail circonstancié de ce Livre. Nous nous contenterons d'annoncer les differens Traités contenus dans cette Theologie, sçavoir, de la Foy, de l'Unité de Dieu, de la Sainte Trinité, des Anges, des Péchés, de l'Incarnation, des Actes humains, de la Grace, des Sacremens en général, des Sacremens en particulier, du Sacrifice de la Messe.

On trouve chés le même Libraire les Livres suivans.

Ejusdem

Digitized by Google

Ejusdem Theologia moralis, nova Editio, *in-12.* 4. vol.

Compendiosæ *Institutiones Theologicæ, ad usum Seminarii Pictaviensis, ultima Editio, in-12.* 4. vol. de petit caractere.

—— Le même in-12. 5. vol.

Les Panegyriques *des Martyrs, par S. Jean Chrysostome, traduites du Grec, avec un Abregé de la vie de ces mêmes Martyrs, in-8. Par le R.P. De Bonrecueil de l'Oratoire.*

Coûtumier *géneral, ou Corps de Compilation de tous les Commentateurs sur la Coûtume de Poitou, avec les Conferences des autres Coûtumes, les Notes de Me Charles du Moulin et de Nouvelles Observations.* Par M. Boucheul, *in-*folio 2. volumes.

Abregé *Chronologique de l'Histoire de France, par M. le Comte de Boulainvilliers, in-12.* 3. volumes.

Abregé *de l'Histoire des Plantes usuelles par Chomel, in-12.* 3. vol.

Oeuvres *de Chirurgie traduites par M. Devaux, Chirurgien, contenant un Traité des Maladies qui arrivent aux Parties génitales des deux sexes. De la nature, des causes, des symptômes, et de la curation des Maladies Vénériennes. De la vertu des Médicamens. Des Maladies aiguës des Enfans. Du Flux menstruel des Femmes, in-12.* 5. volumes.

Le Parfait *Notaire Apostolique et Procureur des Officialités, par M. Brunet, Avocat, in-4.* 2. volumes.

Officina *Latinitatis, seu Novum Dictionarium Latino-Gallicum, nova Editio, in-8.*

CATA-

Digitized by Google

CATALOGUE des Livres que le Sieur Cavalier, Libraire, ruë S. Jacques, a nouvellement reçûs des Pays Etrangers.

Stephani (Rob.) Thesaurus Linguæ Latinæ. Editio nova, prioribus multò auctior et emendatior. fol. 4. vol. *Londini.* 1734.

Fabricii (Jo. Alb.) Bibliotheca Latina, mediæ et infimæ ætatis. Libri XV. 5. vol. 8. *Hamburgi* 1736.

Nota. L'on vend les volumes séparément.

Swedenborgii (Emm.) Principia rerum naturalium, sive novorum tentaminum Phœnomena mundi elementaris philosophicè explicandi. fol. 3. vol. cum figuris.

Funccii (Jo. Nic.) De origine et pueritiâ Latinæ Linguæ; accedit Spicilegium litterarium. in-4. *Marburgi* 1735.

...... De imminenti Latinæ Linguæ senectute. in-4. *Marburgi.* 1736.

Stephani (Henr.) De abusu Linguæ Græcæ, in quibusdam vocibus quos Latina usurpat. *in-8. Berolini.* 1736.

Breitengeri (Jo.) Artis cogitandi principia ad mentem recentiorum Philosophorum. *in-8. Figuri.* 1736.

Grandcolas. Commentarius historicus in Romanum Breviarium. *in-4. Antuerpiæ.* 1734.

Castel (Germ.) Controversiæ Ecclesiastico-historicæ utiliter curiosæ, non compositæ, sed dispositæ. *in-4. Coloniæ.* 1734.

Mureti (Ant.) Opera. Orationes, Epistolæ, variæ Lectiones, Commentaria in Aristotelem. 5. vol. *in-8. Veronæ.* 1727.

Eiu-

Digitized by Google

Eiusem (Jo) Animadversiones selectæ ad Jo. Clerici scripta. *in-8. Magdeburgi.* 1735.

Mintert (Petr.) Lexicon Græco-Latinum in N. J. C. Testamentum, in quo cujuslibet vocis Etymol. datur, significationes variæ explicantur. *in-4. Francofurti.* 1728.

Eckart (Georg.) Commentarii de rebus Franciæ Orientalis, et Ecclesiæ Wirceburg. fol. 2. vol. *Vvirceburgi.* 1729.

Vvolsii (Christ.) Theologia naturalis methodo scientificâ pertractata. *in-4. Lipsiæ* 1736.

De Terragonen Dissertationes VII. quibus de situ ejus aliorum opiniones exhibentur, *in-4. Francofurti* 1735.

Bruckmanni (Frid.) Epistolæ itinerariæ de Bibliothecis Undebonensibus, de Lapidibus, de Polypo marino petrefacto, *in-4.* cum figuris. *Vvolfenbutellæ.* 1728.

Acta Eruditorum Lipsiensium ab anno 1682. ad 1735. inclusiv. Supplem. X. et Indices V. 69. vol. *in-4.*

Nota. Chaque Volume se vend séparément.

Scriptores Rei rusticæ veteres Latini, quibus nunc accedit Vegetius de Malo-Medicinæ, cum Notis variorum, curante Gesnero. 2. vol. *in-4.* cum figur. *Lipsiæ.* 1735.

Logique, ou Systême abregé de Réflexions qui peuvent contribuer à la netteté et à l'entendement de nos connoissances. Par Crouzas. 2. vol. *in-8. Amsterdam.* 1737.

Menschenii (Jo.) Vitæ summorum dignitate et eruditione virorum ex rarissimis monumentis litterato orbi restitutæ. *in 4. Coburgi.* 1735.

Simson (Rob.) Sectionum conicarum Libri V. *in-4.* cum figuris. *Edimburgi* 1735.

Miscellaneæ Observationes criticæ in Auctores

veteres

veteres et recentiores ab eruditis Britannis inchoatæ, nunc in Belgio continuatæ, 7. vol. in-8. *Amsterdam* 1736.

EXTRAIT d'une Lettre écrite de Florence le 15. Octobre 1736. contenant plusieurs Nouvelles Litteraires.

On est fort occupé ici à donner le IVe Volume du *Musaum Florentinum* qui contiendra les Médaillons, et on revoit avec un très-grand soin les Epreuves des Planches pour les rendre bien exactes. C'est le Docteur *Gory* qui est seul chargé des explications depuis la mort de Buonarotta, qui a laissé ici un grand nom après lui.

On donnera en même temps le Ve Volume, qui contiendra les Portraits des Peintres peints par eux-mêmes.

M. Gory publie un Ouvrage de *Doni* sur la Musique des Anciens, qui est annoncé ainsi: *J. Bapt. Donii Patricii Florentini Lyra Barberina, sive Amphicerdum, in quo Libro vetus Citharodia, Lyraque præsertim ac Citharæ forma, usus, partes, species, appellationes usurpantur. Opus nunc primum Editum. Accedunt ejusdem Donii, de præstantiâ Musicæ veteris, item Epistolæ clarorum virorum ad Donium et Donii ad eosdem viros claros. Adhuc sub prælo Opus, curante Ant. Fr. Gorio F.P.H.P. multis figuris incîsis areis Tabulis locupletatum ex antiquis Monumentis quæ Musica instrumenta præferunt.* in-fol.

Le même M. Gory travaille toûjours à sa grande Collection des Monumens Etrusques.

Le Travail du P. Politi sur l'Eustathe sur Homere

Homere., continuë. Le IVe Volume est sous presse.

Je vous envoye deux Projets considerables d'Ouvrages du Docteur *Lami*, avec qui j'ai fait grande connoissance. Il a une extreme vivacité, assés d'érudition, et est grand Grec. On fait encore plus de cas ici d'un Médecin nommé *Coqui*, qui est fort versé dans les Belles Lettres. Je ne l'ai encore vû qu'en passant. Il a publié à Londres un Roman Grec d'un *Xenophon*, qui n'étoit pas connu, intitulé *Ephesiaca*.

Le même Docteur *Lami* doit publier une Liste Chronologique de Sçavans qui ont vécu jusqu'à l'an 1500. *in*-8. Ce ne doit être qu'une simple Table.

Je ne sçai si l'on connoît à Paris ce Livre-ci: *Sagge de Dissertazioni Accademiche publicamente lette nella Nobile Accademia Etrusca dell' Antichissima Citta di Cortona*, *Roma*. 1735. *in*-4. Vous auriez grand plaisir de le voir avec le goût que vous avez. Je pourai une autre fois vous en parler plus au long. C'est un nouvel Etablissement. Il doit paroître un second Volume de ces Dissertations.

Des deux Projets d'Ouvrages du Docteur *Lami*, que nous avons reçus avec cette Lettre; le premier regarde une nouvelle Edition de toutes les Oeuvres de *Meursius*. Nous n'en dirons rien ici, parce que d'autres Journalistes ont déja fait connoître cette Entreprise: mais nous nous faisons un devoir de raporter dans son entier le second *Prospectus*, qui concerne un ample Recueil de Pieces Anecdotes, dignes de l'attention de tous les Sçavans.

Digitized by Google

Petrus *Cajet. Vivianius Typographus Viris Litterarum et Eruditionis amantibus.* S. D.

Quum eam, in qua temporibus hisce versamur, litterarum et eruditionis lucem illis præcipuè debeamus, qui diligenti studio veterum Scriptorum Commentationes, quæ diu situ squallidæ, et cum blattis tineisque pugnantes, in Bibliothecarum pluteis delituerant, colligentes chalcographico opere descriptas ediderunt; heinc visum est, quascumque doctorum hominum lucubrationes, quæ ἀνέκδοτοι, hucusque et pœne ignotæ jacuerunt, veluti sparsa Sybillæ folia, colligere, et typis excusa in Virorum eruditorum usum et commoditatem evulgare. Hujus autem à me susceptæ Provinciæ notitiam Viris litteratis, et eruditionis amantibus in antecessum tradere operæ pretium esse existimavi, et de editionis viâ ac ratione plane ac perspicuè eos edocere. Universa igitur hæc collectio in XXIV. plus minus, volumina, forma, ut vocant, octava, distribuetur; eorumque quatuor anno quolibet, optima charta, et egregiis characteribus excudentur; ita ut singulis trimestribus spatiis singula volumina perfecta et absoluta in publicum prodeant. Opuscula, quæ illis continebuntur, cum diversi argumenti, ut Philosophiæ, Theologiæ, Mathematicæ, Historiæ Ecclesiasticæ, Profanæ et Naturalis, Antiquitatum eruditarum, aliarumque id genus doctrinarum; tum non unius linguæ varietate voluptatem legentibus afferent: nam et Græca in illis, et Latina, et Italica, si qua suppetent, opera occurrent; ex quibus Græca non sine Latina interpretatione, emittentur. Nec tantum cordi erit, opuscula eximia, et publica luce digna seligere, verum etiam recensere, et castigare, et breves animadversiones

Digitized by Google

versiones, ubi opus fuerit, adscribere; quin et præfationes addam quibus et Scriptorum historiam et Codicum MSS. præstantiam, et commentariorum utilitatem, et eorum, qui Codices perhumaniter commodaverunt, liberalitatem commemorare fert animus. Quod quidem omne ut præstare possem, usus sum peritia, et sedulitate Jo. Lami, publici in Florentina Academia Ecclesiasticæ Historiæ Professoris, et Riccardianæ Bibliothecæ Præfecti, Viri alias ob lucubrationes ab eo publici juris factas, et ob iterandæ operum celeberrimi Jo. Meursii editionis curam et ἐπιμέλειαν litterariæ Reipub. satis noti. Quum vero laboris multum, et impensæ, in hoc opere absolvendo mihi immineat, omnes bonarum artium, et litterarum amantes Viros ad societatem quamdam mecum ineundam invito, ut dum mihi suppetias adveniunt, pretii minoris emolumentum, et ἀντίδοσιν, ipsi quoque à me referant. Nam quum singula volumina quatuor Juliis Romanis ceteris omnibus emptoribus constituta sint, ii, qui nobiscum societatem inierint, tres tantum Julios pro quolibet volumine solvent; ita tamen ut prima vice duplum pretium primi voluminis tradant, ultimum tandem volumen gratis habituri. Primum autem volumen brevi me emissurum recipio.

Florentiæ Id. Jul. MDCCXXXVI.

On avertit que le Sieur P. G. *Destouches*, mettra au jour avant la fin de Decembre un Almanach fort curieux et d'un grand secours, qui comprend les années depuis 1700. jusqu'à 1799. inclusivement. Il est d'environ 19. pouces de haut sur 26. à 27. de large, dédié à M. Herault, Conseiller d'Etat, Lieutenant Général de Po-

 lice;

lice, gravé en Taille douce, dirigé en trois Tables, au-dessous desquelles est le Calendrier en bon ordre, avec le lever et coucher du Soleil.

La premiere Table contient dabord les Cycles des années Solaires avec leurs Lettres Dominicales, pour trouver par le moyen de ces mêmes Lettres répetées en tête de la Table, le Jour par où doit commencer chaque Mois, en suivant la ligne où se trouve le mois jusques sous la Lettre Dominicale. Et si l'on ignore la date du mois, sçachant par quel jour il a commencé, on descend au bas de cette Table où sont sept petites Grilles timbrées des jours de la Semaine, et prenant celle dont le timbre est le premier jour du mois, on trouve la date très-aisément.

Cette premiere vous renvoye à celle du milieu, qui est la seconde, aux mêmes Lettres Dominicales, dans le carré desquelles on trouve absolument l'année proposée, et en suivant la même ligne, les Fêtes mobiles.

La troisiéme montre dabord les Cycles Lunaires, et suivant la ligne où se rencontre l'année proposée, on trouve le Nombre d'Or, les Epactes et les nouvelles Lunes.

L'Auteur a fait son possible pour rendre cet Almanach intelligible à toutes personnes; il ne faut que connoître les sept Lettres Dominicales pour en faire usage: D'ailleurs il est fort utile et propre à pouvoir orner un Cabinet.

On le trouvera à Paris chés le sieur *Beaumont*, Graveur ordinaire de la Ville, ruë saint Jacques, à saint Paul. *Le prix sera de deux livres.*

L'Académie Royale des Inscriptions et Belles

Lettres

Lettres, reprit ses Exercices le Mardy 13. de ce mois par une Assemblée publique, à laquelle M. le Cardinal de Polignac présida. La Séance fut ouverte par l'éloge de M. Quiqueran de Beaujeu, Evêque de Castres, décedé au mois de Juillet dernier, qui fut prononcé par M. de Boze, Sécretaire perpetuel, et qui fut extrêmement aplaudi.

M. Fourmont l'aîné parla ensuite sur les *Sabistes*, ou Chrétiens de Saint Jean.

Ce Discours fut suivi de la lecture que fit M. l'Abbé Sallier, d'une Dissertation sur l'antiquité de l'usage des signaux par le feu.

Et la Séance fut terminée par une autre Dissertation que lût M. l'Abbé Gedoyn, touchant la préference des Anciens sur les Modernes.

On avoit distribué dès le commencement un Programme de l'Académie, dont M. le Sécretaire fit la lecture, et dont voici la teneur

PRIX LITTERAIRE fondé dans l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres.

L'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres, désirant que les Auteurs qui composent pour le Prix, ayent tout le tems d'aprofondir les matieres, et de travailler les sujets qu'elle leur donne à traiter, a résolu de les publier beaucoup plûtôt, et elle annonce dès-à-présent que le sujet qu'elle a arrêté pour le concours au Prix qu'elle distribuera à Pâques 1738. consiste à marquer *quelles étoient les Loix de l'Isle de Crete, si Lycurgue en fit usage dans celles qu'il donna à Lacédémone, et quel raport il y a entre ces Loix*

Digitized by Google

Le Prix sera toujours une Médaille d'Or, de la valeur de quatre cent livres.

Toutes personnes, de quelque pays et condition qu'elles soient, excepté celles qui composent ladite Académie, seront admises à concourir pour ce Prix, et leurs Ouvrages pouront être écrits en François ou en Latin, à leur choix. Il faudra seulement les borner à une heure de lecture au plus.

Les Auteurs mettront simplement une devise à leurs Ouvrages; mais, pour se faire connoître, ils y joindront, dans un papier cacheté et écrit de leur propre main, leurs noms, demeures et qualités; et ce papier ne sera ouvert qu'après l'adjudication du Prix.

Les Piéces affranchies de tous ports seront remises entre les mains du Sécretaire de l'Académie, avant le premier Décembre 1737.

Le Mercredi 14e Novembre l'Académie Royale des Sciences tint son Assemblée publique, à laquelle présida M. le Marquis de Torci.

M. *Cassini* le fils, ouvrit la Séance par la lecture d'un Mémoire, dans lequel il rendit compte du travail que lui et Mr Maraldi ont fait cette année, pour continuer à décrire les Perpendiculaires sur la Méridienne qui passe par l'Observatoire Royal de Paris.

Mr *Morand* lût ensuite un Mémoire d'Anatomie, dans lequel il explique, comment dans les amputations, les arteres coupées se cicatrisent.

Mr *Dufay* lût après cela un Mémoire contenant beaucoup d'expériences nouvelles et curieuses sur la Rosée.

M. *Maraldi* lut l'observation qu'il a faite du dernier passage de Mercure sur le Soleil. Mr

Mr Jussieu finit la Séance par la lecture d'un Mémoire sur la couleur de pourpre des Anciens.

On donnera des Extraits de ces Mémoires le mois prochain.

OUVERTURE du College Royal.

LEs Professeurs du College Royal de France, fondé à Paris par le Roy François I. le Pere et le Restaurateur des Lettres, reprirent leurs Exercices, interrompus par les vacances ordinaires, le Lundy 19. Novembre. Voici les noms des Sçavans qui remplissent actuellement les Chaires de ce fameux College, sous l'Inspection de M. Lancelot, de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles Lettres, Censeur Royal.

Pour la Langue Hébraïque.

Mrs Sallier et Henry.

Pour la Langue Grecque.

Mrs Caperonnier et Vatry.

Pour les Mathématiques.

Mrs Chevalier et Privat de Molieres.

Pour la Philosophie.

Mrs Terrasson et Privat de Molieres.

Pour l'Eloquence Latine.

Mrs Rollin et Souchay.

Pour la Médecine, la Chirurgie, la Pharmacie et la Botanique.

Mrs Andry, Burette, Astruc et Du Bois.

Pour la Langue Arabe.

Mrs de Fiennes, Secretaire-Interprete du Roy

 pour

pour les Langues Orientales, et Fourmont.

Pour le Droit Canon.

Mrs Capon et le Merre.

Pour la Langue Syriaque.

M. l'Abbé Fourmont.

Nous nous sommes chargés avec plaisir de donner avis au Public curieux et intelligent, particulierement aux Antiquaires, que le Cabinet de feu M. Lebret, Conseiller d'Etat, Premier Président, Intendant de Justice et du Commerce, et Commandant pour le Roy en Provence, a été transporté à Paris, où il est actuellement à vendre. Ce Cabinet contient de très-belles et amples Collections ou Suites de Médaillons et de Médailles d'or, d'argent et de bronze, de toutes les grandeurs, outre quantité d'Agathes, de Pierres gravées, Bagues et autres raretés précieuses en ce genre.

Ceux qui auront dessein d'en faire l'acquisition, pouront s'adresser à Mrs Lebret, héritiers, chés M. Méliand, Conseiller d'Etat ordinaire, rue S. Louis au Marais, où ils trouveront tous les éclaircissemens nécessaires. Les Etrangers avertis par cette annonce, peuvent écrire à Paris, à leurs Correspondans, pour prendre les mêmes éclaircissemens.

Ce Cabinet est digne d'être mis en parallele avec ceux qui contiennent les plus grandes et les plus rares Collections dont on ait parlé depuis long-tems, soit pour la quantité des Pieces, soit pour leur rareté, singularité et conservation.

Le nom de M. Lebret est assés connu, sur tout dans la République des Lettres. On sçait qu'il a employé plus de 30. années de soins et de

de peines pour rassembler toutes les Pieces rares qui composent son Cabinet, et que sa connoissance et son goût exquis les lui ont toujours fait rechercher avec beaucoup d'empressement.

Papillon, Graveur en bois, de la Société des Arts, demeurant au milieu du Pont S. Michel à Paris, au Papillon, donne avis que le petit Almanach de Paris pour l'année 1737 est augmenté de plusieurs choses curieuses et qu'il se délivre actuellement.

Le sieur *le Bas*, aussi facile qu'infatigable et habile Graveur, vient de mettre au jour les quatre Elemens, d'après quatre excellens petits Tableaux en hauteur, de D. *Teniers*, du Cabinet de la Comtesse de Verruë. La *Terre* est désignée par des Paysans avec la bêche, &c. l'*Eau*, par des Pêcheurs. Le *Feu*, par des Forgerons; et l'*Air*, par un Chasseur à l'Oiseau. Les fonds de Paysages sont admirables. Voici les Vers qu'on lit au bas.

La Terre.

Quand la Terre nous donne et des fruits et des fleurs,
Elle me semble agir ainsi qu'une Maîtresse,
Qui pour faire présent de ses douces faveurs,
Veut qu'à la cultiver on travaille sans cesse.

L'Eau.

De dangereux filets, de cruels hameçons,
Jusqu'au milieu des Mers poursuivent les Poissons;
Que ne diroient-ils point de cette violence,
S'il leur étoit permis de rompre le silence!

Le Feu.

Voici cet Elément dont la chaleur extrême
Peut amolir la pierre et les plus durs Métaux ;
Qui produit tant de biens, qui cause tant de maux ;
Et qui dévorant tout, se dévore lui-même.

L'Air.

Les aîles sont un don interdit aux Humains ;
Mais pour y supléer leur ruse est si subtile,
Que l'Oiseau dans les Airs n'a point de sûr azile,
Et ne peut en volant se sauver de leurs mains.

Ces quatre morceaux, qu'on vient de mettre en vente, se débitent chés le sieur *le Bas*, ruë de la Harpe, vis-à-vis la ruë Percée.

Le même Auteur a mis au jour en même temps une Estampe de sa composition, sous le titre de *Pierrot et sa progéniture.* Ce petit Sujet est fort ingénieusement traité.

Le sieur *Charles-Nicolas Cochin*, vient de graver une très-belle Estampe d'après un Tableau en largeur de M. J. *Restout*, où l'on voit un furieux fracas et un feu admirable ; c'est la Destruction du Palais d'*Armide*, après le Départ de *Renaud*: L'Original de ce Tableau, de six pieds de large, sur 4. de haut, est dans le Cabinet de M. le Premier. L'Estampe qui vient de paroître se vend ruë S. Jacques, chés *Cochin*, 1736.

Le sieur Charles-Nicolas *Cochin*, le fils, a fait paroître en même-temps une Estampe en large, très heureusement gravée d'après un excellent Tableau de M. C. *Vanloo*, de cinq pieds de large, sur 4. de haut, du Cabinet de M. Savalet,

Valet, 1736. Cette Estampe se vend au même endroit.

La Suite des Portraits des Grands Hommes et des Personnes Illustres dans les Arts et dans les Sciences, se continuë toujours avec beaucoup de succès, chés *Odieuvre*, Marchand d'Estámpes, Quay de l'Ecole, vis-à-vis la Samaritaine. Il vient de mettre en vente, et toujours de la même grandeur :

JULIEN HAYNEUVE, Jésuite, né à Laval en 1588. mort à Paris le 31, Janvier 1663.

HIERONYMUS FRESCOBALDUS, *Ferrariensis Organista Basilicæ S. Petri in Urbe Roma, ætatis suæ* 36. Dessiné et gravé par Cl. *Mellan*.

CHARLES-GASPARD-GUILLAUME DE VINTIMILLE, des Comtes de Marseille du Luc, Archevêque de Paris, dessiné par M. *Boissot*, Peintre de l'Académie Royale, et gravé par *François Ravenet*.

Dans le dernier Mercure, à l'article du Portrait du Pere Savonarole, on a mis par méprise, le nom du Marchand Odieuvre, pour le nom du Graveur.

On écrit de Constantinople, que le 14. Août dernier, à deux heures après midy, le Ciel se couvrit de nuages épais, lesquels répandirent une obscurité presque égale à celle de la nuit. Peu de temps après il parut une Comete, dont la queuë s'étendoit du côté de l'Occident, et qui demeura environ 35. minutes sur l'horison. L'obscurité se dissipa vers les 4. heures du soir et fut suivie d'un broüillard d'une odeur sulfureuse, lequel dura jusques à minuit.

Digitized by Google

L'Aprobation que les Médecins de la Faculté de Paris ont donnée à un Remede de Mlle de Rezé, aujourd'hui Mad. de Lestrade, après avoir vû la guérison des Dartres d'une Princesse qui avoit employé quantité de Remedes, sans en avoir reçû de soulagement, et une infinité de personnes attaquées de la même maladie, qui ont été guéries depuis, jusques dans les Pays les plus éloignés ; les Colonies et les Ports de Mer étant tous remplis de Dartres, &c. M. Chicoyneau, Conseiller d'Etat et Premier Médecin du Roy, ayant vû la guérison d'un grand Prélat des Rougeurs et Dartres qu'il avoit au visage depuis plus de huit ans, et ayant apris qu'elle traitoit ces maladies depuis 40. ans avec succès et aplaudissement, a bien voulu donner son Aprobation à la bonté de ces Remedes, et la liberté de les débiter; sçavoir, Eau contre les Dartres vives et farineuses, boutons, rougeurs, taches de rousseurs et autres Maladies de la peau ; et le Baume blanc, en consistance de Pommade, qui ôte les cavités et les rougeurs après la petite verole, les taches jaunes et le hâle, unit et blanchit le teint, d'une maniere visible et naturelle. Lesdits Remedes se gardent tant que l'on veut, et peuvent se transporter par tout. Les Bouteilles de cette Eau sont de 2. 3. 4. 6. liv. et au-dessus, selon la grandeur ; les Pots de Baume blanc, 3. liv. 10. sols, et les demi Pots 1. liv. 15. sols. *Mad. de l'Estrade demeure à Paris, ruë de la Comédie Françoise, entre un Mercier et un Grenetier, au premier Apartement.*

CHANSON.

rs.

eudy
Fleu.
son-
isé

...ement bien travaillé
d'égards. Le récitatif en general fo
des Scenes très bien traitées, des Airs
bien faits et fort gais, des Chœurs,
à celui de la troisiéme Entrée, est extr

Digitized by Google

L'A[illegible]
de Par
Rezé,
vû la
avoit
avoir
person
ont été
plus él
étant t
neau,
Roy,
Rouge
plus de
ces ma
dissemi
à la bo
biter; s
rineuse
seurs e
blanc,
cavités
les tacl
teint, c
Remed
vent se
cette E
selon l
liv. 10
Mad.
Coméd
netie

CHANSON.

Digitized by Google

CHANSON.

LE Dieu de la Tonne
Nous donne
Des Plaisirs,
Que l'Amour assaisonne,
Pour contenter nos désirs.
A leurs voix soyons dociles;
Aimons, aimons toujours.
Sous leurs Loix, vivons tranquilles;
Aimons, bûvons, nous aurons de beaux jours.

J. B. C... d'Orleans.

SPECTACLES.

LES GENIES, Balet, représenté le Jeudy 18. Octobre 1736. Le Poëme est de M. *Fleury*, et la Musique de Mlle *Duval*, jeune personne qui a beaucoup de talens, comme il est aisé de s'en convaincre par cet Ouvrage, qui est fort varié et extrêmement bien travaillé à beaucoup d'égards. Le récitatif en general fort aplaudi, des Scenes très bien traitées, des Airs de Violon bien faits et fort gais, des Chœurs; sur tout à celui de la troisiéme Entrée, est extrêmement goûté

goûté et fait grand plaisir par le dessein et par l'execution. Les sieurs *Tribou* et *Chassé*, et les Dlles *Antier*, *Pelissier*, *Erremens*, &c. y remplissent les Caracteres qui leur conviennent et sont fort aplaudis. Cette derniere est en Cavalier, et il n'y a rien à désirer à son jeu.

Dans le Prologue, le Théatre représente un Désert. *Zoroastre* s'annonce par ces Vers :

Il est temps que mon Art instruise les Mortels;
Dans les secrets des Dieux, le premier j'ai sçû lire;
Méritons comme eux des Autels,
Et montrons mon pouvoir à tout ce qui respire.
Esprits soumis à mes commandemens,
Venez remplir mon esperance;
Rassemblez-vous des divers Elemens
Et signalez ma gloire et ma puissance.

Les Génies Elementaires obéïssent à la voix de leur Maître, et se transportent en ces lieux. Zoroastre leur prescrit de nouvelles loix par ces Vers, qu'ils repetent en Chœur :

Que la Terre, le feu, que l'Onde, que les Airs
Découvrent les trésors que mon Art fait éclore;
Dispersez vous du Couchant à l'Aurore;
De vos bienfaits remplissez l'Univers.

L'Amour, dont les droits s'étendent sur toute la Nature, descend des Cieux, suivi des plaisirs et des jeux qui volent par tout sur ses traces; les Peuples Elémentaires se soumettent à sa douce puissance, et finissent le Prologue par ces Vers :

Du

Digitized by Google

Du doux bruit de nos Chants, que ces lieux retentissent,

Les Amours et les Jeux pour nos plaisirs s'unissent;

Aimons, goutons mille douceurs;

L'Amour les promet à nos cœurs.

Dans la premiere Entrée qui a pour titre *les Nymphes*, ou *l'Amour Indiscret*, le Théâtre représente un agréable Jardin sur le bord de la Mer. *Léandre* ouvre la Scene; il fait connoître à *Zerbin*, son Valet, qu'il brule d'un nouveau feu et qu'il n'en fait point mystere; Zerbin, plus sage que lui, ne cesse de lui reprocher son indiscrétion, et lui parle ainsi:

Ah! si l'Amour comble vos vœux,

Ne le faites jamais paroître;

Un cœur dans l'Empire amoureux,

Devroit, pour être plus heureux,

Douter toujours de l'être.

Léandre, qui ne peut démentir son caractere, lui répond:

Les plaisirs dont l'Amour sçait enchanter les sens,

Satisfont les désirs d'un Amant qui soupire;

Pour moi, libre du soin de ces tendres Amans,

Non, non, je ne les ressens,

Qu'autant que je puis les redire.

Zerbin lui demande s'il vient attendre Lucile dans ce Jardin; il lui répond qu'il est épris des charmes de la Souveraine des Nymphes, dont

Digitized by Google

il fait le portrait : il se retire à l'aproche de *Lucile*, laquelle aprend de Zerbin que Leandre lui manque de foi ; il lui conseille de feindre une inconstance pour le ramener à ses pieds. Lucile aime trop constamment, pour se prêter au conseil que Zerbin lui donne ; Leandre revient au même endroit pour y attendre sa nouvelle conquête ; Lucile va se cacher, pour éclaircir les soupçons que Zerbin vient de lui donner.

Après un court Monologue, par lequel Leandre invite sa nouvelle Maîtresse à venir auprès de lui, l'objet de son amour, qui est la principale Nymphe, sort du sein des flots ; ils se jurent tous deux un amour qui ne doit jamais finir, la Suite de la Nymphe célebre un amour si parfait en apparence ; Lucile vient troubler cette fête ; elle accable Leandre de reproches, et lui défend de se présenter jamais à ses yeux ; Leandre veut courir après elle, pour regagner son cœur ; la principale Nymphe l'arrête en vain ; il ne veut perdre aucune de ses conquêtes ; sa derniere Maîtresse, pour venger cet outrage, ordonne aux Vents et aux Flots de servir sa fureur : Cette premiere Entrée finit par une inondation génerale.

La seconde Entrée est intitulée *les Gnomes*, ou *l'Amour Ambitieux* ; le Theatre représente une Solitude, bornée par un Bosquet. *Zaïre*, qui est l'Amante Ambitieuse, commence cette Entrée par le récit d'un songe qu'elle a fait ; le voici :

Quel spectacle à mes yeux s'est offert cette nuit !
Jamais rien de si beau n'avoit frapé mon ame ;
Malgré l'éclat du jour, cette image me suit.
Adolphe.... J'ai cru voir cet objet de ma flamme

Sur

Sur un Trône, entouré d'une pompeuse Cour :
Tout trembloit devant lui dans un humble esclavage ;
Je me trouvois moi-même en ce charmant séjour ;
Et lorsque tous les cœurs venoient lui rendre hommage,
Je joüissois de l'avantage
De le voir à mes pieds, les offrir à l'Amour.

Un Gnome, sous le nom d'*Adolphe*, vient se présenter aux yeux de *Zaïre* ; cette Amante Ambitieuse le trouve moins aimable qu'elle ne l'a vû en songe ; après quelques plaintes de part et d'autre, Adolphe rassure Zaïre, et la met au comble de ses vœux, en faisant paroître tout à coup un superbe Palais ; il y joint une Fête, où une troupe de Gnomes, sous la forme de divers Peuples Orientaux, se signalent par leurs chants et par leurs danses ; Zaïre est enchantée de tout ce qu'elle voit : pour achever de remplir son ambition, Adolphe la fait reconnoître Souveraine des Gnomes ; l'Entrée finit par ce chœur adressé à l'Amante Ambitieuse :

Regnez dans nos Climats ; joüissez de la gloire
De faire triompher l'Amour ;
Vos yeux à chaque instant augmentent sa victoire ;
Qu'il vous enchaîne à votre tour.

Le titre de la troisiéme Entrée, c'est les *Salamandres*, ou l'*Amour violent* ; le Theatre représente le Palais de *Numapire*, Souverain des Génies du feu. Cette Entrée n'a pas été entenduë de

tous

Digitized by Google

tous les Spectateurs ; une ressemblance de traits qu'on doit suposer, y a jetté de l'obscurité ; d'ailleurs ceux qui s'y sont prêtés auroient voulu, que celle qui a emprunté les traits de sa Rivale, ne l'eût fait que pour se venger de son infidele Amant, et non pour immoler cette Rivale, d'autant que cette transformation ne lui étoit point du tout nécessaire pour exécuter son premier projet. Voilà ce que les personnes intelligentes ont reconnu de plus défectueux.

Ismenide ouvre la Scene en se plaignant de *Numapire*, qui la ravit tyranniquement à un Amant, qui fait son unique bonheur. *Pircaride*, sous les traits d'*Ismenide*, paroît sur un char de feu, un poignard à la main ; avant que d'immoler sa Rivale, elle lui parle ainsi :

Pour immoler une victime,
Le désespoir me conduit en ces Lieux ;
Tu me vois sous ta propre image,
Mais c'est pour mieux servir ma rage.

On ne comprend pas comment cette ressemblance avec une Rivale à qui s'adressent ces quatre premiers Vers, peut mieux servir la rage de Pircaride.

Ismenide, sans faire aucune réflexion sur une ressemblance si inutile, se justifie envers sa Rivale, en lui aprenant qu'elle aime Idas, et que c'est malgré elle qu'elle est aimée de Numapire ; Pircaride est désarmée par cet aveu, et tourne tous ses projets de vengeance contre Numapire. C'est à cette occasion qu'on auroit voulu qu'elle eut pris la ressemblance de sa Rivale ; les Spectateurs l'auroient plus facilement comprise, et l'utilité auroit redoublé leur attention. Pircaride rassure Ismenide par ces vers :

Ne.

Digitized by Google

Ne craignez rien ; je vais vous rendre à votre
Amant,

Et, s'il se peut, par mon déguisement
Tromper l'Ingrat qui sçait me plaire.

Ismenide, par l'ordre de Pircaride, est enlevée par des Génies ; cette Souveraine des Salamandres la prend sous sa protection aussi bien que son Amant, avec qui elle entreprend de l'unir pour se venger de Numapire ; cet Amant infidele la voyant sous les traits d'Ismenide, l'assure d'une amour éternelle, elle lui fait les mêmes protestations ; elle porte la dissimulation assés loin, pour laisser célebrer, sans éclater, toute la fête qui suit cette Scene. Les Sujets de Numapire celebrent cette fête, laquelle étant finie, *Pircaride* cesse de feindre ; elle réparoît sous ses propres traits sur un char de feu ; elle annonce à son Infidele que cette Ismenide, dont elle avoit pris la ressemblance, va épouser Idas son Rival ; et pour lui faire voir qu'elle ne le craint point, elle lui dit :

Ici, je brave ta vengeance ;
Mon Pouvoir égale le tien.

Numapire se livre à sa fureur ; et par-là, cette troisiéme Entrée finit comme la premiere ; d'un côté c'est une inondation, de l'autre un incendie. Cette ressemblance de dénoüement a été censurée des Connoisseurs, qui aiment la varieté dans le Dramatique ; cela n'a pas empêché qu'on n'ait extrêmement aplaudi le dernier chœur, où Mlle Duval a fait connoître qu'elle est capable des plus grands coups de Maître, quoique ce Balet ne soit que son coup d'essay.

Le

Les Sylphes, ou *l'Amour leger*, sont le sujet de la derniere Entrée. En voici un court extrait. Le Theâtre représente un lieu préparé pour y donner une fête galante. Un Sylphe, ou le Souverain des Sylphes fait entendre qu'il a pris un nouvel amour pour une Belle, qui n'a fait que paroître à ses yeux ; en attendant qu'il puisse la revoir, il s'entretient avec une Sylphide aussi volage que lui ; cette Scene a fait beaucoup de plaisir par sa légereté.

Florise, qui est la Beauté dont le Roy des Sylphes est devenu amoureux, paroit travestie en Cavalier, un masque à la main, et fait connoître son projet par ces Vers :

C'est ici que l'Amour va m'offrir des hommages,
Qui vont faire briller le pouvoir de ses traits ;
Sous ce déguisement redouble mes attraits,
Amour, je viens ici tromper deux cœurs volages.

La Sylphide volage rend son premier hommage à Florise qu'elle prend pour un Cavalier ; elle lui jure de lui être fidelle, malgré son inconstance naturelle.

Le Sylphe se plaint de l'absence de l'objet qu'il adore ; Florise, dont le masque lui dérobe ses traits, lui demande quel est l'objet de son amour ; le Sylphe lui répond qu'il n'a vû cette belle Sylphide qu'un instant ; je la connois, lui dit Florise ; cette jeune Beauté n'a point de goût pour des Amans fideles ; le Sylphe lui fait entendre qu'il est fidele et volage, comme il lui plaît, pour s'accommoder à l'humeur des Belles ; Florise acheve de le déconcerter, en lui disant que l'Amant de sa nouvelle Maîtresse est en ces lieux, elle se démasque, et donne la main à *Dorante*, qu'elle

qu'elle démêle parmi les Danseurs, elle avouë au Sylphe et à la Sylphide qu'elle les a trompés tous deux, et les invite à devenir fideles, s'ils veulent être parfaitement heureux. La fête de cette derniere Entrée est un Bal, dont la danse est aussi bien dessinée qu'elle est exécutée.

Le 4. Novembre, on donna la neuviéme et derniere Représentation de ce Balet, et on reprit celui de *L'Europe Galante*, qu'on ne se lasse pas de voir, et qui fait toujours le même plaisir. Le 13. la Dlle *Petitpas*, qui a été quelque temps absente du Theatre, y reparut dans le rôle de la *Sultane Favorite*, qu'elle joüa parfaitement; elle fut très-bien reçûë du Public.

Le 11. Fête de S. Martin, on donna le premier Bal public qu'on donne tous les ans à pareil jour sur le Theatre de l'Opera, et qu'on continuë pendant differens jours jusqu'à *l'Avent*. On le reprend ordinairement à la Fête des Rois jusqu'au Carême.

Le 21. l'Académie Royale remit au Theatre la Tragédie de *Medée et Jason*, dont le Poëme est de M. de la Roque, et la Musique de feu M. Salomon, ordinaire de la Musique du Roy. Cette Piece, qui est très-bien exécutée, et très-favorablement reçûë du Public, avoit été donnée dans sa nouveauté au mois d'Avril 1713. et reprise dans le même mois de 1727. Nous en avons donné un Extrait au mois de Juin de la même année, page 1193. auquel nous renvoyons. Au reste cet Opera est fort bien remis au Theatre; le plaisir que font les Représentations généralement aplaudies, est égal à l'empressement

Digitized by Google

pressement que le Public a témoigné de le revoir : les Rôles en sont très-bien remplis et exécutés dans la grande perfection. Au Prologue, ceux de *l'Europe*, de *Melpomene*, et d'*Apollon* sont joüés par les Dlles Erremens, Julie, et le Sr Person ; et dans la Piece, ceux de *Medée* et de *Creuse* par les Dlles Antier et Pelissier ; et ceux de *Créon* et de *Jason* par les Sieurs Chassé et Tribou. Les Divertissemens et les Balets composés par le Sr Blondi, sont aussi bien dessinés que variés, et très-bien exécutés par les meilleurs Sujets de l'Académie ; les Dlles Sallé, Mariette et le Breton, les Sieurs Dumoulins, Dupré et Maltaires s'y distinguent. La Dlle *Fel* chante divers petits Airs détachés, Cantatilles et Arrietes avec un art et un gout exquis, surtout un Air Italien qui est universellement aplaudi.

Sur la Gigue du cinquiéme Acte de l'Opera de Medée.

PARODIE.

DU Papillon mon Rival est l'image ;
Crois-tu fixer un Amant si volage ?
Du Papillon, &c.
Il va de cœur en cœur.
Il paroît tendre,
Pour te surprendre.
Mais Quoi ? Dois-tu te rendre ?
Non ; ce n'est qu'un trompeur.
N'aime plus ce Berger ;
Il t'aprend à changer :
N'oses-tu te venger ?

Rien

Rien n'est si doux.
Recompense } bis.
Ma constance,
Aime-moi tant qu'il en soit jaloux.

Le nouvel Acteur qui a paru sur le Theatre Italien, et dont on a déja parlé, a joüé depuis le même Rôle d'Arlequin dans d'autres Pieces avec aplaudissement. Il fit un Compliment le jour de son début qui parut fort ingénieux, dans lequel il répondit pour le Public et pour lui aux objections qu'on pouroit lui faire, et s'exprima en ces termes.

Mrs, vous ne devez pas douter que je n'aye grande peur ; vous sçavez de reste les raisons qui me la causent ; elles ne sont que trop bien fondées, et si je n'en trouve d'autres pour m'encourager, vous ne verrez en moi qu'un Acteur craintif, et par consequent très-ennuyeux ; cela ne vaudroit pas le Diable.

Je débute aujourd'hui dans un Caractere où l'on va me juger par comparaison ; si cela est, ce n'est pas la peine que je commence. En effet, Mrs, si vous ne mettez à part la juste prévention où vous êtes pour un Acteur qui a mérité et qui mérite tous les jours vos aplaudissemens par des graces toujours nouvelles, et un service de vingt années, que vais-je devenir ?

Voici comme je voudrois que l'affaire s'accommodât. Plus l'Acteur (dont j'ai l'honneur de vous parler) a de talens, de graces, de gentillesses, et enfin tout ce qu'on rechercheroit en vain dans un autre, plus il est difficile de lui ressembler ; ainsi pour peu qu'un autre ne soit pas absolument mauvais, j'ose dire que vous ne devez pas le rebuter.

Mais

Digitized by Google

Mais, dira quelqu'un de mauvaise humeur, j'ai bien affaire, moi, d'une pareille disparate ... pourquoi joüez-vous le Rôle d'Arlequin ? *Ah ! Mrs, un peu d'indulgence, je ne le joüe que pour l'aprendre sous un si grand Maître* .... Je ne veux point être la dupe de votre aprentissage ..... *Eh ! Ne l'êtes-vous pas tous les jours de la plûpart des Débutans ? ... Pourquoi n'aurois-je pas le même avantage que les autres ?* ... Cela est different ; on ne doit joüer l'Arlequin, que lorsqu'on est bien sûr de plaire et de faire rire .... *Eh bien ! Mrs, je vous promets de vous faire rire dans une douzaine d'années. Songez, s'il vous plaît qu'on n'acquiert ce talent qu'avec l'exercice. Encouragez-moi, s'il vous plaît*, ... Bon, si je vous encourage, vous prendrez mes aplaudissemens au pied de la lettre, et vous croirez les mériter. *Non, Mrs, je vous promets de ne devenir insolent, que lorsque je serai bien sûr de mon fait*.... Eh bien ! Voyons donc ce que vous sçavez faire.

La Comédie nouvelle de *l'Enfant Prodigue* au Théatre François, se soûtient toujours avec le même succès et un fort grand concours. Cependant elle n'a point encore de Pere déclaré ; aucun des Poëtes à qui on la donne n'a voulu l'accepter. L'Auteur du *Pour et Contre* ne veut point reconnoître cette Piece pour l'ouvrage d'un célebre Poëte, à qui une infinité de gens l'attribuënt ; *je la crois*, dit-il, *de quelque jeune Auteur qui ne sera peut-être quelque jour inferieur à personne ; mais qui ne joint point encore à ses grands talens l'art des Caracteres, et une connoissance suffisante du Theatre.* Nous instruirons le Public de ce mystere quand il sera éclairci, et nous ne

manquerons

manquerons pas de donner un Extrait de la Piéce, dont la 21me Représentation fut encore fort aplaudie le Jeudi 29. de ce mois.

Le 24 Septembre, la Reine étant allée au Château de Meudon, le Roy de Pologne lui donna le divertissement de plusieurs Scenes exécutées par la Troupe de l'Opera Comique, qui représenta *le Magazin des Modernes*, et *l'Impromptu du Pont Neuf*, Piéces en Vaudevilles, ornées de chants et de danses de la composition de M. P. Cette derniere Piéce avoit été composée et joüée sur le Theatre de la Foire S. Laurent au mois de Septembre 1729. à l'occasion de la naissance de Monseigneur de Dauphin. Elle a fait aujourd'hui le même plaisir qu'elle fit dans sa nouveauté. Ces deux Piéces furent précedées d'un Prologue du même Auteur, dialogué entre l'*Europe* et *la Paix*.

L'Europe. Air, *Pour la Baronne.*

Est-il possible

Que l'on vous rende à nos souhaits ?

Qu'à ce bonheur je suis sensible !

Je vous revois, aimable Paix,

Est-il possible ?

La Paix.

Oüi, charmante Europe, c'est moi, c'est cette Paix si desirée, qui viens fermer le Temple de Janus, et réparer les maux que mon absence vous a causés.

H *L'Europe.*

Digitized by Google

L'Europe. Air. *Pourquoi vous en prendre à moi.*

Pourquoi m'abandonniez-vous, Déesse;
Pourquoi m'abandonniez-vous?
Tout meurt, lorsque la Paix cesse;
Sans vous nous languissions tous.
Pourquoi m'abandonniez-vous? &c.

La Paix.

Je ne vous quitterois jamais, s'il m'étoit permis de suivre mon penchant; mais le Destin m'a soumise aux loix de la *Politique*; *il faut* que je lui obeisse. Au surplus deux ou trois ans d'absence ne serviront qu'à me rendre plus agréable à vos Peuples.

L'Europe.

Cela est vrai, et j'en juge par l'empressément que l'on a de vous revoir; quelle moisson de gloire vous allez recüeillir! Air *de Joconde*,

A vos genoux Bellone et Mars
Ont déposé leurs armes,
Mille concerts de toutes parts
Vont succeder aux larmes;
Le salpetre, dont les effets
Ont causé tant d'allarmes;
Ne servira plus désormais
Qu'à célébrer vos charmes.

La Paix.

Ces marques éclatantes de votre zele recevront leur

Digitized by Google

leur prix. Après avoir concilié les Peuples, sçavez vous quel dessein j'ai conçû ?

L'Europe.

Je vous prie de m'en faire part.

La Paix. Air. *On n'aime plus dans nos forêts.*

Mon Projet est de rétablir
Par tout une heureuse harmonie;
Je prétends, pour y parvenir,
Qu'ici tout se réconcilie,
Et que les plus grands ennemis
Par mes soins deviennent amis.

L'Europe.

Vous réconcilierez donc les Médecins avec les Empiriques.

La Paix.

Ces sortes de querelles ne m'interessent pas assés. Voyez mon idée. Il y a longtems que le Commerce est broüillé avec la Bonne Foi; la Rime avec la Raison; l'Opera avec le Bon Sens; le Sçavoir avec la Fortune; les Gascons avec la Modestie; les Normands avec la Vérité.

L'Europe.

Eh bien !

La Paix.

Je vais tâcher de les remettre ensemble aujourd'hui.

L'Europe.

Voilà un ouvrage digne de vous, mais dans grand nombre d'Ennemis que vous venez de

 citer,

citer, je m'étonne que vous n'ayez point compris deux freres qui s'en veulent mortellement. Air, *Du Bois de Boulogne*.

Si vous pouviez faire leur paix,
On vous béniroit à jamais,
Pour vous ce seroit un chef-d'œuvre,
Et la fin couronneroit l'œuvre.

La Paix.

Qui sont ces deux freres ?

L'Europe.

L'Hymen et l'Amour, je ne sçai *point d'union* plus nécessaire au bien public.

La Paix.

Allez, allez, l'affaire en est faite. Air : *Je ne veux plus troubler votre ignorance.*

J'ai rétabli chés eux l'intelligence,
Et leurs débats pour jamais sont finis,
Au même endroit ils font leur résidence ;
Je n'ai point vû de freres plus unis.

L'Europe.

Où demeurent-ils, s'il vous plaît ?

La Paix.

A quatre lieuës de Paris.

Dans un Palais délicieux,
Séjour de deux Epoux illustres,
Depuis près de deux lustres,
Ils habitent tous deux.

C'est-là

Digitized by Google

C'est-là que la grandeur, l'éclat et la richesse,
Bien loin d'altérer la sagesse
Dans son jour le plus beau, la font apercevoir;
C'est dans ce lieu que l'on peut voir
Ce qui doit à toute la France
Servir d'exemple et de miroir;
La Jeunesse avec la Constance,
Le Plaisir avec le Devoir,
Et par une heureuse alliance,
La Justice s'unir au suprême pouvoir.

L'Europe.

Je connois les personnes augustes dont vous parlez. Air, *la Ceinture* :

Tous les cœurs qu'ils sçavent charmer,
Suivent leurs loix sans se contraindre;
Leurs Vertus les font plus aimer
Que leur pouvoir ne les fait craindre.

La Paix.

J'entends du bruit.

L'Europe.

Ce sont mes Peuples qui viennent célébrer votre retour.

La Paix.

Prenons part à leur Fête; quand elle sera finie, nous nous unirons vous et moi pour l'execution du projet que je viens de vous communiquer.

Ce petit Prologue fut suivi d'un Divertisse-

Digitized by Google

ment et d'un Vaudeville, dont les paroles sont du même Auteur, mises en Musique par M. Gilliers ; en voici quelques Couplets On en trouvera l'Air noté avec la Chanson, page 2533.

Premier Couplet, chanté par la Paix.

Paris va revoir dans ses murs
Les Plaisirs, mes Enfans aimables ;
La bonne foi les rendra purs,
Le repos les rendra durables ;
Et bon, bon, vous aurez encor
Des momens agréables ;
Et bon, bon, vous verrez encor
Les beaux jours de l'âge d'or.

On ne verra plus désormais,
Entre Amis de compliment fade ;
On préferera les effets,
A tous ces discours de parade ;
Et bon, bon, nous verrons encor
Quelqu'Oreste et Pylade,
Et bon, bon, nous verrons encor
L'amitié de l'âge d'or.

Les Amans par leur vive ardeur,
Seront dignes de récompense ;
Ils auront, malgré leur bonheur,
Du secret et de la Constance.

Et

Digitized by Google

Et bon, bon, nous verrons encor
Des Amadis en France;
Et bon, bon, nous verrons encor
Des Amans de l'âge d'or.

De sa méprisante froideur,
L'Epoux connoîtra l'injustice;
Chés lui complaisance et douceur,
Prendront la place du caprice.
Et bon, bon, nous verrons encor
Le siecle d'Euridice,
Et bon, bon, nous verrons encor
Des Maris de l'âge d'or.

Moins par devoir que par plaisir,
Une Epouse sera soumise;
Son cœur jusqu'au dernier soupir
Sçaura garder la foi promise.
Et bon, bon, nous verrons encor
La vertu d'Artemise;
Et bon, bon, nous verrons encor
Des femmes de l'âge d'or.

La Reine, qui parut très-satisfaite de ce Divertissement, eut la bonté d'accorder à la Troupe une prolongation de huit jours pour la continuation de la Foire.

La Dlle le Févre, Eleve de la Dlle Sallé, s'est

Digitized by Google

fort distinguée dans la danse, ainsi que la Dlle Grognet, la Dlle Angélique, et le sieur Tabary, dans une Entrée Allemande.

Le 8. Octobre jour de la clôture de la Foire, on représenta *l'Amant Maître de Musique*, et le *Magasin des Modernes*. Ces deux Pieces furent suivies d'un nouveau Ballet pantomime, intitulé, *l'Amour* et *l'Innocence*, de la composition de M. de Verriere ; il fut aussi bien executé, qu'il fut generalement aplaudi. On fit ensuite le Compliment qu'on fait d'ordinaire à la fin de la Foire, par des Vaudevilles, chantés par chacun des Acteurs.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

On a apris, selon les Lettres de Constantinople, que le Comte de Munich s'étoit retiré de l'interieur de la Crimée, et qu'il étoit retourné vers Orkapy où il avoit séparé son Armée en deux corps, et le Capitan-Pacha a dépêché depuis peu Mustapha-Bey, son petit-fils, au Grand Seigneur, pour lui donner avis que les Moscovites avoient entierement abandonné la Crimée. Cette nouvelle a répandu à Constantinople une grande joye, et l'on a fait à cette occasion, par ordre du Grand Seigneur, une salve generale de l'Artillerie du Serrail, de Top-Hana, de l'Arsenal, de la Tour de Léandre et des quatre Châteaux situés sur le Canal de la Mer Noire.

Le

Digitized by Google

Le 28. Août le G. S. donna une Audience publique à Baki-Kan, lequel après avoir reglé à Erzerum avec Gentch-Aly-Pacha, les principales conditions de la Paix entre les Turcs et les Persans, est arrivé à Constantinople, avec caractere d'Ambassadeur Extraordinaire du Roy de Perse.

Le 12. Septembre S. H. reçut avis que le Sultan Islam-Ghiray, Séraskier des Tartares de Budziac, étoit arrivé dans l'Ukraine, et s'étoit avancé jusqu'aux environs de Czehrin; qu'il avoit ravagé presqu'entierement cette Province, d'où il avoit emmené près de 30000. Esclaves: et qu'en retournant dans son Pays, il avoit défait un Corps de 5000. Moscovites et enlevé un Convoy de 400. Chariots, que ces Troupes conduisoient à l'Armée du Comte de Munich.

Le 5. Septembre, le Kaimacan déclara que le G. S. mécontent de la conduite que le Kan des Tartares avoit tenuë depuis qu'il étoit en guerre avec les Moscovites, avoit jugé à propos de le déposer, et de lui donner le Sultan Kalga pour successeur.

RUSSIE.

Kulifa-Mirza-Caffa, Ambassadeur de Perse, continuë d'assurer que si la Czarine n'a pas été apellée comme Partie contractante à la conclusion du Traité entre les Turcs et les Persans, Thamas Kouli-Kan a fait du moins en sorte, non seulement qu'il n'y fût rien stipulé de contraire aux interêts de la Moscovie, mais encore que S. M.Cz. conservât la tranquille possession du Daghestan et des Provinces voisines. Il ajoute qu'outre les assurances données plu-

H v sieurs

Digitized by Google

sieurs fois par Thamas Kouli-Kan, lesquelles sont des cautions suffisantes de la conduite qu'il a tenuë à cet égard, la nécessité dans laquelle étoit ce Prince de tenir sa promesse, répond de la fidélité qu'il a euë à remplir ses engagemens; que si les Provinces possedées par les Moscovites du côté de la Perse, passoient sous la domination des Turcs, le commerce des Persans avec la Moscovie seroit bien-tôt entierement ruiné; que d'ailleurs Thamas Kouli-Kan a interêt de ne point souffrir qu'on ôte à la Perse la communication avec la Moscovie, et qu'il lui importe d'être toujours à portée d'en recevoir des secours, tant pour se défendre des Ennemis du dehors, que pour soumettre ceux des Persans qui refusent de se soumettre à son autorité.

Le Grand Seigneur étant convenu d'une suspension d'armes avec la Czarine, le Comte de Munich a reçû ordre de distribuer des quartiers d'hyver aux Troupes qu'il commande, et de revenir ensuite à Pétersbourg.

Ce Général a mandé à S. M. Cz. qu'une partie de l'Armée Otthomane avoit pris des quartiers de l'autre côté du Danube; que le Grand Visir ayant passé ce Fleuve avec l'autre partie de ses Troupes, il marchoit vers Bender pour aller joindre l'Armée des Tartares, laquelle étoit arrivée sous le Canon de cette Place; qu'après avoir déliberé avec le Kan de Crimée sur les entreprises que les Turcs et les Tartares pouroient former dans la campagne prochaine, si la Paix n'étoit pas concluë avant le Printemps, il feroit entrer le reste des Troupes Othomanes en quartier dans les Provinces voisines du Dnieper, et qu'il iroit ensuite passer l'hyver à Isalicza.

Quoiqu'on travaille avec toute la diligence possible

sible

Digitized by Google

sible aux préparatifs nécessaires pour une seconde campagne, on ne doute pas que la Paix ne soit bien-tôt concluë, et l'on croit qu'elle le seroit déja, si le G. S. avoit voulu consentir de céder Asoph à la Czarine, et de lui rendre une partie du Pays que les Moscovites ont été obligés d'abandonner au G. S. par le Traité de Pruth.

Donduck-Ombro, Kan des Tartares Calmouques, qui sont sous la protection de la Czarine, a dépêché un de ses principaux Officiers à S. M. Cz. pour l'informer que le 19. du mois dernier il se mettroit en marche pour attaquer les Tartares du Cuban, et qu'il devoit être joint sur la route par un Corps considérable de Tartares du Cubardin. La Czarine a renvoyé cet Officier avec des présens considérables pour le Prince son Maître, et l'on assure qu'elle a mandé à Donduck-Ombro, que le Grand Seigneur étant convenu avec elle d'une suspension d'armes, les circonstances présentes exigeoient qu'on ne commît aucun acte d'hostilité contre des Peuples Tributaires de Sa Hautesse.

Il arriva le 15. Octobre un Courier, par lequel le Général Lasci donna avis à S. M. Cz. qu'un Corps de Cosaques qu'il avoit détaché le 26. du mois de Septembre, pour empêcher les Tartares de Crimée de faire des courses du côté d'Irzum, en ayant rencontré environ 200. entre les Rivieres de Conskiewodi et de Moloczny wodi, les avoit envelopés et les avoit presque tous tués ou faits prisonniers; que sur la nouvelle de la marche de 600. autres Tartares qui s'étoient avancés sur les Frontieres de l'Ukraine Moscovite, le même Corps étoit allé les attaquer; qu'il les avoit surpris avant qu'ils pussent se mettre en défense; que près de 300. Tartares avoient été

Digitized by Google

taillés en pieces ; qu'on en avoit pris 50 du nombre desquels étoient trois Turcs, et que le reste avoit été mis en fuite.

SUEDE.

Les Lettres de Stockolm, marquent que le Roy de Suede ne voulant rien négliger pour augmenter le Commerce de la Compagnie des Indes Orientales, établie sous sa protection, a défendu qu'aucun autre Vaisseau que ceux de cette Compagnie, portât en Suede des Marchandises des Indes. Ces Lettres ajoûtent que la même Compagnie ayant fait depuis peu l'acquisition d'une *Isle située sur les Côtes de la Chine*, les Directeurs ont résolu d'y faire creuser un Bassin qui sera défendu par deux Forts, afin que les Vaisseaux puissent y être en sûreté; qu'ils mettront une forte Garnison dans cette Isle et qu'ils y feront construire des Magasins.

ALLEMAGNE.

On aprend de Dresde, que le Roy Auguste a créé Chevaliers du nouvel Ordre de Saint Henry, Empereur, le Prince Charles de Saxe ; le Prince de Holstein ; les Généraux Bauditz, de Lutzelbourg de Milckaw, de Bose, de Friese, de Saint Paul, et les Lieutenans Feldt-Maréchaux, de Castell, de Friese et de Stutterheim.

On mande de Stutgard, que M. Imberti, cidevant Ministre de la République de Venise auprès du Roy de la Grande-Bretagne, étoit depuis quelque temps à la Cour du Duc de Wirtemberg, et qu'il avoit conclu avec ce Prince un Traité par lequel le Duc de Wirtemberg s'engage

Digitized by Google

s'engage à fournir un certain nombre de Troupes à la République, qui lui payera 50000 écus par an autant de temps qu'elle gardera ces Troupes à son service.

Il y a eû à Erfort ùn grand Incendie qui commença le 21. du mois d'Octobre, entre 8. et 9. heures du matin, et qui dura jusqu'à six heures du soir du lendemain; 180. maisons, outre plusieurs Edifices considérables, du nombre desquels sont quelques Eglises, ont été entierement consumées par les flammes.

On a découvert que les Auteurs de cet Incendie étoient quelques Soldats de Recruë, qui ayant pris querelle avec le Maître de l'Hôtellerie où ils étoient logés, avoient mis le feu à la chambre qu'ils avoient occupée, ainsi que dans l'Ecurie et dans une Grange. Les flammes gagnerent bien-tôt toute la maison et se communiquerent aux maisons voisines. Le Duc de Saxe Weimar, dont la Résidence n'est qu'à quatre lieües d'Erfort, ne fut pas plutôt informé de cet accident, qu'il y envoya 400. hommes de ses Troupes, afin de prêter du secours aux Habitans. Le Duc de Saxe Gotha a fait distribuer des vivres pendant plusieurs jours à ceux que cet incendie a réduits dans l'indigence.

M. Dahlman a mandé à S. M. I. par ses dernieres Lettres, qu'aussi-tôt que les Troupes seroient séparées, le G. S. consentiroit à s'en raporter à la médiation de l'Empereur pour terminer ses différends avec la Czarine. Il ajoute dans ces Lettres, que l'accommodement avec les Turcs et les Moscovites, rencontreroit de grandes difficultés, si S. M. Cz. persistoit à prétendre que ses Sujets eussent le droit de naviger librement sur le Tanaïs et sur la Mer Noire.

Selon les Lettres du même Ministre, le Traité conclu

conclu entre le G. S. et Thamas Kouli-Kan porte que S.H. reconnoîtra ce Prince Roy de Perse, et qu'elle s'engagera à le maintenir sur le Trône, et à le secourir contre ceux qui voudroient lui en disputer la possession; que la Turquie et la Perse auroient les mêmes limites qu'elles avoient avant la derniere guerre; que les Turcs conserveroient Bagdad et leurs anciennes Conquêtes; que les prisonniers qui ont été faits de part et d'autre, seront rendus immédiatement après la ratification du Traité; que les Persans qui iront en pelerinage à la Mecque, seront exempts des droits qu'on leur faisoit payer auparavant comme Etrangers, et que la Porte leur laissera la liberté d'observer les cérémonies de leur Secte sur les Terres de l'Empire Otthoman.

ITALIE.

LE Roy d'Espagne n'ayant pas voulu consentir qu'on mît les Armes du Sénat Romain sur la porte de l'Eglise de Notre-Dame *della Scala*, le Prieur et les Conservateurs du Peuple se sont dispensés cette année d'y aller présenter l'offrande du Calice et des quatre Torches, qu'ils ont coûtume d'y porter tous les ans le jour de la Fête de sainte Thérèse.

Les Religieux Capucins de cette Province ont élu le Pere Charles-Philipe de Civita-Vecchia pour leur Provincial.

Depuis plusieurs jours, le Duc de Berwick est à Albano, auprès du Chevalier de S. George.

D'ESPAGNE.

LE Roy a nommé le Duc de Villars, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or, à la place du feu Maréchal de ce nom.

Le

Digitized by Google

Le Gouvernement a ordonné qu'on arrêtât une Dame Portugaise, qui est sortie il y a quelque temps du Royaume de Portugal, et qu'on croit être dans le Royaume d'Espagne.

PORTUGAL.

ON a apris de Lisbonne, que depuis peu l'Infant Don Emanuel, frere du Roy de Portugal, étoit parti secretement de cette Ville, et qu'on ne sçavoit pas encore s'il s'étoit embarqué, ou s'il avoit pris la route d'Espagne. Le bruit s'est répandu depuis que ce Prince étoit arrivé à Bayonne.

On mande de la Province de Tras-los-Montes en Portugal, qu'il y a eû depuis peu un Ouragan violent, qui a causé des dommages considérables; que toutes les vignes ont été arrachées; que la plupart des arbres ont été déracinés; qu'un grand nombre de maisons ont été renversées, et que la grêle a tué beaucoup de personnes et de bestiaux dans la campagne.

FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 31. Octobre, la Reine entendit la Messe dans la Chapelle du Château de Versailles, et communia par les mains du Cardinal de Fleury, son Grand Aumônier.

Le même jour, veille de la Fête de tous les Saints, le Roy et la Reine assisterent dans la Chapelle

Digitized by Google

Chapelle du Château de Versailles, aux premieres Vêpres, qui furent chantées par la Musique, et auxquelles l'Evêque de Tournay officia pontificalement.

Le premier Novembre, jour de la Fête, le Roy revêtu du Grand Collier de l'Ordre du S. Esprit, se rendit dans la même Chapelle, où S. M. entendit la Messe, et communia par les mains de l'Abbé de Fourbin d'Opede, Aumônier du Roy en quartier. Le Roy toucha ensuite un grand nombre de malades.

Le même jour, le Roy et la Reine assisterent à la grande Messe, célebrée pontificalement par l'Evêque de Tournay, et chantée par la Musique.

L'après midy, Leurs Majestés entendirent le Sermon du Pere d'Héricourt, Religieux Théatin et ensuite les Vêpres, auxquelles le même Prélat officia. Le Roy et la Reine assisterent aussi aux Vêpres des Morts.

Le Roy a nommé Ministre d'Etat M. Orry, Conseiller d'Etat et Contrôleur Géneral des Finances.

Le Marquis de Crenay, Capitaine dans le Régiment du Roy, Cavalerie, a été nommé par S. M. Mestre de Camp Lieutenant du Régiment de Toulouze.

M. Venier, Ambassadeur ordinaire de la République de Venise, arrivé depuis quelques jours à Paris, alla à Versailles le 6. de ce mois avec M. Zéno, Ambassadeur de la même République, auquel il succede, et il eut Audience particuliere du Roy, de la Reine, de Monseigneur le Dauphin et de Mesdames de France, étant conduit par le Chevalier de Saintot, Introducteur des Ambassadeurs.

Digitized by Google

Le 12. de ce mois, l'ouverture du Parlement se fit avec les cérémonies accoûtumées, par une Messe solemnelle, célebrée dans la grande Salle du Palais par l'Abbé de Sailly, Chantre de la Sainte Chapelle, et à laquelle M. le Pelletier, Premier Président et les Chambres assisterent.

Le 11. Octobre, les Comédiens François répresenterent à Versailles la Tragédie de *Zaire*, et la petite Comédie de la *Pupille*.

Le 16. l'*Obstacle imprévû* et la *Métamorphose amoureuse*.

Le 18. *Athenaïs* et la *Foire S. Laurent*.

Le 25. *Alcibiade*, Comédie en 3. Actes, et le *Mariage fait et rompu*, aussi en trois Actes.

Le 30. la Tragédie de *Pharamond*.

Le 6. Novembre, l'*Ecole des Amans*, et *Scapin*.

Le 8. *Inès de Castro* et *les Folies amoureuses*.

Le 13. *l'Enfant Prodigue* et les *Précieuses*.

Le 15. *Andronic* et le *François à Londres*.

Le 20. le *Glorieux* et l'*Epreuve réciproque*.

Le 22. *Pharamond* et le *Leg*.

Le 27. le *Préjugé à la mode* et le *Baron de la Crasse*.

29. les *Horaces* et le *Mariage forcé*.

Le 13. Octobre, les Comédiens Italiens représenterent à la Cour la Comédie de la *Surprise de la Haine*, qui fut suivie de la petite Piece des *Enfans trouvés*, Parodie de *Zaire*, Tragédie de M. de Voltaire.

Le 20 les *Fées*, et la petite Piece de la *Folle Raisonnable*, dont le principal Rôle fut joüé par l'Actrice nouvelle.

Le 27. *Timon le Misantrope*, et les *Mascarades Amoureuses*.

Le

Digitized by Google

Le 10. Novembre, les *Quatre semblables* et les *Billets doux*.

Le 17. les *Amans réünis* et la *Sylphide*.

Le 24. la *Surprise de l'Amour*, le nouvel Acteur y a joüé le Rôle d'Arlequin avec aplaudissement. Cette Piece fut suivie de celle des *Gaulois*, Parodie de *Pharamond*, qui a été très-goûtée à la Cour, de même que le Pas de trois, dansé par le Sieur des Hayes et les Dlles Thomassin.

Le 29. Octobre, il y eut Concert chés la Reine, où M. de Blamont, Surintendant de la Musique du Roy, fit chanter sa Pastorale Héroïque d'*Endimion*, qu'on continua le 5. et le 12. Novembre. Les principaux Rôles furent remplis par les Dlles Mathieu, Lenner, et d'Aigremont, et par les Sieurs d'Angerville et Petillot. L'execution de cette Piece fit beaucoup de plaisir.

Le 14. on donna *l'Impromptu*, ou *les Fêtes du Labyrinthe*, du même Auteur; les Dlles Erremens et Minier chanterent les Rôles de la *Fée* et de l'*Amour*, et les Dlles Deschamps et du Hamel les Airs du Divertissement : les autres furent remplis par les Sieurs du Bourg, le Bègue et le Prince.

Le 19. le 21. et le 26. on concerta l'Opera d'*Hesione*, dont les principaux Rôles furent faits par les meilleurs Sujets de la Musique du Roy. La Dlle Lenner chanta deux Cantates de M. de Blamont, intitulées *La Toilette de Venus* et *Didon*, dont l'execution fut très-aplaudie.

Le même Auteur avoit fait chanter au mois de Septembre dernier, aux Messes du Roy et de la Reine, son Motet *Exaltabo te Deus*, dont les

Digitized by Google

les Récits furent chantés par les Sieurs du Bourg, Boutelou et Jerôme, avec beaucoup de précision. Ce Motet fut très-goûté et parfaitement bien executé.

Le premier Novembre, Fête *de la Toussaints*, on chanta au Concert spirituel des Thuilleries, le *Quemadmodum*, Motet de M. de la Lande, qui fut suivi d'une très-belle suite de Symphonie du Sieur Aubert, et d'un grand Motet à grand Chœur du Sieur Bordier. La Dlle Fel chanta ensuite le petit Motet *Usquequo* de M. Mouret avec beaucoup de précision. Le Concert finit par un autre grand Motet qui fut précedé de plusieurs Pieces de Symphonie parfaitement bien executées par les Srs Guignon et Blavet.

Le Dimanche 30. Septembre 1736. à 7. heures du soir, le Cœur de la Princesse de Conty, fut porté au Val de Grace, Sépulture ordinaire de la Maison d'Orleans, dans l'ordre qui suit.

M. l'Abbé Cecile, Chanoine de Luzarche, Aumônier ordinaire de cette Princesse, accompagné du Curé d'Issy, et des deux Gentilshommes de la Princesse, porta le Cœur dans une Boëte de vermeil, couverte d'un crêpe sur un carreau de velours noir, dans un carrosse drapé à 8. chevaux caparaçonnés avec 4. Pages à cheval portant des flambeaux, et arriva sur les 8. heures du soir à la Porte de l'Eglise du Val de Grace. L'Aumônier de la Communauté, suivi d'un Clergé nombreux, conduisit le Convoy jusqu'à la Grille de la Porte du Tombeau, où Madame l'Abbesse à la tête de ses Religieuses, toutes un cierge à la main, fut complimentée par M. l'Abbé Cecile en lui présentant le Cœur, dans les termes suivans.

Digitized by Google

MADAME.

Votre Eglise, accoûtumée à recevoir les Corps et les Cœurs de l'Auguste Maison d'Orleans, recevra sans doute avec la même venération le Cœur de l'Illustre Princesse Madame Louise-Diane d'Orleans, Princesse du sang, très-digne Epouse de S.A.S. Monseigneur Loüis François de Bourbon, Prince de Conty, Prince du Sang, décedée à Issy le 26. de ce mois, que j'ai l'honneur de vous présenter.

Ce Cœur, Madame, est un trésor précieux que nous vous mettons en dépôt avec d'autant plus de confiance que le même amour pour Dieu qui l'a enflammé anime vos actions et sanctifie votre respectable Communauté : il étoit sur la Terre l'Autel où ce feu sacré consumoit l'Holocauste d'une vie pure et innocente : la Religion y avoit établi son regne : la violence du Fort armé n'a jamais pû l'affoiblir ; et les vertus sembloient s'y disputer à l'envy la premiere place

Piété tendre et solide : sincere amour conjugal : respectueux attachement pour sa Famille, issuë du Sang de nos Rois : charité chrétienne pour les malheureux : bonté bienfaisante pour ceux de sa Maison : douceur inalterable répanduë dans ses actions et dans ses paroles : toutes ces vertus qui composent le portrait de la Femme forte, selon l'Ecriture, caracterisent parfaitement le Cœur de nôtre Auguste Princesse.

Mais, helas ! Dieu, pour couronner de bonne heure tant de vertus, nous l'a enlevée à la fleur de son âge, au regret de toute la France, de peur, dit la Sagesse, que la perversité du siécle ne corrompît l'innocence de ses mœurs.

Nous pleurerons longtemps la perte que nous faisons, et nous ne pourions nous consoler, si nous n'esperions

Digitized by Google

n'esperions, Madame, que par les suffrages de votre pieuse Communauté, vous obtiendrez du Dieu des miséricordes, que ce Cœur, qui dans le temps l'a aimé de l'amour des Justes, joint sur la Terre à ceux de ses Illustres Ancêtres dans le centre même de la vertu, l'aimera parfaitement de l'amour des Saints dans le centre de l'éternelle charité.

Réponse de Madame l'Abbesse.

Les grandes et respectables qualités de la Princesse que nous perdons, et dont vous nous présentez le Cœur, Monsieur, pour être réuni à ceux de son Auguste Maison, nous étoient connuës. Une douceur dans l'esprit qui ne lui laissoit de goût que pour la docilité, et qui l'éloignoit de toute contradiction : une égalité d'ame, que ne troublerent jamais ni les saillies de l'humeur, ni l'impétuosité des passions : une fidelle aplication à remplir les devoirs les plus communs ; qualité rare dans les Grands, qui n'aiment dans la vertu même, que ce qui peut les distinguer. Ce sont, Monsieur, les vertus que nous avons toûjours admirées en elle : mais ce qui a été, à plus juste titre l'objet de notre admiration et ce qui fonde principalement nos esperances sur son sort éternel ; c'est cet esprit de Religion et ce respect pour les saintes Maximes de l'Evangile qui ont toûjours paru en Elle. Nous sçavons que sa conduite irrépréhensible aux yeux des hommes ne la rassuroit pas devant Dieu ; que la voix de sa conscience et celle d'un Dieu jaloux de son Cœur, parloient toûjours assés haut au fond de son ame pour la rendre insensible aux vaines loüanges de ses admirateurs, et lui faire regarder comme suspecte, toute aprobation humaine. Quel fruit n'auroient pas produit des dispositions

Digitized by Google

si salutaires qui la faisoient marcher sur les traces d'un Prince auquel elle étoit si étroitement unie par les liens du Sang ! Quelle force n'auroient point eu de si grands exemples réünis contre le libertinage et le déreglement de nos jours ! Dieu ne l'a pas voulu : notre siecle n'en étoit pas digne. Le Tout-puissant, ce Dieu terrible aux Rois de la Terre, et maître absolu de la vie des Princes, a exercé son redoutable pouvoir sur la Princesse que nous regretons ; soumettons-nous et tremblons ; c'est dans ces dispositions mêlées de confiance, que nous allons offrir nos Prieres au Dieu des misericordes. Que ne devons-nous pas faire pour une Princesse, arriere-petite Fille de la grande Reine à qui nous sommes redevables de l'azile que nous trouvons contre la corruption du siecle dans ce Monastere, monument de sa magnificence et de sa pieté ?

Ensuite le Cœur fut porté au milieu du Sanctuaire sur une Crédence préparée ; et les Prieres accoûtumées finies, M. l'Abbé Cécile remit le Cœur à l'Aumônier de la Communauté, qui le porta dans le Caveau.

MORTS, NAISSANCES et Mariages.

LE 19. Sept. *Sophie Marie, née Comtesse de Loevvenstein, Vvertheim*, veuve depuis le 9. Sept. 1720. de Philipe Marquis de Courcillon, et de Dangeau, Comte de Civray, Melle et Usson, Baron de sainte Hermine, de Bressaire et de Château du Loir, Seigneur de Chausserais, Chévalier

valier des Ordres du Roy, Conseiller d'Etat d'Epée, Grand-Maître des Ordres Royaux Militaires et Hospitaliers de N. D. du Mont Carmel et de S. Lazare de Jérusalem, tant deçà, que delà les Mers, Gouverneur et Lieutenant-General pour S. M. de la Province de Touraine, Gouverneur particulier des Ville et Château de Tours, Doyen de l'Académie Françoise, cy-devant Chevalier d'Honneur de Mesdames les Dauphines Mere et Ayeule de S. M. mourut à Paris, âgée de 72. ans, étant née en 1664. elle avoit été dans sa jeunesse Chanoinesse de Thoren, près de Francfort-sur-le-Mein, elle étoit Fille d'honneur de Madame la Dauphine lorsqu'elle fut mariée le 26. Mars 1686. au Marquis de Dangeau, dont elle fut la seconde femme. Elle a été depuis Dame du Palais de Madame la Dauphine Marie-Adelaïde de Savoye. Elle étoit fille de Ferdinand-Charles Comte du S. Empire, et de Loewenstein-Wertheim, Chambellan de l'Empereur, et Conseiller du Conseil Aulique, mort le 24. Janvier 1672. et d'Anne-Marie, née Comtesse de Furstemberg, morte en 1705. elle ne laisse pour heritiere que Marie-Sophie de Courcillon de Dangeau, sa petite-fille, qui étant veuve de Charles-François d'Albert d'Ailly, Duc de Pequigny, s'est remariée le 2. Septembre 1732. avec Hercules Meriadec de Rohan, Duc de Rohan-Rohan, Pair de France, Lieutenant Général des Armées du Roy, Gouverneur de Champagne et Brie. La Marquise de Dangeau étoit grande tante de Charlotte de Hesse-Rheinfels, Duchesse de Bourbon, petite-fille de Guillaume Landgrave de Hesse-Rheinfels-Rothembourg, et de Marie-Anne de Loewenstein-Wertheim, son Epouse. François Ernest, Com-

me

te de Salm-Reifferscheid, Evêque de Tournay, qui se trouve actuellement à Paris, est aussi petit-neveu de feuë la Marquise de Dangeau, par Ernerstine Barbe de Loewenstein-Vertheim, son Ayeule.

Le 20. *Anne-Marguerite de S. Amant*, veuve depuis le 9. Octobre 1704. de Louis Provence Adhemar de Monteil de Castelane, Marquis de Grignan, Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, et Brigadier des Armées du Roy, avec lequel elle avoit été mariée au mois de Décembre 1694. mourut à Paris après de longues infirmités, dans la 63e année de son âge, étant née le premier Juillet 1674. elle ne laisse point d'enfans: ses héritiers sont Louis Arnoul Garnier, Marquis de Salins, et Anne Garnier de Salins, sa sœur, Marquise de Blenac, ses neveu et niece; et enfans de feu Arnoul Jean-Baptiste Garnier, Marquis de Salins, Lieutenant de Vaisseau, mort le 16. Mars 1705. à l'âge de 35. ans, et de défunte Catherine de S. Amant, morte le 9. du même mois de Mars 1705. âgée de 29. ans. La Marquise de Grignan et la Dame de Salins, sa sœur, étoient filles d'Arnaud de Saint Amant, Conseiller, Secretaire du Roy, Maison Couronne de France et de ses Finances, et Fermier General de S. M. mort le 9 Novembre 1707. et d'Anne Racine, morte le 4. Août 1715.

Le 21. Dlle *Huberte-Renée de Choiseul*, restée fille unique de feu François-Eleonor de Choiseul, Comte de Chevigny, mort le 6. Novembre 1710. à l'âge de 36. ans, et de D. Renée-Minerve de Chanlecy de Pleuvault sa veuve, mourut de la petite vérole à Paris, âgée d'environ 28. ans, étant née en 1708. cette Demoiselle étoit un riche parti.

Le

Le 27. *René Troüin*, Ecuyer, Seigneur *du Guay*, Lieutenant General des Armées Navales du Roy, Commandeur de l'Ordre Royal et Militaire de S. Louis, et qui s'étoit rendu fort célebre par ses Expéditions sur Mer, mourut à Paris, après une longue maladie, âgé de 63. ans, dont il en avoit passé 47. au service de S. M. Il étoit entré dans la Marine à l'âge de 16. ans en 1689. Après avoir passé par les Grades d'Enseigne et de Lieutenant de Vaisseau, il fut fait en 1696. Capitaine de Frégate, puis Capitaine de Vaisseau le 21. Avril 1705. Chef d'Escadre le 5. Août 1715. Commandeur de l'Ordre de S. Louis le 5. Mars 1728. et enfin Lieutenant Général des Armées Navales le 27. du même mois de Mars 1728. Le feu Roi Louis XIV. en considération de ses services lui avoit accordé des Lettres de Noblesse en 1709. ainsi qu'au Sieur de la Barbinays, son frere aîné. Celui-ci, qui avoit été Consul de la Nation Françoise à Malgue ou Malaga, ayant été obligé de revenir en France à la déclaration de la guerre qui fut faite en 1689. s'apliqua à faire des Armemens en course pour donner de l'occupation à trois freres qu'il avoit; le Sieur du Guay étoit l'aîné des trois; les deux autres furent tués sur Mer, le premier à l'âge de 20. ans en 1695. commandant alors une Fregate de l'Armement de son frere à une descente qu'il fit près de Vigo; et l'autre à l'âge de 22. ans, commandant une Fregate du Roy, nommée *la Valeur*, fut blessé en 1705. en soutenant l'abordage contre un Bâtiment Flessingois, et mourut quatre jours après. Le Sieur de la Barbinays continua pendant tous le cours des deux dernieres guerres du regne du feu Roy d'entreprendre par le moyen de son cré-

Digitized by Google

dit tous les Armemens du Sieur du Guay Trouin, son frere. Feu le Sieur de la Barbinays, leur pere, Capitaine de Vaisseau particulier, avoit fait pendant 25. ans le commerce de Cadix, et étoit mort dans l'exercice du Consulat de Malgue. Leur grand pere avoit été pendant 20. ans pareillement Consul de la Nation Françoise au même lieu ; et Etienne Trouin, leur oncle, ayant succedé dans cet emploi, l'avoit exercé pendant 30. ans. Le Sieur du Guay Trouin, qui vient de mourir, a fait des Mémoires de sa vie, continués jusqu'en 1712. et qui lui ayant été volés, ont été imprimés sans sa participation en Hollande en 1730.

Le 30. *D. Angelique-Françoise-Josephine de Thyard de Bissy*, Epouse de Louis-Antoine du Prat, marquis de Barbançon, Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, avec lequel elle avoit été mariée le 22. Février 1735. mourut à Paris, après être accouchée le 16. précédent d'un fils, son premier enfant. Elle étoit dans la 17e année de son âge, et fille de Claude-Anne de Thyard, Marquis de Bissy, d'Heraucourt, et de Fauquelmont, Gouverneur des Ville et Château d'Auxonne, et Lieutenant Général des Armées du Roy, (Neveu du Cardinal de Bissy, Evêque de Meaux) et de D. Angelique-Henriette-Thérese Chauvelin, son Epouse, Sœur de Germain-Louis Chauvelin, Garde des Sceaux de France, Ministre et Secretaire d'Etat, Commandeur des Ordres du Roi, et Président à Mortier du Parlement de Paris.

Le 1er. Octobre *Alexandre le Rebours*, Seigneur de Bertrand Fosse, mourut à Paris âgé de 74. ans et demi, sans posterité. Il y avoit 14. ans qu'il étoit resté paralitique avec perte de la

parole

parole d'une chûte de cheval qu'il avoit faite. Il avoit été successivement Substitut du Procureur Général du Parlement de Paris, Conseiller au Grand-Conseil, et grand Raporteur en la Chancellerie de France; premier Commis des Finances sous feu Michel Chamillart, son cousin à cause de sa femme, et enfin Conseiller d'Etat ordinaire, et Intendant des Finances au mois d'Août 1704. jusqu'au mois de Septembre 1715. que ces Charges furent suprimées. Il avoit épousé le 27. Janvier 1693. Susanne Tiquet, veuve de Pierre-François Jacques, Seigneur de Vitry-sur-Seine, Conseiller au Parlement de Paris. Il n'en a point eu d'enfans. Il laisse pour unique héritiere D. Marie-Elisabeth le Rebours, sa Sœur, veuve d'Etienne-Hyacinthe Foullé de Martangis, ci devant Maître des Requêtes, et Intendant en Berri. Il étoit fils de Thierri le Rebours, Seigneur de Bertrand Fosse, Maître des Requêtes honoraire de l'Hôtel du Roy, et ancien Président au Grand Conseil, mort à l'âge de 85. ans, le 6. Octobre 1706. et de Marie Malet du Luzard, morte le 29. Janvier 1708.

Le 10. *Pierre-Antoine de Jaucourt*, Chevalier Marquis d'Espeuilles, mourut à Paris âgé d'environ 80. ans. Il étoit veuf de D. Marie de Montginot, morte le 27. Novembre 1732. à l'âge de 73. ans. Il en laisse plusieurs enfans, dont l'aîné Pierre-Antoine de Jaucourt, Baron d'Huban, a épousé au mois de Janvier 1726. Susanne-Marie de Vivant, fille de feu Jean de Vivant, Marquis de Noaillac, Seigneur de Puschés, Montluc, &c. Lieutenant Général des Armées du Roy, et de feuë D. Louise de Meuves, et en laisse des enfans.

Le 15. D. *Marie-Therese Martin*, veuve de

Digitized by Google

puis le 28. Fevrier 1728. de Louis de Bethune, Marquis de Chabris, Sire de Chastillon, ancien Mestre de Camp de Cavalerie, et ci-devant Gouverneur d'Ardres, qu'elle avoit épousé le 29 Juin 1707. mourut à sa Terre de Chabris, âgée d'environ 58. ans sans posterité, les deux garçons qu'elle avoit eus du Marquis de Bethune étant morts en bas âge. Elle étoit sœur puînée de Gabrielle Martin, épouse de Louis-Guillaume Jubert de Bouville, Conseiller d'Etat, et ci-devant Intendant à Orleans, et de feuë Catherine Martin, Epouse de Bernard Chauvelin, Conseiller d'Etat, ci-devant Intendant de Picardie et Artois, morte le 21. Juillet de l'année derniere 1735. et aînée de feuë Marie-Anne Martin, femme de Philipe de Baylens, Marquis de Poyanne et de Castelnau, morte le 4. May 1716. Ces quatre Dames étoient filles de feu Jean-Louis Martin, seigneur d'Auzielles, ancien Capitoul de Toulouse, et Fermier général des Fermes du Roy, et de Marie-Madeleine Demas.

La nuit du 18. au 19. *Anne-Louis du Plessis*, Duc de Fronsac, fils aîné de Louis-François-Armand du Plessis-Vignerod, Duc de Richelieu, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roy, Brigadier de ses Armées, Colonel d'un Régiment d'Infanterie, et ci-devant Ambassadeur à la Cour de Vienne, et d'Elisabeth-Sophie de Lorraine de Guise, son épouse, mourut après une longue maladie d'une ulcere scorbutique qui lui avoit carié l'os. Il étoit dans le 21e mois de son âge, étant né le 30. Décembre 1734. Son corps fut porté le 20. en l'Eglise de Sorbonne, où il a été inhumé. Par cette mort il ne reste plus au Duc de Richelieu qu'un fils né le 5. Août dernier.

Le

Digitized by Google

Le 22. *Sœur Catherine de Menou*, Abbesse du Monastere de Notre-Dame de la Bourdilliere, près de Loches, Diocèse de Tours, Ordre de Cîteaux, mourut dans cette Maison âgée de 85. ans, après l'avoir gouvernée avec beaucoup de sagesse depuis 1692. Elle étoit fille de feu Louis de Menou, Seigneur de Boussay, Genilly, Chambons, &c. qui étant devenu veuf, embrassa l'Etat Ecclésiastique en 1662. et fut fait Diacre. Il mourut en 1752. à l'âge de 74. ans. Ce fut lui qui fonda le Monastere de la Bourdilliere dans sa Paroisse de Genilly. Il obtint en 1688. des Lettres Patentes pour la confirmation de ce nouvel Etablissement, et remit au Roy le droit de nommer la Supérieure, qu'il s'étoit réservé par le contrat de fondation. Par ces Lettres Patentes le Roy accorda à cette Maison naissante les mêmes priviléges et droits qu'aux Monasteres de fondation royale, et donna alors la Coadjutorerie de cette Maison à l'Abbesse qui vient de mourir, et qui devint Titulaire en 1692. par le décès de Claude de Menou, sa Tante, premiere Supérieure de cette Maison, et Sœur du Fondateur, dont la petite-fille Catherine de Menou, 2e du nom, vient de succeder à sa Tante, dont elle avoit été nommée Coadjutrice le 8. Septembre 1714. Il a déja été parlé de la fondation et de l'établissement de ce Monastere, ainsi que de l'ancienneté et noblesse de la Maison de Menou, dans les Mercures galans des mois de Juin 1692. et May 1702. C'est pourquoi nous n'employons point ici ce qui nous en a été envoyé dans un Mémoire anonyme à l'occasion de la mort de l'Abbesse de la Bourdilliere, d'autant plus qu'on trouve la généalogie de cette Maison imprimée dans les Mémoires de Michel de Marolles, Abbé de Villeloin.

Digitized by Google

Le 26. *D. Marie-Claire Magdelaine de Guity*, veuve de Jean-Louis Guillemin d'Igny, Seigneur, Vicomte de Passy sur Marne, Courcelles, Rosoy, Violennes, S. Aignan, *Saconnay*, et la Chapelle - Mondon, Doyen des Maîtres d'Hôtel du Roy; et ancien Colonel du Régiment de Touraine, mourut au Château de S. Brice, chés Christophe de Braque, Comte de Loches, son Beaufrere, âgée de 66. ans. On a marqué de qui elle étoit fille dans le Mercure de Mars 1735. p. 615. en raportant la mort de son Mari.

Le 31. *D. Marie - Jeanne Guyon*, Duchesse [illegible] de Sully, Dame du Marquisat de [illegible], qui avoit souffert le 11. précédent [illegible] n pour l'extirpation d'une glande au [illegible] t à Paris âgée d'environ 69. ans. [illegible] de Jacques Guyon, Ecuyer, Sei- [illegible] snoy de Champoulet, et en partie du Canal de Briare, mort le 21. Juillet 1676. et de D. Jeanne Bouvier de la Motte, sa veuve, fort connuë de son temps sous le nom de Madame Guyon, et morte le 9 Juin 1717. La Duchesse de Sully avoit été mariée deux fois; 1°. le 25. Août 1689. avec Louis Nicolas Fouquet, Comte de Vaux, Vicomte de Melun, Seigneur de Maincy, Marquis de Bellisle en mer mort le 1er Juin 1705. et 2°. le 14. Fevrier 1719. avec Maximilien Henri de Bethune, Duc de Sully, Pair de France, Prince d'Henrichemont et de Boisbelle Marquis de Conti, Comte de Gien, Vicomte de Meaux, Breteüil, Francastel, &c. Chevalier des Ordres du Roy, Brigadier de ses Armées, Lieutenant pour S. M. au Vexin François, Gouverneur des Villes et Châteaux de Gien et de Mantes, mort le 2. Fevrier 1729. Elle ne laisse point d'enfans ni de l'un ni de l'au-

tre.

Digitized by Google

tre. Elle a fait sa légataire universelle Jeanne-Marie-Josephe Guyon, sa Niece, femme d'Anne Gabriel de Cugnac-Dampierre, Baron de Veuilly, et laisse à Arnaud-Jacques Guyon, Seigneur de Diziers, son neveu, frere de la Dame de Cugnac, sa Terre de Guercheville, qu'elle a chargée de 7500. liv. de pensions viageres, et qu'elle substitue à l'aîné mâle des enfans du Sieur de Diziers et successivement de mâle en mâle. Elle a aussi légué au Sieur de Diziers son neveu une belle Tapisserie de Psiché, relevée en or, avec le lit et l'ameublement complet brodé en or, qui venoit de feue Marguerite-Louise de Bethune-Sully, Duchesse du Lude.

Le 1er Novembre mourut à Paris âgée de 66. ans D. *Anastasie Dillon*, ci-devant Sousgouvernante de S. A. S le Duc de Chartres, et veuve d'Alexandre de Barneval, Lieutenant Colonel d'Infanterie.

Le 2. *Nicolas Soulet*, Conseiller en la Grand' Chambre du Parlement de Paris, mourut dans la 64e année de son âge. Il avoit été reçû Conseiller le 13. Mars 1697, et étoit monté à la Grand' Chambre le 12. Janvier 1730. Il étoit fils de feu Nicolas Soulet, Conseiller-Secretaire du Roy, Maison Couronne de France et de ses Finances, mort le 5. Fevrier 1720. âgé de 80. ans, et d'Agnès Gaillard, sa femme, morte le 21. Mars 1714. âgée de 63. ans, et il avoit été marié, le 18. Janvier 1702. avec Françoise le Tessier de Montarsy, fille de feu Pierre le Tessier de Montarsy, Conseiller, Secretaire du Roy, et Garde des Pierreries de la Couronne, et d'Anne Minot de Mérille. Il en laisse des enfans, entr'autres une fille mariée au mois de Février 1729. avec Joseph-Pierre du Fort, Maître

 ordinaire

Digitized by Google

ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris.

Par la mort de Nicolas Soulet, Jean-Auguste le Rebours, reçu Conseiller au Parlement le 7. Mars 1708. et Doyen de la 5e Chambre des Enquêtes, monte à la Grand' Chambre.

Le même jour, *Robert-Henri de Tourmont*, Conseiller Clerc en la Grand' Chambre du Parlement de Paris, qui étoit devenu paralytique depuis environ un an, et qui avoit perdu la vûë, mourut âgé de 56. ans Il avoit été reçu Conseiller Laï le 17. Janvier 1703. et étant devenu veuf, il fut reçû en 1719. en un Office de Conseiller Clerc. Il monta à la Grand' Chambre le 6. Mars 1728. Il étoit fils de feu Pierre de Tourmont, Trésorier de France en la généralité de Montauban, l'un des premiers Commmis des Marquis de Pomponne, de Louvois, et de Barbezieux, et du Sieur Chamillart, Ministres et Secretaires d'Etat, et Trésorier de l'Ordre Militaire de S. Louis, mort le 1er Décembre 1715. à l'âge de 75. ans, et de Catherine Therese de la Baune. Robert Henri de Tourmont, qui vient de mourir, avoit épousé au mois de Fevrier 1707. Marie-Anne le Vacher, fille de feu Nicolas le Vacher, Payeur des Rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, et de feuë Marie Anne Héron. Elle mourut à l'âge de 27. ans le 17. Octobre 1713. Il laisse d'elle Jean-Marc de Tourmont, né le 12. Juin 1709. et reçû Conseiller au Parlement de Paris le 12. Août 1729.

Par cette mort Elie Bochard de Saron, Conseiller Clerc au Parlement, où il a été reçû le 18. Août 1724. monte à la Grand'Chambre.

Le même jour *Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin, Duc d'Antin*, Pair de France, Seigneur des Duchés d'Epernon et de Bellegarde, Marquis.

Digitized by Google

Marquis de Montespan, de Gondrin et de Mezieres, Vicomte de Murat, Baron de Cursé, de Moncontour, et de Langion, Seigneur d'Oryon, &c. Chevalier des Ordres du Roy, Lieutenant général de ses Armées, Gouverneur et Lieutenant General pour S. M. des Ville et Duché d'Orleans, Pays Orleannois, Chartrain, Perchegoüet, Sologne, Dunois, Vendômois, Blésois, et dépendances d'iceux, et de la Ville et Château d'Amboise, Lieutenant General de la haute et basse Alsace, Ministre d'Etat depuis le mois de Novembre 1733. Directeur général des Bâtimens et Jardins du Roy, Academies, Arts, et Manufactures Royales, dont il a été ci-devant Surintendant et Ordonnateur Géneral, Protecteur de l'Académie Royale de Peinture et Sculpture, aussi ci-devant Président du Conseil du dedans du Royaume, et Conseiller au Conseil de Régence, mourut à Paris, après quelques jours de maladie, âgé de 71. ans. On ne raportera point ici la suite des Services et des Emplois tant Militaires que Politiques de ce Seigneur, non plus que ses Alliance et Posterité. On ne feroit que répeter ce qui se trouve dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, Tom. 5. dans le Dictionaire Historique, dans le nouveau Suplément de ce Dictionaire, dans les Etats de la France, &c.

Le 3. *Michel Celse Roger de Rabutin*, Comte de Bussy, Evêque et Baron de Luçon, Abbé Commandataire des Abbayes de Bellevaux, Ordre de Prémontré, Diocèse de Nevers, et de S. Pierre de Flavigny, Ordre de S. Benoît, Diocése d'Autun, et Prieur de N. D. de Lespau, Ordre du Val des Choux, Diocèse d'Auxerre, l'un des Quarante de l'Académie Françoise,

Lv mourut

mourut à Paris d'une apoplexie, dont il avoit été frapé le 31, du mois précedent après midy. Il étoit âgé d'environ 67. ans. Il avoit été autrefois Vicaire Géneral du Diocèse d'Arles, et il fut Député de cette Province à l'Assemblée génerale du Clergé, tenuë à Paris en 1705. Le Doyenné de l'Eglise Collegiale de Tarascon lui fut donné par le Roy le 23. Décembre 1706. et il fut nommé à l'Evêché de Luçon, Suffragant de Bourdeaux le 17. Octobre 1723. et sacré le 20. Février 1724. Il assista l'année suivante en qualité de Député de la Province de Bourdeaux à l'Assemblée génerale du Clergé, et ce fut lui qui harangua le Roy le 10. Septembre sur son mariage à la tête des Députés de l'Assemblée. Il fut reçû à l'Académie Françoise le 10. Mars 1732. Il étoit fils de Roger de Rabutin, Comte de Bussy, Mestre de Camp Géneral de la Cavalerie-Légere de France, Lieutenant Géneral des Armées du Roy, et son Lieutenant en Nivernois, aussi l'un des Quarante de l'Académie Françoise, et célebre par ses Ecrits, mort le 9. Avril 1693. et de Louise de Rouville, sa seconde femme, morte au mois d'Août 1703. L'Evêque de Luçon avoit eu un frere aîné, par la mort duquel sans enfans, il étoit devenu Comte de Bussy. Il laisse pour heritiers Marie-François Roger de Langhac, Comte de Toulongeon, Seigneur de Chaceu, son neveu, fils de feu Gilbert de Langhac, Marquis de Coligny en Auvergne, et de Louise-Françoise de Rabutin de Bussy; et D. Reine de Madaillan de Lesparre, aussi sa niéce, femme de Leon de Madaillan de Lesparre, Comte de Lassay, son neveu, et fille de feu Louis de Madaillan de Lesparre, Marquis de Montataire et de Lassay, et de feuë Anne-Marie-Therese de Rabutin de Bussy. Le

Digitized by Google

Le même jour, *Maximilien-Henry de la Baume le Blanc*, Chevalier de la Valliere, Mestre de Camp de Cavalerie, et Lieutenant de Roy de la Ville et Château d'Amboise, frere puîné de Charles-François de la Baume le Blanc, Duc de la Valliere, Pair de France, Gouverneur et Sénéchal de Bourbonnois, et Lieutenant Général des Armées du Roy, mourut aux Vertus, chés les Prêtres de l'Oratoire, où il s'étoit retiré. Il avoit été autrefois d'abord Guidon de la Compagnie des Gendarmes Bourguignons en 1698. ensuite Enseigne de celle des Gendarmes de la Reine en 1700. et enfin Sous-Lieutenant de la même Compagnie des Gendarmes Bourguignons en 1702. jusqu'en 1706. s'étant alors démis de cette Charge, et ayant obtenu une Commission de Mestre de Camp incorporé dans le Régiment Commissaire Général de la Cavalerie.

Le 4. *D. Françoise-Claudine du Frêsne*, femme de Charles-François Michel, Conseiller-Secretaire du Roy, Maison, Couronne de France et de ses Finances, Receveur Géneral des Finances de la Généralité de Montauban, mourut à Paris, après une longue maladie de langueur, âgée d'environ 36. ans, laissant deux garçons.

Le *François Genoud*, Seigneur de Chestainville, Conseiller-Clerc en la Grand' Chambre du Parlement de Paris, où il avoit été reçu le 4. Avril 1691. mourut en sa Terre de Chastainville entre Chastres et Estampes, dans un âge très-avancé. Il étoit fils de Philipe Genoud, Seigneur de Guibeville et de Toulongeon, mort Conseiller de la Grand'-Chambre du Parlement de Paris le premier Decembre 1684. et de Genevieve le Brun, morte le 27. Décembre 1687.

Digitized by Google

Il a laissé par son Testament sa Terre de Chestainville à ses neveux, enfans de défunts François Vedeau de Grammont, ci-devant Conseiller au Parlement de Paris, et d'Anne-Claude Genoud, avec Substitution au cas qu'ils meurent sans enfans, en faveur du fils de François de Baussan, son neveu à la mode de Bretagne, Maître des Requêtes de l'Hôtel du Roy, et Intendant à Orleans. Il donne au même sa Maison de Paris, située dans la Place Royale, avec les glaces et les marbres dont elle est ornée; et au cas qu'il vienne à mourir sans enfans, il lui substituë tant pour cette Maison que pour la Terre de Chestainville, sa sœur, sortie, ainsi que lui, du second mariage du Sieur de Baussan, leur pere, &c.

Par la mort de François Genoud, Claude-Jean Macé, Conseiller-Clerc en la Quatriéme des Enquêtes, reçu le premier Septembre 1724. monte à la Grand' Chambre.

Le 6. D. *Marie-Françoise-Edmée Manseau*, femme de François de Clairval, Chevalier, Seigneur de Passy, mourut à Paris, âgée de 26. ans.

Le 15. *François Joseph d'Hautefort*, Comte d'Ajac en Perigord, Mestre de Camp Lieutenant du Régiment de Toulouse, Cavalerie, et marié le 13. Février de cette année avec la fille du Président de Mets, ainsi qu'on l'a raporté dans le Mercure du même mois, p. 394. mourut d'une maladie de poitrine à Paris, âgé de 26. ans 8. mois.

Le même jour, *Jean-Etienne de Varennes*, Seigneur de Gournay, Marigny, &c. Maréchal de Camp des Armées du Roy, de la Promotion du premier Août 1734. mourut à Paris, âgé de

49.

Digitized by Google

79. ans. Il avoit été Colonel du Régiment de Lorraine par Commission du 11. Janvier 1708. et élevé au grade de Brigadier le premier Février 1719. Il avoit épousé Marie Bontemps, seconde fille de Louis-Alexandre Bontemps, Premier Valet de Chambre ordinaire du Roy, Commandeur, Prévôt et Maître des Cérémonies des Ordres de N. D. du Mont Carmel, et de S. Lazare de Jerusalem, Gouverneur de Rennes, Bailli et Capitaine des Chasses de la Varenne du Louvre, et de feuë D. Charlotte le Vasseur de S. Urain, sa premiere femme.

Le . . . . . *de Buttefort de l'Aubespin*, Bailli, Grand-Croix de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem, Chef d'Escadre des Galeres de France du 17. Septembre 1733. mourut à Marseille, âgé de 74. à 75. ans.

Le 2. Septembre nâquit *Judith*, Fille de Louis de Bauschet, Marquis de Sourches, Seigneur du Quesnel, Obry, &c. Mestre de Camp de Cavalerie, Cornette de la Compagnie des Chevau-Legers de la Garde ordinaire du Roy, Grand Prévôt de France, et Prévôt de l'Hôtel de S. M. et de D. Charlotte-Antoinette de Gontaut de Biron, son épouse, fille du Maréchal Duc de Biron.

Le 3. nâquit *Anne-Charlotte*, fille de François Charles de Levis, Marquis de Châteaumorand, Lieutenant Géneral pour le Roy, de la Province de Bourbonnois, et Mestre de Camp du Régiment de Levis, Cavalerie, et de D. Philiberte Languet-Robelin de Rochefort, son épouse, et niéce de Joseph-Jean-Baptiste Languet de Gergy, Curé de la Paroisse de S. Sulpice.

Le

Digitized by Google

Le 5. fut baptisé *Hector-Joseph*, fils de Louis Roger d'Estampes, Baron, Seigneur Haut-Justicier de Mauny, en Normandie, apellé le Marquis d'Estampes, et de D. Marguerite Lidie de Bec-de-Liévre de Cany, sa femme.

Le 15. nâquit *Louis-Camille*, second fils d'Alexandre-Maximilien-Baltasar de Gand-Willain, Comte de Midelbourg, Maréchal des Camps et Armées du Roy, Gouverneur de Bouchain, et de D. Louise-Pauline-Marguerite Françoise de Roye de la Rochefoucaud de Roucy, son épouse.

Le 29. sur les 10. heures du soir, *Charlotte Aglaé d'Orleans*, Princesse du Sang de France, Epouse de François-Marie d'Este, Prince Héréditaire de Modene, accoucha heureusement à Paris d'un Prince, qui fut ondoyé par le Curé de la Paroisse de S. Jacques du Haut-Pas.

Le 17. Octobre nâquit Alexandre-Angelique, fils de Daniel-Marie-Anne de Talleyrand de Perigord, apellé le Marquis de Talleyrand, Colonel du Régiment de Saintonge, et de D. Marie-Elizabeth Chamillart, sa femme.

Le 9. Novembre nâquit le premier fils de Charles de Beziade Comte d'Avarey, Colonel du Régiment de Nivernois Infanterie, et de D. Elizabeth-Marguerite Megret son épouse, mariés le 30. Décembre de l'année derniere.

Le 19. nâquit Loüis-Hypolite, fils de Jean-Baptiste-Joachim Colbert, Marquis de Croissi, Baron de Nogent, Conseiller du Roy en ses Conseils, Capitaine des Gardes de la Porte de S. M. Brigadier de ses Armées, Colonel du Régiment Royal Infanterie, et de D. Henriette-Bibienne de Franquetot de Coignies, son épouse.

Le

Digitized by Google

Le 3. Octobre a été fait le mariage de *Louis-Joseph de Montcalm de Gozon*, Marquis de Sainvran, Capitaine au Régiment de Hainault, âgé de 25. ans, et fils de Louis-Daniel de Montcalm de Gozon, Marquis de Sainvran, et de D. Marie-Louise Thérese de Lauris de Castellane d'Ampus, avec Dlle Angelique-Louise Talon, fille posthume de feu Omer Talon, Marquis du Boulay, Colonel du Régiment d'Orleanois, mort le 10. Juillet 1709. à l'âge de 33. ans, et de D. Marie-Louise Molé de Champlatreux, sa veuve. La nouvelle mariée est sœur de Louis-Denis Talon, Marquis du Boulay, Président du Parlement de Paris, où il avoit été auparavant Avocat Général, et de D. Marie-Françoise Talon, épouse de Louis-François de la Bourdonnaye, Seigneur de Coüetyon Maître des Requêtes ordinaires de l'Hôtel du Roy, et Intendant de Roüen.

Le 17. *Jean-François-Joseph de Toulongeon*, Comte de Champlitte, Mestre de Camp de Cavalerie, Cornette de la Compagnie des Chevau-Legers de la Garde du Roy, épousa à Paris Dlle Anne-Prospere Cordier de Launay, troisiéme fille de Jacques-René Cordier de Launay, Ecuyer, Conseiller du Roy, et Trésorier Général de l'Extraordinaire des Guerres, et de D. Anne de Croezer.

Le 29. M. *Jean Rigoley*, Premier Président de la Chambre des Comptes de Bourgogne, fils de défunt Claude Rigoley, Premier Président de la même Chambre, et de D. Therese Languet, épousa à Paris, Paroisse S. Paul, Dlle. Philiberte-Françoise de Sery, fille de François-Hugues de Sery, Baron de Couches, &c. Président au Parlement de Paris, et de D. Jeanne-Françoise Durand.

Dans

Digitized by Google

Dans le Mercure du mois de Septembre dernier, p. 2150. à l'Article du Chevalier de Nogent, on le qualifie Chevalier de l'Ordre de S. Michel, *c'est une méprise, il falloit dire de* S. Lazare. *Il faut lire aussi au même Article* Bautru, *et non* Beautru.

ARRESTS NOTABLES.

DECLARATION DU ROY, servant de Reglement sur la Jurisdiction du Parlement de Toulouse, et sur celle de la Cour des Comptes, Aydes et Finances de Montpellier et autres Tribunaux et Siéges de Languedoc. Donnée à Versailles le 20. Janvier 1736. Registrée au Parlement de Toulouse le 28. et en la Cour des Comptes, Aydes et Finances de Montpellier le 3. Juillet suivant, par laquelle S. M. ordonne l'execution des 72. Articles contenus en ladite Déclaration.

ARREST du 26. Juin, portant reglement pour assurer la distinction des Tapisseries des Manufactures d'Aubusson et de Feüilletin. Et qui prescrit ce qui doit être observé à l'égard des Tapisseries de Feüilletin, fabriquées avant les Lettres Patentes du 28. May 1732.

AUTRE du 27. dont la teneur suit.

Le Roy aïant été informé que des esprits inquiets et ennemis de la paix, commencent à faire paroître un Ouvrage imprimé sans nom d'Imprimeur, sans Privilege ni Permission, sous le titre

des

Digitized by Google

de *Mandement de M. l'Evêque Duc de Laon...*
au sujet de trois Imprimés qui se répandent dans son Diocèse. Sa Majesté auroit jugé à propos de se faire représenser ce prétendu Mandement, et quoiqu'on ait affecté de le publier sous le nom d'un Evêque, les traits injurieux dont il est rempli, et les odieuses extrémités auxquelles l'Auteur se porte sans aucun ménagement, ne permettent pas à S.M. de regarder cet Ecrit comme l'Ouvrage d'un Evêque; elle ne sçauroit croire qu'il y en ait aucun dans son Royaume, qui soit capable de vouloir prêter à la Cause de l'Eglise, des Armes si indignes d'elle, annoncer un schisme dont le nom seul fait horreur à tous ceux qui aiment la Religion, et proposer comme un remede, ce qui doit être consideré comme le plus grand de tous les maux. Mais comme les differens Ecrits qui paroissent avoir été le premier objet de l'Auteur, demeurent toujours également répréhensibles en eux-mêmes, malgré les excès de ceux qui les attaquent, et qu'il seroit à craindre que le Roy ne parût les authoriser indirectement, en ordonnant la supression de l'Ouvrage qui les condamne, S. M. a jugé à propos de proscrire des Ecrits si dangereux par l'esprit de révolte et d'indépendance qui y domine, en même-temps qu'elle fera cesser tout ce qui peut être un signal de discorde; et elle continuëra de montrer par-là qu'en maintenant avec un zele constant et invariable, l'authorité de l'Eglise, elle ne se sert de la sienne que pour réprimer sans distinction, toutes les entreprises de ceux qui tendent également, quoique par des vûës et par des moyens differens, à troubler la tranquillité publique. A quoi désirant pourvoir S. M. a ordonné et ordonne que ledit Ouvrage imprimé

Digitized by Google

imprimé sous le titre de *Mandement de M. l'Evêque Duc de Laon, second Pair de France, Comte d'Anisy, au sujet de trois Imprimés qui se répandent depuis peu dans son Diocèse*; ensemble trois Ecrits, dont le premier est intitulé, *Instruction Pastorale de M. l'Evêque d'Auxerre, au sujet de quelques Libelles répandus dans le Public contre son Mandement du 26. Octobre 1733. à l'occasion d'un Miracle opéré dans la Ville de Seignelay*: le second a pour titre, *Lettre de M. l'Evêque de Montpellier à N. S. P. le Pape Clement XII. au sujet d'un Decret de Sa Sainteté, en date du 23 May 1735 qui condamne au feu un prétendu Mandement de ce Prélat, du 24. Mars de la même année*: et le troisiéme est intitulé, *Deux Lettres de M. l'Evêque de Senez; l'une à M. l'Evêque de Babylone, avec la Réponse de ce Prélat; l'autre à M. le Gros*, seront et demeureront suprimés, comme tendants à émouvoir les esprits, et troubler la tranquillité publique. Enjoint à tous ceux qui ont des Exemplaires desdits Ecrits, de les remettre incessamment au Greffe du Conseil, pour y être suprimés; fait défense à tous Imprimeurs, Libraires, Colporteurs et autres, de quelque état, qualité et condition qu'ils soient, d'en imprimer, vendre, debiter, ou autrement distribuer, à peine de punition exemplaire.

ORDONNANCE DU ROY, du premier Juillet, pour faire executer la convention arrêtée à Kevrain le 21. Avril 1718. concernant la restitution réciproque des Déserteurs des Troupes de Sa Majesté, de l'Empereur et de Hollande, sur la frontiere des Pays-Bas.

AUTRE de Police, concernant les Marchés de

Digitized by Google

de Sceaux et de Poissy, du 3. Juillet, par laquelle il est ordonné que le premier avertissement pour faire avancer les moutons aux Marchés, se fera au son de la Cloche qui est à cet effet posée dans chacun desdits Marchés de Sceaux et de Poissy; sçavoir, à huit heures et demie du matin, depuis Pâques jusqu'à la S. Remy, et à neuf heures et demie du matin, depuis la S. Remi jusqu'à la fin des jours gras.

Que le second avertissement se fera de même à onze heures précises, pour faire mettre les moutons aux râteliers.

Et que le troisiéme et dernier coup de Cloche se fera à midi précis, pour indiquer l'heure de la vente desdits moutons.

Et à l'égard des Bestiaux qui entrent dans lesdits Marchés, et dont la vente ne se fait point, le renvoi en sera indiqué également au son de Cloche, à trois heures de relevée en hyver, depuis la S. Remy jusqu'au Carême, et à quatre heures en été, depuis Pâques jusqu'à la S Remy.

ARREST du 17. qui proroge pour un an, à compter du 15. Octob. dernier au 15. Oct. 1737. l'exemption des droits, portée par l'Arrêt du 23. Septembre 1732 sur les Bleds, Froments, et autres Grains, Farines et Légumes qui seront transportés des Provinces des cinq grosses Fermes, dans les Provinces réputées Etrangeres, et des Provinces réputées Etrangeres, dans celles des cinq grosses Fermes.

AUTRE du même jour: qui exempte des droits dûs au Roy ou à ses Fermiers, et des droits de peage et autres, les grains qui seront transportés des Provinces du Royaume dans celle de Provence

Digitized by Google

Provence, pendant un an, à compter du 15. Septembre 1736.

ORDONNANCE de Police, du même jour, qui condamne plusieurs Particuliers en six mille livres d'amende chacun, et leur interdit pour toujours l'entrée de la Bourse, pour s'être immiscé dans les fonctions d'Agens de Change.

ORDONNANCE DU ROY, du 21. portant que les Capitaines, Maîtres et Patrons des Bâtimens François, seront tenus à l'avenir de payer les droits Consulaires et Nationaux, aux Consuls de France établis dans les Ports d'Espagne.

ARREST du 28. par lequel il est dit que le Roy s'étant fait représenter un Livre qui a pour titre *l'Ordre de l'Eglise, où la Primauté et la subordination Ecclesiastique, selon S. Thomas, par le Pere Bernard d'Arras, Capucin, ancien Lecteur en Théologie*, imprimé à *Paris* en 1735. *avec Aprobation et Privilege du Roy*, Sa Majesté auroit reconnu que cet Ouvrage est si rempli d'expressions équivoques ou dangereuses, et de propositions qui ne s'accordent pas avec les maximes du Royaume, que S.M. ne sçauroit se porter trop promptement à révoquer le Privilege en vertu duquel il a été imprimé, et à ordonner la supression de ce Livre, pour empêcher le mauvais effet qu'il pouroit produire, si l'on continuoit de le répandre dans le public. A quoi voulant pourvoir, Sa Majesté a révoqué et révoque ledit Privilege; et en conséquence, a ordonné et ordonne que ledit Livre sera et demeurera suprimé; ordonne à tous ceux qui en ont des Exemplaires, de les raporter incessamment au Greffe

Digitized by Google

Greffe du sieur Herault, Conseiller d'Etat, Lieutenant General de Police, pour y être suprimés. Fait défenses à tous Libraires, Imprimeurs, Colporteurs, et à tous autres, de quelque état, qualité et condition qu'ils soient, d'imprimer, vendre, débiter ou autrement distribuer ledit Livre, à peine de punition exemplaire.

ORDONNANCE DU ROY, du 28. par laquelle il est dit que S. M. voulant donner des marques de son attention pour tout ce qui peut interesser la République de Genes, et empêcher que les révoltés reçoivent par les Bâtimens François, aucunes Armes et munitions ni autres secours quelconques; elle a ordonné et ordonne en renouvellant ce qui est prescrit par son Ordonnance du 18. Août 1731. à tous Capitaines, Maîtres et Patrons de Navires François, de ne se pas noliser, sous quelque prétexte que ce soit, pour le service des Révoltés de l'Isle de Corse, leur défendant très-expressément d'admettre ni de permettre qu'il soit embarqué sur leur bord, dans les Ports du Royaume, ni en ceux des Pays Etrangers, des Canons, Armes, Poudres et autres munitions de guerre, ni aucun secours pour lesdits Révoltés; son intention étant qu'ils s'abstiennent absolument de leur en porter, à peine de désobéissance. Défendant S. M. l'entrée dans les Ports de France, à tous Bâtimens Corses, dont les Capitaines, Maîtres et Patrons ne seront point munis des Passeports, Congés et autres Expéditions ordinaires de la République de Genes ou de ses Commissaires, &c.

ARREST du 31. pour l'ouverture de l'Annuel de l'année 1737. laquelle commencera le premier

premier Novembre, et continuëra jusqu'au dernier Décembre suivant inclusivement.

AUTRE du 5. Août, qui regle celles des dépenses de la Marine et des Galeres, sur lesquelles le Dixiéme ordonné par la Déclaration du 17. Novembre 1733. doit être levé, et celles qui en sont exemptées.

ORDONNANCES DU ROY, du 10. pour réformer la Compagnie d'Ouvriers de Pampelonne, et l'incorporer dans les cinq anciennes Compagnies du même Corps.

ARREST du 15. portant Reglement pour les Peluches qui se fabriquent dans la Ville d'Amiens et autres lieux de la Province de Picardie, par lequel S. M. ordonne l'execution des 29. Articles contenus audit Arrêt.

On donnera deux Volumes du Mercure de France le mois prochain, pour avoir lieu d'employer les Pieces qui n'ont pû trouver place dans le cours de l'année.

TABLE.

PIECES FUGITIVES. Origine de la Poësie, *Traduction*, 2374
Observations de Chirurgie, &c. 2381
Lettre de Cornelie à Jules Cesar, &c. 2393
Observations sur un Passage de M. Pope, 2396
Ode

Digitized by Google

Ode tirée du Pseaume 78. &c. 2411
Lettre sur les Pilules Mercurielles, &c. 2416
La Consultation Magique, *Epitre en Vers*, 2428
Lettre de M. *** à M. Bencion de Perrin, sur les Hôtelleries, &c. 2431
Ode, &c. 2446
Plainte de la Ville de Moulins, sur la naissance du Maréchal de Villars, 2449
Description de l'Abbaye de Chaalis, &c. Extrait de Lettre de Jean de Montreuil, 2451
Le Hibou et la Fauvette, *Fable*, 2466
Lettre au sujet d'une Instruction Pastorale, &c. 2470
Nouveaux Couplets, sur l'Air *de Joconde*, 2480
Vera gravitatis Causa, &c. 2482
Enigme, Logogryphes, &c. 2487
NOUVELLES LITTERAIRES, DES BEAUX ARTS, &c. 2490
Recueil de Jurisprudence du Pays de Droit Ecrit, 2492
De l'usage et du choix des Livres, &c. 2493
Memoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres, &c. 2497
Theologia universa, &c. 2516
Livres nouveaux, Catalogue, &c. 2518
Nouvelle de Litterature, Lettre écrite de Florence, &c. 2520
Nouveaux Almanachs, 2523
Assemblée publique de l'Académie des Belles-Lettres, et Prix Litteraire proposé l'année 1738. 2525
Ouverture de l'Académie Royale des Sciences, &c. 2526
Ouverture du College Royal, 2527
Antiques à vendre, Cabinet de M. Lebret, 2528
Estampes nouvelles, 2529

Chanson

Digitized by Google

Chanson notée, 2533
Spectacles, les Génies, *Ballet*, *ibid.*
Medée et Jason, *Tragédie*, *Parodie*, 2544
L'Impromptu du Pont-Neuf, représenté à Meudon, &c. 2545
Couplets nouveaux, 2550
Nouvelles Etrangeres, de Turquie et Russie, 2552
De Suede et Allemagne, 2556
D'Italie, d'Espagne et Portugal, 2558
France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c. 2558
Discours prononcés à l'occasion du cœur de la Princesse de Conti, 2563
Morts, Naissances et Mariages, &c. 2566
Arrêts Notables, 2584

Errata d'Octobre.

PAge 2302. ligne 15. gloire, *lisez*, sa gloire.

Fautes à corriger dans ce Livre.

PAge 2453. ligne 17. 1300. *lisez* 1390.

La Chanson notée doit regarder la page 2533.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google